iRES
Institut de Recherches Économiques et Sociales

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Programme d'activité
Centre commun de recherche
Bilan 2022 & Perspectives 2023

Adopté à l'Assemblée générale du 12 avril 2023



16, bd du Mont d'Est ▪ 93192 Noisy-le-Grand Cedex
Tél. : +33 (0)1 48 15 18 90 ▪ E-mail : contact@ires.fr ▪ www.ires.fr

SOMMAIRE

Introduction et synthèse 4

Relations professionnelles 5
Travail et sécurisation des parcours 6
Revenus 8
Emploi et système productif 9
Activités transversales 10

PARTIE 1 : GROUPES DE TRAVAIL

Relations professionnelles 11

1. Dynamiques des relations professionnelles en France après les réformes de 2017 12
2. Les acteurs collectifs : crise ou renouveau ? 18
3. Les systèmes de relations professionnelles européens et transnationaux 20
4. Divers 22
5. Journées d'études et séminaires 2022-2023 22

Publications et interventions 23

Travail et sécurisation des parcours professionnels 27

1. Le travail, ses ressources, ses tensions 28
2. Travail et trajectoires d'emploi 30
3. Pratiques d'accompagnement et de médiation à l'emploi 31
4. La contribution de l'ESS à la sécurisation des parcours 35
5. 5. Les perspectives ouvertes par la revitalisation des bassins d'emploi 37
6. 6. Éclairages historiques 38
7. Divers 41

Publications et interventions 42

Revenus et protection sociale 44

1. Salaires, négociation et stratégies d'acteurs 45
2. Protection sociale 48
3. Formation, distribution et évolution des revenus, et autres sujets 55

Publications et interventions 56

Emploi et système productif 60

1. Les stratégies des groupes industriels, l'emploi et le système productif national 61
2. Les transformations du travail liées au numérique 62
3. Segmentation du marché du travail : seniors, femmes, travailleurs non-permanents 69
4. Care et Système d'aide à l'autonomie 73
5. Transition écologique, économique et sociale 73

Publications et interventions 74

PARTIE 2 : ACTIVITES TRANSVERSALES & EDITORIALES

Analyse de l'actualité économique et sociale internationale 78

La Chronique internationale de l'IRES 81

Chronique n° 177 81
Chronique n° 178 82
Chronique n°179 82
Chronique n° 180, n° spécial : Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? 82

La Revue de l'IRES 84

Programmation 2023 & politique éditoriale 85
Revue n° 106 : « Travail de plateforme : défis de l'action collective et du syndicalisme » 85
Revue n° 107-108 : « L'évolution des relations professionnelles en France : entre réformes et dynamiques socio-économiques » 86

Site et communication numérique 87

Nouveau Site internet et nouvelle charte graphique 87
Newsletter et communiqués 87
Conférences de presse 88
Éclairages 88
Réseaux sociaux 88
Vidéos Ires 88

Journées et Séminaires de l'IRES 90

Le séminaire international de l'Ires 90
Le séminaire interne de l'IRES 91
Autres journées 91

Centre de Documentation 92

Conventions de recherches en cours 94

L'équipe de l'Ires en janvier 2023 96

Introduction et synthèse

Cette année encore, plusieurs publications témoignent de l'inscription des travaux de l'Ires dans l'actualité sociale et économique. Ainsi, après le numéro spécial de la Chronique internationale de 2021, qui a examiné les mesures inédites mises en place pour faire face à l'impact économique et social de la pandémie de Covid-19, celui de 2022 a été consacré à la question des salaires et de l'inflation. Il a notamment permis de mettre en évidence des points de convergence et de divergence dans les stratégies des États et des syndicats face à l'inflation.

Au-delà de cette question d'une forte actualité, et avant de détailler plus avant l'ensemble des travaux, on peut souligner plusieurs axes thématiques transversaux dans les travaux de 2022 et qui devraient se prolonger en 2023. D'abord, une série de recherches ont porté sur les effets des ordonnances de 2017 relatives à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et dans les branches. L'analyse monographique du secteur spécifique des transports viendra compléter la recherche menée dans le cadre du Comité d'évaluation des ordonnances. Le changement d'architecture institutionnelle de la représentation des salariés a donné lieu à plusieurs évènements et en particulier à la mise en place d'une série de rencontres Ires-ISST. Un numéro spécial de la Revue, articulant analyses quantitatives et qualitatives, y sera aussi consacré mobilisant des chercheurs de l'Ires mais aussi d'autres horizons. Enfin, l'Ires coéditera avec la Revue Entreprises et Histoires des travaux sur le passage du CE au CSE avec une dimension comparative entre entreprises privées et publiques.

Deuxième axe transversal marquant : plusieurs études ont continué d'approfondir l'analyse des transformations du travail liées au développement du numérique. Un numéro de la Revue de l'Ires permet de capitaliser sur les recherches juridiques et sociologiques concernant les enjeux de la représentation dans le cadre du travail de plateformes. Les activités du réseau Sharers and Workers (IRES et ASTREES) se sont poursuivies dans plusieurs directions : accompagnement de collectifs et d'initiatives de représentation de travailleurs de plateformes dans le cadre du projet européen Digital Platform Observatory avec la Confédération européenne des syndicats (CES). Ces travaux nourrissent aussi plusieurs recherches et interventions dans des cadres européens et nationaux notamment sur les intermédiaires du B2B. Se sont ouverts plusieurs travaux qui concernent l'impact de l'Intelligence artificielle marquant une orientation qui fait jour sur les questions liées au numérique.

Ensuite, les dimensions travail ont été présentes aussi sous différents angles. D'une part se poursuit la recherche sur l'impact de la fragmentation du travail sur les questions de représentations des travailleurs ; les travaux sur la variété des formes d'emploi dans l'agriculture se penchent sur l'implication de la précarité des emplois sur la santé au travail. D'autres travaux, portant sur le travail, ont analysé les conditions dans lesquelles se construisent des parcours d'insertion et des parcours professionnels, en se concentrant notamment sur la contribution spécifique du champ associatif. En 2023, seront notamment engagées des recherches sur les enquêtes travail menées au sein des organisations syndicales.

D'autres travaux portent sur l'emploi et système productif, notamment sur les stratégies des groupes industriels. Une recherche en cours étudie ainsi deux secteurs, la pharmacie et les télécommunications, afin de faire le point sur la densification du tissu industriel en France et son impact en termes d'emploi.

Les recherches portant sur les revenus et la protection sociale ont exploré plusieurs thèmes d'importance : se poursuit la recherche sur la prise en charge de la dépendance à domicile, afin d'analyser l'élaboration

et la mise en œuvre des systèmes locaux d'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes avec handicap. Ce sujet est d'importance tant l'offre institutionnelle apparaît déficitaire dans de nombreux territoires et les conditions de travail précaires pour les professionnel·les de l'aide à domicile. Une étude pluridisciplinaire sur le financement de la protection sociale et la notion de contributivité en matière de retraites, assurance chômage, prestations familiales a elle aussi été finalisée et donnera lieu à un numéro spécial de la Revue de l'IRES.

Enfin, soulignons que le Séminaire international, qui a vocation à faire dialoguer le monde de la recherche et le monde du travail, a exploré sur plusieurs séances les questions syndicats et environnement, nourrissant ainsi un champ qui avait été peu développé jusqu'ici dans les travaux de l'Ires.

Pour finir, notons que l'année 2022 s'est terminée par un colloque pour célébrer les quarante ans de l'Ires. Ce colloque, qui a réuni plus de 250 personnes au CESE a permis d'interroger les évolutions de certaines thématiques pour les organisations syndicales mais aussi l'usage des travaux de recherche par les organisations syndicales. À cette occasion a été dévoilée la nouvelle identité visuelle se met en place et les prémices du nouveau site de l'Ires qui verra le jour au début de l'année 2023. Ce nouveau site, plus intuitif, plus thématique parachève l'effort qui a été effectué pour rendre disponible les travaux de l'IRES.

De manière plus détaillée maintenant, voyons comment les quatre groupes de travail ont poursuivi les chantiers ouverts depuis plusieurs années sur les thèmes d'intérêt pour les organisations syndicales.

Relations professionnelles

Les travaux du groupe relations professionnelles s'organisent autour de trois axes : les effets des réformes sur la représentation du personnel et les règles de la négociation collective du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, le renouveau des stratégies syndicales indépendamment de ces réformes, notamment pour organiser les travailleurs et les travailleuses des secteurs peu syndiqués et très précarisés, et l'évolution du système de relations professionnelles et des stratégies syndicales au niveau transnational, en particulier européen. Les dimensions comparatives dépassent cependant largement ce troisième axe et nourrissent abondamment les recherches des deux autres axes.

« Normalisation » pourrait être un des qualificatifs des différentes réformes de la représentation du personnel et de la négociation collective qui ont eu lieu pendant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Tout en affirmant permettre aux acteurs d'adapter les règles et les instances aux réalités organisationnelles qui leur sont propres, les ordonnances du 27 septembre 2017 ont eu pour effet d'instaurer un modèle unique d'architecture institutionnelle comme l'a montré le rapport pour le Comité d'évaluation. De même, la loi de transformations de la fonction publique d'août 2019 et l'ordonnance de février 2021 sur la négociation rapprochent le fonctionnement du dialogue social dans les trois fonctions publiques du privé avec la création d'une instance de dialogue social unique calquée sur le CSE. Ce rapprochement du droit privé interroge sur l'avenir du modèle des relations professionnelles du public et sur le renouvellement des modalités d'intervention des organisations syndicales. La normalisation de l'architecture institutionnelle n'empêche en effet pas une certaine forme d'inertie ou de dépendance au sentier, comme a pu le montrer l'étude des entreprises publiques (ou anciennement publiques) à travers l'étude pour la CGT sur la mise en place des CSE dans le secteur du transport urbain

de voyageur ainsi que d'un numéro d'*Entreprise et histoire*, coordonné par Odile Join-Lambert et Frédéric Lerais.

Le renouveau des stratégies syndicales a aussi été étudié à travers les mobilisations hors des bastions syndicaux traditionnels, qu'il s'agisse du secteur du *care* ou de l'économie numérique, ou bien aux marges du marché du travail à travers l'étude de la représentation des travailleurs et travailleuses migrantes. Ces recherches posent la question des conditions d'un renouveau de l'action syndicale face aux mutations du travail et mobilisent un cadre résolument comparatiste. La valorisation du projet « Transformations sociales et économie numérique » financée par la Dares et la Drees entre 2019 et 2022 a donné lieu à l'élaboration d'un numéro collectif de *La Revue de l'Ires,* entièrement consacré au syndicalisme et à l'action collective dans l'économie de plateforme à travers une mise en perspective du cas français et italien. Cette démarche se retrouve dans le projet de comparaison franco-allemande sur les positions et les actions des organisations syndicales et patronales face aux migrations du travail qui visent à comprendre comment les acteurs collectifs se saisissent de la question de la représentation des travailleurs migrants et de leurs employeurs.

Ces deux dynamiques se retrouvent au niveau international et notamment européen. Ainsi, la décentralisation de la négociation collective dont les ordonnances dites « Macron » constitue un moment fort s'inscrit dans une dynamique européenne qui a fait l'objet d'une large étude comparative portant sur huit pays et financée par la Commission européenne. Son volet français a permis de mettre en lumière la persistance de l'intérêt pour la négociation collective de branche malgré la tendance à l'autorégulation du rapport salarial par ces entreprises. Face à des transformations législatives coordonnées au niveau de l'Union européenne, plusieurs projets étudient l'émergence d'une régulation d'entreprise à cette échelle que ce soit à travers les accords collectifs transnationaux ou à travers les Comités européens d'entreprise. Ceux-ci font d'ailleurs face à un nouveau défi avec le Brexit. Alors que les liens entre l'Union européenne et le Royaume-Uni demeurent très denses, la présence des travailleurs et des travailleuses britanniques au sein des Comités européens n'est plus assurée. Un projet international en réponse à l'appel à projet du Open Research Area for the Social Sciences (ORA) vise alors à examiner les différentes manières dont les liens avec les travailleurs et travailleuses britanniques persistent. À l'échelle transnationale aussi, le registre d'actions des acteurs collectifs ne se réduit cependant pas uniquement aux institutions. Ainsi, l'Ires participe à une étude internationale financée par le ministère de la Recherche allemand qui vise à identifier des actions et des projets transnationaux d'actions solidaires en lien avec la directive européenne sur les travailleurs et travailleuses détachées.

Travail et sécurisation des parcours

Les travaux sur ces thèmes s'organisent autour de cinq grandes thématiques, investies de longue date ou récemment renforcées à la faveur de l'arrivée de Thomas Coutrot, en tant que chercheur associé.

Une série de travaux sont en cours ou vont s'engager sur la question du travail. Il s'agira d'une part de capitaliser, revisiter et prolonger les enseignements d'enquêtes syndicales sur le travail, pour tenter d'apprécier leurs effets tant pour les salariés concernés que pour les militants engagés dans leur réalisation. Ces enquêtes parviennent-elles à saisir le « pouvoir d'agir » – par trop invisibilisé – de chacun en situation de travail et, partant, à le renforcer ? Une recherche de l'agence d'objectifs (CGT) y est consacrée. Les travaux se poursuivent d'autre part sur les facteurs statutaires (précarisation de

l'emploi, …) et organisationnels (externalisation, …) d'un processus – persistant – de fragmentation du travail, sur la façon dont celui-ci affecte le sens du travail et la manière dont les organisations syndicales tentent d'y répondre : une enquête de terrain est programmée, dans le cadre d'une recherche pour l'agence d'objectifs (UNSA Éducation). Enfin, plusieurs projets s'intéressent au lien entre travail – sens du travail, apprentissages en situation de travail – et trajectoires professionnelles, à partir d'une exploitation statistique de l'enquête européenne sur les conditions de travail, ou de l'enquête Defis.

Les travaux sur les pratiques d'accompagnement vers l'emploi ou vers la création d'activité, et leurs effets pour les personnes concernées, se poursuivent autour de quelques grandes problématiques susceptibles de mieux décrire et comparer les pratiques en vigueur et leur portée : la dimension pédagogique et expérientielle de l'accompagnement et la place réservée aux expériences « à faire » en cours d'accompagnement ; la capacité à intervenir conjointement auprès des personnes et des employeurs et à accompagner ainsi deux expériences ; l'accueil, par les conseillers et leurs structures, d'une professionnalisation par l'expérimentation ; l'attention portée à la réciprocité dans les formes d'accompagnement. Plusieurs projets de valorisation, faisant suite à des enquêtes de terrain, sont en cours.

Sur le champ de l'économie sociale et solidaire, une enquête de terrain est en cours de réalisation auprès de chantiers d'insertion, pour analyser la façon dont les formes de participation des salariés en insertion aux instances de dialogue social et de gouvernance des structures peuvent contribuer à renforcer leur pouvoir d'agir, et avoir ainsi des effets sur leurs trajectoires. Un travail d'analyse théorique a par ailleurs été engagé pour tenter d'éclairer la singularité du « rapport social d'activité » des coopératives de production et les mécanismes par lesquels celui-ci construit des protections collectives.

Sur le champ de l'accompagnement des mutations économiques, les travaux se poursuivent sur les conditions de mise en œuvre de la « responsabilité territoriale » de l'entreprise, dans le cadre de l'obligation de revitalisation des bassins d'emploi. L'analyse des actions de revitalisation mises en œuvre montre que cette obligation peut, sous certaines conditions, soutenir des formes d'intervention territorialisées *d'abord* adressées aux employeurs locaux (via le soutien à leur activité, leurs processus RH ou de recrutement), et contribuant *in fine* à la sécurisation des parcours d'emploi des travailleurs d'un territoire (via l'accession effective à des emplois durables). Elle manifeste concrètement qu'enjeux de développement économique et enjeux d'insertion dans l'emploi peuvent être appréhendés et pris en charge « dans un même mouvement », par une même intervention sur le marché du travail local. Ce projet explore enfin les conditions dans lesquelles cette « responsabilité territoriale émergente » de l'entreprise peut relever du principe de responsabilité au sens large, entendu selon les termes d'Alain Supiot comme une obligation de prévenir ou de réparer les conséquences dommageables de ses agissements.

Plusieurs projets, enfin, ont été poursuivis ou achevés, apportant un éclairage historique sur l'histoire des activités sociales de l'Insee et du métier d'enquêtrice, celle des politiques sociales de la Poste en France et au Royaume Uni, et celle du principe d'obligation dans le champ de la protection sociale. Dans le prolongement de ces travaux, un projet de publication d'un numéro spécial de la *Revue d'histoire de la protection sociale* – à paraître en 2024 – sera consacré à l'histoire de la protection sociale dans les fonctions publiques d'État, hospitalière et territoriale.

Revenus

Les travaux de l'axe « revenus » éclairent les évolutions concernant la formation et la répartition des revenus autour de trois grands axes : revenus primaires, protection sociale, revenus disponibles et inégalités.

Le premier, qui porte sur la formation des salaires et des autres formes de rémunération, est un premier niveau qui conditionne la distribution des revenus pour la majorité des salariés. Plusieurs travaux portent sur la négociation collective où se posent des enjeux concernant l'évolution des salaires et des emplois. L'année 2022 a été l'occasion de valoriser les résultats d'une recherche collective pilotée par Noélie Delahaie et Anne Fretel et portant sur les formes d'articulation entre négociation d'entreprise et de branche dans la définition des normes d'emploi et de travail. En coopération avec des chercheurs extérieurs, un numéro spécial sur le dialogue social après les Ordonnances Macron a été proposé à la *Revue de l'IRES*. Sur la question des salaires, on peut aussi noter le travail collectif engagé par l'ensemble des chercheurs de l'IRES en vue de la préparation du numéro spécial de la *Chronique internationale* paru fin 2022 et portant sur la question de l'évolution des salaires et des revendications dans le nouveau contexte inflationniste.

Le deuxième axe porte sur la protection sociale et, d'une manière plus générale, l'ensemble des politiques sociales de transferts sociaux et fiscaux, en espèces ou en nature. La plupart des travaux réalisés en 2022 sont encore en cours. On peut néanmoins noter un rapport réalisé pour l'Agence d'objectifs CFE-CGC sur le financement de la protection sociale et la notion de contributivité. Ce rapport est composé de plusieurs contributions dont les approches sont économiques, historiques, sociopolitiques et/ou juridiques et sont illustrées ou portent sur des divers secteurs de la protection sociale (retraites, assurance chômage, prestations familiales). Un des résultats généraux est que la notion de contributivité, très fortement mobilisée dans les débats sur le financement et les réformes de la protection sociale, n'est pas univoque, que ses acceptions et ses usages sont variés et que les implications qui en sont faites au regard du financement ne vont pas forcément de soi. Une valorisation dans la *Revue de l'IRES*, augmentée de contributions d'autres chercheurs sur le même thème, est prévue pour 2023.

Un troisième axe s'intéresse aux effets combinés des deux premiers facteurs - formation des revenus primaires et redistribution (protection sociale) - sur la distribution et l'évolution des revenus disponibles et plus largement des moyens d'existence des ménages.

Des travaux autour des seuils de richesse et des niveaux d'inégalités ont été valorisés dans La Revue de l'IRES. Une analyse a été faite des arguments qui permettent de définir des limites socialement acceptables à l'inégalité des revenus et a abouti à des propositions logiques pour identifier les concepts et la procédure les plus pertinents pour définir ces limites d'un point de vue empirique, ce qui a été réalisé pour trois pays, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni. Une analyse partant de la question de l'inégalité telle qu'elle se pose aujourd'hui, discute diverses propositions de transferts – ciblés ou non ciblés – ainsi que certaines mesures visant à agir directement sur l'inégalité de marché, notamment à travers la création directe d'emplois et le niveau du salaire minimum.

L'IRES a aussi poursuivi des travaux sur les « budgets de référence » ou « revenu minimum décent » pour pouvoir participer effectivement à la vie sociale. À la demande de la ville de Nantes, l'IRES a réalisé une étude visant à adapter les budgets de référence au contexte spécifique de la ville de Nantes

tout en les actualisant. Cette actualisation des budgets de référence a fait l'objet d'une valorisation et d'une mise en perspective au regard de l'évolution de l'inflation dans un *Éclairages* de l'IRES.

Emploi et système productif

Depuis septembre 2022, la thématique s'est renforcée avec l'arrivée d'Axel Magnan comme chercheur. Axel a soutenu une thèse sur *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle.* Ce travail de thèse a été élaboré, co-encadré et financé par le département Action, transitions et territoires (ACT) de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et l'IRES. Ce travail sur le secteur agricole va donner lieu à la publication de différents articles et chapitres d'ouvrages. 2023 sera aussi l'occasion, en utilisant des résultats de thèse, de travailler sur deux éléments importants du monde agricole. D'une part, sur les exonérations de cotisations sur les bas salaires via les exonérations TO/DE (Travailleurs Occasionnels / Demandeurs d'Emploi) qui sont spécifiques au secteur agricole (et qui sont plus élevées que le régime général d'exonération). D'autre part, sur la fragmentation du travail : l'analyse des données originales de la thèse d'Axel devrait permettre d'apporter un éclairage transsectoriel via l'exemple de l'agriculture.

Sur les thématiques liées à la segmentation du marché du travail, les travaux ont continué sur les seniors et le genre. En ce qui concerne l'emploi des seniors, différentes valorisations ont porté sur les dynamiques territoriales et les politiques publiques, en analysant plus particulièrement leur articulation avec les pratiques des entreprises destinées aux seniors. Les travaux sur les inégalités hommes-femmes se sont poursuivis dans le cadre du Séminaire Égalité, Genre, Institutions et Politiques (SEGIPP) durant l'année 2022. De plus, une convention FO-IRES (Agence d'objectif) complétera l'analyse des inégalités professionnelles hommes -femmes. La recherche sur l'index d'égalité professionnelle devrait commencer début 2023. Il s'agit d'analyser l'utilisation de cet index ou non par les syndicats et les entreprises lors des négociations collectives sur le thème d'égalité professionnelle salariale.

Les autres thématiques restent au cœur des investissements et des perspectives de travail du groupe. C'est le cas de la recherche (agence d'objectif CFE-CGC) sur la politique industrielle dans deux secteurs : la pharmacie et les télécommunications. Cette recherche fait le point sur la densification du tissu industriel en France et sur son impact en termes d'emploi. Un rapport intermédiaire a été rendu cette année. Deux points forts ont été soulignés. Une première partie du rapport analyse les deux secteurs d'activité, leurs modèles d'affaire, leurs stratégies de compétitivité, leurs modes d'insertion dans les chaînes mondiales d'approvisionnement mais aussi leurs stratégies de financiarisation. Cette étude de deux secteurs, aux caractéristiques très différentes, explicite leur participation au processus de désindustrialisation en France. Une deuxième partie du rapport met en perspective les politiques industrielles en France depuis la Seconde Guerre mondiale et fait le point sur leurs spécificités en termes d'emploi. L'analyse des politiques industrielles en faveur de l'industrie 4.0 sera développée via une comparaison France-Allemagne.

L'analyse des transformations du travail liées au numérique a continué via les activités du réseau Sharers and Workers (IRES et ASTREES) mais aussi de nombreuses recherches menées. Différentes valorisations ont été aussi menées : un rapport de recherche de la DARES a été ainsi publié sur les nouveaux intermédiaires numériques du travail B2B, sur leurs conditions de développement, leurs freins

et les leviers communs aux différents modèles d'affaires. D'autres recherches ont aussi vu le jour : c'est le cas de la recherche financée par la commission européenne (projet SecoIA Deal) dont l'objectif premier est de permettre une meilleure connaissance des enjeux et impacts des données et de l'Intelligence Artificielle.

Les travaux de collaboration avec d'autres groupes de l'IRES (notamment le groupe relations professionnelles et le groupe revenus) ont continué via la recherche Trajex sur la construction et vécu des systèmes d'aide à l'autonomie au domicile ainsi que via la recherche sur les régimes d'autonomie dans le soin de longue durée.

La recherche sur la transition écologique, économique et sociale et son impact sur l'emploi dont l'objectif est d'explorer les mécanismes et les pratiques qui conduisent à l'émergence, la reconfiguration/ou le développement des métiers, emplois et formations dans les activités du réemploi, de la réutilisation et de la réparation est en cours et a donné lieu à un rapport intermédiaire. De plus un travail sur l'intelligence artificielle, l'emploi et le travail a démarré : il s'agit de réaliser un état de l'art sur les transformations actuelles et futures du travail et de l'emploi liées à l'intelligence artificielle.

Activités transversales

L'année 2022 a été riche en publications et en activités transversales.

Elle est marquée par la parution de 4 numéros de la *Chronique internationale de l'IRES* : 3 numéros variés, et un numéro spécial consacré à l'inflation et aux revendications des travailleurs. Ce numéro coordonné par Antoine Math comporte 9 articles.

Au cours de l'année 2022, est paru un numéro (*Varia)* comportant deux articles issus de travaux réalisés dans le cadre de l'Agence d'objectifs sur l'évolution de l'indemnisation du chômage. Les deux autres articles interrogent la définition d'un seuil limite (ou plafond) de revenus. Un numéro spécial est paru sur les plateformes de travailleurs qui reprend une partie des travaux de la recherche Transsen.

Le séminaire international a eu un rythme régulier en formats hybrides ; ce qui a permis d'une part d'accroître et diversifier la participation et d'autre part de mettre à disposition les principales interventions sous forme audio sur la chaîne Youtube. Cette action enrichit la mise en place de vidéos pour valoriser les travaux de recherche et les évènements organisés par l'Ires. Il faut noter que cette année le séminaire international a été explorée une dimension thématique d'importance sur le syndicalisme et les questions environnementales.

En matière de communication digitale, l'Ires s'est lancée dans une révision du site et de son identité visuelle. Le site sera mis en place début 2023 ; son ergonomie avec un regroupement de certaines rubriques dans les menus, une page d'accueil mettant en avant les contenus de façon plus visuelle ; et un moteur de recherche plus intuitif permettra d'être mieux l'accent sur la richesse des productions de l'Ires.

L'année 2022 a aussi été marquée par les quarante ans de l'Ires. En décembre un évènement a interrogé l'usage et la production des recherches des organisations syndicales avec l'ensemble des responsables des organisations syndicales. Des travaux d'archives pourront nourrir l'évolution des thématiques traitées par l'Ires sur longue période.

Partie 1 :

Groupes de travail

Relations professionnelles

K. Guillas-Cavan, M. Kahmann, C. Nizzoli, C. Vincent

Chercheur·es associés : J. Freyssinet, J-M. Pernot, U. Rehfeldt, M. Tallard

Les travaux du groupe relations professionnelles s'organisent autour de trois axes : la représentation du personnel et la négociation collective dans les entreprises, le renouveau des stratégies syndicales, notamment pour organiser les travailleurs et les travailleuses des secteurs peu syndiqués et très précarisés, et l'évolution du système de relations professionnelles et des stratégies syndicales au niveau transnational, en particulier européen. Les dimensions comparatives dépassent cependant largement ce troisième axe et nourrissent abondamment les recherches des deux autres axes.

Outre les effets d'unification de la représentation du personnel lié au passage d'un système d'instances à une instance unique, le Comité social et économique (CSE), les études passées du groupe relations professionnelles, qui ont fait l'objet de valorisation en 2022, montrent une tendance forte à l'homogénéisation des instances d'une entreprise à l'autre. Tout en affirmant permettre aux acteurs d'adapter les règles et les instances aux réalités organisationnelles qui leur sont propres, les ordonnances du 27 septembre 2017 ont eu pour effet d'instaurer un modèle unique d'architecture institutionnelle comme l'a montré le rapport pour le Comité d'évaluation. À ces deux effets, unification et homogénéisation, les études menées en 2022 ont ajouté une réflexion sur les effets de la « normalisation » des instances de représentation des (anciennes) entreprises publiques ainsi que dans les trois fonctions publiques qui disposaient d'instances spécifiques et sont entrées ou ont été rapproché du droit commun. Ainsi dans les trois fonctions publiques, la loi d'août 2019 et l'ordonnance de février 2021 crée une instance unique sur le modèle du CSE. Ce rapprochement par rapport au droit privé interroge sur l'avenir du modèle des relations professionnelles du public et sur le renouvellement des modalités d'intervention des organisations syndicales. La normalisation de l'architecture institutionnelle n'empêche en effet pas une certaine forme d'inertie ou de dépendance au sentier du dialogue social, comme a pu le montrer l'étude des entreprises publiques (ou anciennement publiques) à travers l'étude pour la CGT sur la mise en place des CSE dans le secteur du transport urbain de voyageur ainsi que d'un numéro d'*Entreprise et histoire*, coordonné par Odile Join-Lambert et Frédéric Lerais. Dans le domaine de la négociation collective, on retrouve aussi le rôle de l'État, à la fois prescripteur et incitateur, et ses effets d'homogénéisation et de normalisation, à rebours de l'ambition affirmée d'une auto-régulation par les acteurs, qu'il s'agisse dans le domaine de la généralisation des complémentaires santé ou de la négociation des salaires minima de branche.

Le renouveau des stratégies syndicales a aussi été étudié à travers les mobilisations hors des bastions syndicaux traditionnels, qu'il s'agisse du secteur du *care* ou de l'économie numérique, ou bien aux marges du marché du travail à travers l'étude de la représentation des travailleurs et travailleuses migrantes. Ces recherches posent la question des conditions d'un renouveau de l'action syndicale face aux mutations du travail et mobilisent un cadre résolument comparatif. La valorisation du projet

« Transformations sociales et économie numérique » financée par la Dares et la Drees entre 2019 et 2022 a donné lieu à l'élaboration d'un numéro collectif de *La Revue de l'Ires,* entièrement consacré au syndicalisme et à l'action collective dans l'économie de plateforme à travers une mise en perspective du cas français et italien. Cette démarche comparative se retrouve dans le projet de comparaison franco-allemande sur les positions et les actions des organisations syndicales et patronales face aux migrations du travail qui visent à comprendre comment les acteurs collectifs se saisissent de la question de la représentation des travailleurs migrants et de leurs employeurs.

Les dynamiques observées au niveau national trouvent des échos au niveau international et notamment européen. Ainsi, la décentralisation de la négociation collective dont les ordonnances dites « Macron » constituent un moment fort s'inscrit dans une dynamique européenne qui a fait l'objet d'une large étude comparative portant sur huit pays et financée par la Commission européenne. Son volet français a permis de mettre en lumière la persistance de l'intérêt pour la négociation collective de branche malgré la tendance à l'autorégulation du rapport salarial dans les entreprises étudiées. Plusieurs projets étudient la stabilité de la régulation d'entreprise à l'échelle transnationale que ce soit à travers la dynamique des accords collectifs transnationaux ou à travers les Comités européens d'entreprise. Ceux-ci font d'ailleurs face à un nouveau défi avec le Brexit. Alors que les liens entre l'Union européenne et le Royaume-Uni demeurent très denses, la présence des travailleurs et des travailleuses britanniques au sein des Comités européens n'est plus assurée. Un projet international en réponse à l'appel à projet du Open Research Area for the Social Sciences (ORA) vise alors à examiner les différentes manières dont les liens avec les travailleurs et travailleuses britanniques persistent. À l'échelle transnationale aussi, le registre d'actions des acteurs collectifs ne se réduit cependant pas uniquement aux institutions. Ainsi, l'Ires participe à une étude internationale financée par le ministère de la Recherche allemand qui vise à identifier des actions et des projets transnationaux d'actions solidaires en lien avec la directive européenne sur les travailleurs et travailleuses détachées.

1. Dynamiques des relations professionnelles en France après les réformes de 2017

1.1 Quel dialogue social dans l'entreprise après les ordonnances de 2017 ?

K. Guillas-Cavan, M. Kahmann, M. Tallard, C. Vincent avec N. Delahaie, F. Lerais (achevé, en cours de valorisation)

L'Ires a remis le 8 décembre 2021 à France Stratégie un rapport sur le « dialogue social dans l'entreprise après les ordonnances du 27 septembre 2017 » dans le cadre des travaux d'évaluation de ces ordonnances (Guillas-Cavan, Lerais, 2021).

Le rapport repose sur trois méthodologies complémentaires : l'analyse juridique des accords d'une dizaine de groupes d'entreprises par J. Dirringer (IODE, U. Rennes 1) et M. Sweeney (U. Paris-Dauphine), Y. Ferkane (U. Paris-Nanterre), huit monographies d'entreprise et les entretiens avec les expertes et les experts. Ces derniers permettent de situer les entreprises faisant l'objet de monographie dans un panorama plus large et ont amené à renouveler la coopération avec deux cabinets d'expertise, Orseu (N. Farvaque et D. Messaoudi) et Syndex (C. Taudière, M. Meixner et J. Dulac).

L'analyse juridique, quant à elle, porte sur une dizaine de groupes. En matière d'architecture des instances représentatives du personnel, les ordonnances ont innové en laissant aux acteurs d'entreprise le soin de configurer par eux-mêmes et pour eux-mêmes leur propre modèle. Le rapport permet d'apporter un regard sur l'effectivité de ce principe d'auto-administration et les formes de rationalité qu'il exprime. D'un point de vue juridique, nous avons distingué une rationalité procédurale visant à légitimer les décisions prises dans le cadre du dialogue social, et une rationalité instrumentale procédant à une appréciation économiciste du dialogue social.

L'analyse monographique aboutit à cinq grandes conclusions. On relève ainsi :

1. Une concentration plutôt qu'une centralisation des instances, au sens où on ne constate guère la mise en place de CSE unique mais une remontée des prérogatives des DP et des CHSCT au niveau des anciens établissements CE et une fusion de plusieurs d'entre eux en des établissements CSE aux périmètres bien plus larges ;

2. L'enjeu de la proximité, lié à ces périmètres plus larges et à la disparition des DP que les représentantes et représentants de proximité n'ont pas remplacé ;

3. Les mutations de la figure des élu·es, avec (a) une concentration du travail représentatif sur les élu·es titulaires, notamment les secrétaires de CSE, et (b) une tendance à la réinvention du rôle des DS d'établissement qui apparaissaient vidé·es de leur substance par la centralisation de la négociation collective mais qui jouent de manière croissante le rôle de capteurs de ce qui se passe dans les collectifs concrets de travail, suppléant tant bien que mal les DP disparu·es ;

4. Une dynamique de (re)négociation qui n'est plus seulement liée à la seule appropriation de la nouvelle architecture et à la correction des dysfonctionnements mis en lumière par la pratique, mais à une transformation structurelle qui permet aux acteurs d'adapter en permanence les périmètres et les moyens des instances.

À partir de ces analyses, le rapport conclut en discutant la notion de « rationalisation des instances » au cœur des ordonnances. À cette occasion, il montre que le terme peut être entendu de multiples manières. La réduction quantitative du nombre d'élu·es n'a pas nécessairement conduit à une réduction du temps consacré aux instances. De même, le passage de trois instances à une seule n'a pas nécessairement permis une approche plus transversale des enjeux et des économies d'échelle.

Au cours de l'année 2022, le rapport a été présenté à de nombreuses reprises, aux acteurs interrogés au cours du rapport (Comité de groupe), devant les cabinets partenaires, au CESE lors d'un événement organisé par *Miroir Social*. Une première valorisation portant sur la question de la proximité des représentantes et représentants du personnel a été présentée lors du congrès de l'International Labour and Employment Relations Association à Barcelone par Kevin Guillas-Cavan et Marcus Kahmann, puis dans une version retravaillée dans le cadre du séminaire de recherche de l'*Institut für Gesellschafts- und Sozialpolitik* de l'Université de Linz. L'article proposé interroge la question de la proximité sous l'angle de la démocratie industrielle dans le contexte de son affaiblissement par la suppression des délégués du personnel et identifie différentes stratégies mises en place par les équipes de représentantes et de représentants pour faire face à l'érosion de leur pouvoir institutionnel. Une version retravaillée sera discutée au séminaire interne de l'IRES au mois de mai et soumise dans un journal international.

1.2 Mise en place des CSE dans le secteur du transport

K. Guillas-Cavan, F. Lerais, C. Nizzoli, S. Béroud (en cours et valorisation)

Les ordonnances du 22 septembre 2017 ont profondément bouleversé les institutions représentatives du personnel (IRP). Une équipe de l'Ires analyse la mise en place de ces nouvelles IRP dans le secteur du transport urbain de personnes dans le cadre de l'Agence d'objectifs CGT de l'IRES.

Cette recherche fait suite à une journée d'étude réalisée par le Comité d'Entreprise de la RATP qui a révélé l'ampleur du choc après application des ordonnances. La Fédération CGT des Transports a mis en place une formation de ses militants et un plan d'action pour suivre les conséquences des ordonnances sur les IRP. La recherche est coordonnée par Frédéric Lerais et Kevin Guillas-Cavan. Un comité de pilotage a été constitué, composé des chercheurs impliqués, du référent CGT de cette recherche, Jacques Eliez, membre de la Commission exécutive confédérale et ancien secrétaire général de la CGT-RATP, de Marie-Laurence Bertrand, administratrice CGT de l'Ires, et de Fabrice Pruvost, conseiller technique de la CGT à l'Ires. Outre les chercheurs de l'Ires, cette recherche inclut Sophie Béroud (Triangle, Université de Lyon 2).

La recherche, initialement prévue pour une durée de 20 mois, a été prolongée en raison des difficultés d'accès au terrain liées au Covid-19. Les premiers résultats sur la RATP ont montré que la mise en place des nouvelles instances est modulée par la dynamique d'allotissement enclenchée par la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui prépare l'ouverture à la concurrence en brisant dans les grandes villes les monopoles publics (Paris, Marseille) ou privés (Lyon). Dans le cas de la RATP, cette logique d'allotissement conduit à une augmentation du nombre de CSE par rapport aux CE et à une décentralisation des compétences du niveau central vers le niveau établissement, ce qui va à contre-courant de ce qui a pu être observé dans d'autres secteurs.

L'étude a été réorientée pour assurer la comparaison de la RATP (Île-de-France), TCL (Lyon) et RTM (Marseille) et essayer de caractériser cette dynamique sectorielle spécifique, selon trois axes.

- Une évaluation des effets quantitatifs des ordonnances : nombre d'élus, moyens dont ils disposent, etc. ;
- L'impact des nouvelles dispositions sur l'organisation du travail syndical et l'architecture représentative des entreprises, terme par lequel on entend l'articulation des niveaux auxquels se structurent les différentes instances et l'organisation de la représentation locale dans les cas où le passage au CSE entraîne une plus grande centralisation par rapport aux anciennes instances ;
- Le devenir des élus, des militantes et des militants et la transformation des dynamiques syndicales induite par le nouveau cadre législatif et réglementaire, c'est-à-dire les priorités accordées par les équipes syndicales parmi leurs différentes tâches et la redéfinition du rôle des DS ainsi que des militants non-élus dans un contexte de forte diminution du nombre d'élus et d'éloignement des IRP du terrain.

Fin 2022, l'ensemble des monographies est terminé, le rapport sera rendu à la CGT au premier trimestre 2023. Celui-ci comportera les trois monographies d'entreprises qui seront accompagnées d'une introduction et d'une conclusion assurant la comparaison entre les trois entreprises et entre celles-ci et les plus petites du secteur. Ces dernières ont fait l'objet d'une analyse juridique exhaustive en 2019 par Clément Duchemin, juriste ayant effectué un stage à l'Ires, qui a donné lieu à un document de travail.

À des fins de comparaisons et pour placer le secteur dans un panorama plus large, une analyse de l'ensemble des accords de mise en place des CSE de la SNCF et de la BNP a aussi été réalisée.

En 2023, une partie des auteurs et autrices de l'enquête participeront à un numéro spécial de la revue Entreprises et Histoire. C. Nizzoli et S. Béroud proposeront un article issu de leur enquête sur les CSE à la revue Chroniques du Travail.

1.3 Du CE au CSE : des trajectoires convergentes public-privé ?

O. Join-Lambert, F. Lerais, (en cours, à paraître en 2024)

Frédéric Lerais et Odile Join-Lambert coordonnent un numéro spécial de la revue Entreprises et histoire intitulé : « Du comité d'entreprise au comité social et économique : des trajectoires convergentes entre les entreprises publiques et privées ? ». Ce numéro s'interroge sur les conséquences du passage au CSE en fonction des trajectoires, allant du secteur privé au secteur public et nationalisé, ou d'administrations à entreprises (comme La Poste, Orange, etc.). Les formules de gestion et de financement du CE diffèrent historiquement en fonction de la trajectoire suivie par les entreprises. Il s'agira donc de voir, sur une période plus ou moins longue selon les articles, s'il y a eu des circulations de modèles de financement, de personnes (des directeurs des ressources humaines tout particulièrement) ou de pratiques de consultation et de gestion entre les deux secteurs public et privé. En observant les circulations d'idées, de personnes ou de pratiques d'une entreprise à une autre, il s'agit d'interroger le marquage clivant de la frontière entre organisations publiques et privées et de sa capacité heuristique à rendre compte du passage du CE au CSE. S'agit-il d'une rupture faisant entrer les entreprises publiques dans le droit commun ou d'un simple rééquilibrage, plus ou moins ample, entre les modalités de financement, de gestion et de consultation du secteur public et privé ?

Ce numéro sera composé de neuf articles dont quatre impliquants des chercheurs et chercheuses de l'Ires. Un débat, publié dans la revue, est prévu en février 2023 dans les locaux de l'Ires sur les changements suite aux ordonnances, les différences entre secteurs public et privé et la convergence éventuelle vers un modèle plus répandu en Europe. La rubrique « nouvelles des archives » pourrait accueillir un texte sur le classement des archives de l'Ires à Roubaix.

1.4 Le rôle des experts dans les relations professionnelles

K. Guillas-Cavan et M. Kahmann (en projet)

Les ordonnances de 2017 ont largement transformé le cadre légal du métier d'expert et renforcé la décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise, ce qui pourrait conduire à un renforcement des activités de conseil aux organisations syndicales ou de « diplomatie intersyndicale » relevé dans un article publié en 2017 dans *La Revue de l'Ires* (n° 94-95). Quant à la mise en place du CSE, l'évolution du profil des élu·es et les prérogatives différentes des CSSCT par rapport aux anciens CHSCT interroge sur l'évolution du contenu des demandes des représentants du personnel vis-à-vis des expertes et des experts.

Dans la lignée de l'article publié en 2017, des contacts ont été pris avec plusieurs cabinets d'expertise (JDS-Experts, Orseu-Ethix, Progexa et Syndex à ce jour) afin d'approfondir la compréhension de la diversité des rôles joués par les expertes et les experts auprès des CSE. L'article de 2017 avait montré

que leur rôle ne se limitait pas à un simple appui technique, mais qu'ils se trouvaient au centre d'une relation triangulaire entre le CE, la direction et les DS. L'article montrait aussi que la loi de sécurisation de l'emploi de 2013 avait entraîné une montée en puissance de rôles plus actifs, jusque-là latents.

Il s'agira par des entretiens semi-directifs avec des expertes et des experts aux domaines d'activité divers et issus de cabinets distincts d'éclairer ces transformations et d'approfondir les hypothèses émises lors de l'article de 2018.

1.5 Le dialogue social dans la fonction publique après la réforme de 2019

C. Vincent (en cours)

Les transformations des relations professionnelles dans le secteur public sont un objet de recherche depuis 2000. Dans un contexte donnant la priorité aux impératifs de maîtrise budgétaire au moyen, notamment, de l'introduction d'une logique de performance et d'efficacité dans les trois fonctions publiques. Ces transformations ont connu une accélération dans la dernière décennie et se sont accompagnées de profondes modifications de la gestion des agents publics s'inspirant du management des ressources humaines du secteur privé. Même si le cœur de la fonction publique continue d'offrir des garanties aux fonctionnaires, on peut aisément discerner l'effet d'érosion de la norme statutaire exercée par l'introduction de cette nouvelle gestion publique.

Ces transformations s'accompagnent également d'une rénovation des règles du dialogue social : modifications des instances de concertation et des critères de représentativité des organisations syndicales, généralisation des négociations, principalement à partir de 2010. La loi de transformations de la fonction publique d'août 2019 et l'ordonnance de février 2021 sur la négociation prolongent ce rapprochement avec la création d'une instance de dialogue social unique calquée sur le Comité social et économique du privé et la possibilité de conclure des accords collectifs à tous les niveaux. Les réformes transforment le modèle de relations professionnelles du public et les syndicats peinent à maintenir ou renouveler leurs modalités d'intervention.

En 2022, deux types de travaux ont été menés :

Catherine Vincent a participé à une étude à l'initiative d'UNI-Europa et de l'ETUI sur la négociation collective et les clauses sociales dans les marchés publics. L'objectif de cette étude était de faire un bilan de la mise en œuvre des directives européennes de 2014 sur les marchés publics et de voir si leur transposition avait impulsé un meilleur usage de clauses favorisant la négociation collective et le dialogue social en entreprise. Le rapport concernant la France (Vincent, 2022) montre que les effets ont été limités à l'exception de rares exemples dans le secteur de la propreté et du BTP.

Les risques professionnels auxquels les agents des trois fonctions publiques sont exposés sont *a priori* identiques à ceux du secteur privé. Or, l'exposition aux risques professionnels, les mobilisations pour l'amélioration des conditions de travail, ainsi que les effets de statuts d'emploi spécifiques des fonctionnaires restent largement invisibles dans le champ académique. La pandémie de Covid-19 n'a que peu changé la donne. Le colloque « des fonctionnaires immunisés ? Invisibilité de la santé au travail dans la fonction publique » a été organisé par le projet AmiEtat (financé par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du projet ANR-21-CE36-0005-01) à Nantes les 24 et 25 novembre 2022 afin de contribuer à combler l'angle mort scientifique que constitue la santé au travail dans la fonction publique.

Après avoir participé au conseil scientifique du colloque, Catherine Vincent a discuté les textes présentés dans une séance consacrée à la dégradation de la santé des agentes et des agents à l'école. Les évolutions du dialogue social dans les trois fonctions publiques restent une thématique de recherche pour l'année 2023.

1.6 Retour sur l'articulation salaire minimum et négociations salariales

C. Vincent avec M. Tallard (en cours)

Dans le prolongement des travaux menés par Noélie Delahaie et Catherine Vincent sur l'articulation entre négociations salariales et salaire minimum, Michèle Tallard et Catherine Vincent ont répondu à un appel à communication pour un colloque organisé par le CHATEFP (Comité d'Histoire des Administrations du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) les 22 et 23 juin 2023 et qui porte sur « l'État et les salaires depuis 1945 ». Ce projet consiste à revenir sur la politique « bas et moyens salaires » déployée au début des années 1990 par le ministère du Travail, en ce qu'elle représente un moment privilégié de l'action de l'État sur la régulation conventionnelle des salaires. Il s'agira également d'appréhender comment les organisations patronales et syndicales se sont emparées de cette politique qui les incitait à revaloriser les salaires minima de branche et à moderniser les classifications.

1.7 La généralisation négociée des complémentaires santé

C. Vincent avec R. Gay, L. apRoberts et C. Sauviat (valorisation, achevé)

L'IRES est associé depuis fin 2017 à un projet ANR (Association nationale de la recherche) porté par le laboratoire IODE de l'université de Rennes 1 et coordonné par Marion Del Sol. Ce projet a pour thème la construction du marché du risque santé. La recherche, rassemblant des chercheurs et des chercheuses de différentes disciplines (juristes, économistes, sociologues, politistes) proposait d'analyser les conséquences de la généralisation de la couverture santé obligatoire pour les salariés du secteur privé (ANI du 13 janvier 2013, repris par la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013), tant en termes de renforcement des logiques marchandes et concurrentielles et de reconfiguration/réorganisation de la protection sociale en général et du champ de la santé en particulier, que de mutations profondes de l'État social, qui devient à la fois prescripteur et incitateur. La recherche s'est achevée en 2022 par l'organisation d'un atelier final à Nice les 21 et 22 mars 2022 et par la publication d'un ouvrage collectif : « Plus d'assurance santé pour moins de protection ? Le patient face au marché », sous la direction de Philippe Batifoulier et Marion Del Sol, Amplitude du Droit, Rennes, 2022. Les chercheurs et chercheuses de l'Ires impliqués dans l'ANR (Lucy apRoberts, Renaud Gay, Catherine Sauviat, Catherine Vincent) ont contribué à la rédaction de plusieurs chapitres :

- Chapitre 6. La généralisation de la couverture santé en entreprise : un processus largement en trompe-l'œil. Marion Bruna et Catherine Vincent
- Chapitre 11. La contribution des employeurs et des syndicats à la construction d'un marché privé du risque santé aux États-Unis. Catherine Sauviat
- Chapitre 18. Des réseaux de soins « à la française » pour réduire les restes à charge des assurés. Renaud Gay
- Chapitre 20. Medicare advantage aux États-Unis : la solidarité altérée. Lucy apRoberts

2. Les acteurs collectifs : crise ou renouveau ?

2.1 Stratégies syndicales dans le travail du Care

C. Nizzoli avec C. Meilland et S. Béroud (valorisation)

La recherche sur le travail en EHPAD, les résistances individuelles et collectives des aides-soignantes, commencée en 2017 est en cours de valorisation. Des femmes issues des classes populaires, et souvent racisées, qui cumulent une domination dans les rapports sociaux de classe, mais aussi de sexe et de race, résistent au travail sans ou avec le soutien des organisations syndicales. Faire face à des directions qui mettent tout œuvre pour freiner la contestation, voire qui opèrent de la discrimination syndicale, s'avère être un important défi pour les organisations syndicale souhaitant s'investir dans ce secteur du *care*.

Après un article publié en 2021 par C. Nizzoli et S. Béroud, ce terrain a été présenté lors de séminaires et colloques internationaux. Un article sur les enjeux de la résistance individuelle pour la compréhension du fait syndical dans ce secteur du care (C. Nizzoli et S. Béroud) est en cours d'évaluation par une revue.

2.2 Les organisations patronales et syndicales face à la migration du travail : une comparaison franco-allemande

M. Kahmann (projet)

La mondialisation, le changement démographique, l'intégration européenne ainsi que l'amplification des migrations forcées ont donné une place importante au « travail » dans les discours concernant les migrations internationales. Il n'y est pas uniquement question d'utilité économique. Face à la conflictualité sociale grandissante autour de la migration, le travail apparaît aux pouvoirs publics comme moyen d'intégration sociale à privilégier. Il devient ainsi un vecteur principal de l'exclusion et de l'inclusion des nouveaux arrivants. Cette évolution interroge les organisations patronales et syndicales. L'IRES participe à un projet qui sera soumis à la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) au printemps 2023. Celui-ci vise à comparer les réponses des acteurs sociaux en matière de politiques d'immigration, d'intégration au travail et de représentation des travailleurs migrants et de leurs employeurs en Allemagne et en France. Participent à la réponse à projet Thomas Haipeter et Norbert Fröhler (Université de Duisbourg-Essen).

2.3 Trajectoires et expériences croisées dans les systèmes d'aide à l'autonomie (Trajex)

C. Nizzoli avec S. Doumenc, C. Meilland et A. Trenta (en cours)

Ce projet de recherche vise à analyser l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes locaux d'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes avec handicap vivant à domicile, dans le contexte d'une offre déficitaire en services et en établissements dans de nombreux territoires et de conditions de travail et d'emploi souvent précaires pour les professionnels de l'aide et l'accompagnement au domicile. Cristina Nizzoli coordonne l'équipe dont le terrain de recherche est le département des Bouches-du-Rhône (voir détails sur le projet – Groupe travail). Différentes phases de terrain ont eu lieu à Marseille

avec Olivier Giraud, portant aussi bien sur l'action publique dans le domaine du soin à domicile, que sur le volet « rapport au travail » des aides-à-domicile.

Voir « Construction et vécu des systèmes d'aide à l'autonomie au domicile » équipe revenu et protection sociale.

2.4 Transformations sociales et économie numérique (TransSEN)

C. Nizzoli avec J. Dirringer et A. Trenta (valorisation)

La recherche financée par la DARES-DREES, qui s'est déroulée entre 2019 et 2021, portait sur la protection sociale dans l'économie des plateformes. Cette recherche a été menée par un *consortium* académique coordonné par Josépha Dirringer (IODE, Université de Renne I) et composé de 2 équipes de juristes (IODE et Université de Reims), d'une équipe d'économistes rattachée au laboratoire Regards (Université de Reims) et d'une équipe de sociologues (IRES).

L'année 2022 a été consacrée à la valorisation du rapport (rendu au mois de septembre 2021). L'enquête menée en Italie, qui avait déjà fait l'objet d'une publication au sein de la Chronique Internationale de l'IRES en 2021, a fait l'objet d'un nouvel article de Cristina Nizzoli dans le numéro 106 de la Revue de l'IRES. Le numéro 106 de la Revue de l'IRES, coordonné par Josépha Dirringer et Cristina Nizzoli, a été entièrement consacré au syndicalisme et à l'action collective dans l'économie de plateforme à travers une mise en perspective du cas français et italien.

S'intéressant aux transformations sociales liées au travail de plateforme, ce numéro revient plus spécifiquement sur la manière dont l'économie des plateformes met à l'épreuve les pratiques et les stratégies syndicales. Croisant les approches juridique et sociologique, il s'attache à prendre en compte l'importance du contexte national en observant les transformations qui ont eu lieu en France et en Italie.

2.5 Les stratégies des groupes industriels, l'emploi et le système productif national

M. Kahmann en collaboration avec C. Sauviat, C. Serfati (voir groupe Emploi ; en cours)

M. Kahmann participe, en tant que collaborateur, au contrat de recherche avec la CFE-CGC (Agence d'objectif) sur la politique industrielle dans les télécommunications et la pharmacie. Le rapport final sera rendu en début d'année. La partie 4 du rapport a pour objectif d'aborder la place des politiques industrielles autour d'un nouveau modèle de production et d'emplois, à partir d'une comparaison des initiatives prises en Allemagne et en France en faveur de l'industrie 4 .0 (appelée industrie du futur en France). Marcus Kahmann participe à l'élaboration de cette partie du rapport et a organisé le terrain d'enquête allemand. Ont été menés en Allemagne une dizaine d'entretiens auprès des pouvoirs publics, des organisations syndicales, des associations professionnelles et des experts. Ils donnent à voir une approche très structurée de la part des acteurs au sujet des normes et des standards technologiques. Celle-ci repose notamment sur la forte capacité de coordination des entreprises à travers leurs associations.

3. Les systèmes de relations professionnelles européens et transnationaux

3.1 La décentralisation de la négociation collective en Europe : effets et stratégies d'acteurs d'entreprise (CODEBAR)

M. Kahmann et C. Vincent, (en cours de valorisation)

La recherche s'accorde pour constater un peu partout en Europe l'importance croissante de la négociation collective d'entreprise, au détriment notamment des niveaux de branche et interprofessionnels. L'IRES a participé à un projet de recherche comparatif coordonné par l'Université d'Amsterdam et financé par la Commission Européenne. Il implique huit pays (France, Allemagne, Suède, Irlande, Espagne, Italie, Pays-Bas et Pologne) et porte sur les conséquences de la décentralisation de la négociation collective à l'échelle de l'entreprise. Plus spécifiquement, il s'agit de s'interroger (1) sur les nouvelles contraintes et possibilités inhérentes aux nouveaux cadres institutionnels, (2) sur les stratégies des acteurs (salariés et directions) et leur lien avec les acteurs et institutions à l'extérieur de l'entreprise ainsi que (3) sur les effets et résultats de la négociation d'entreprise en termes de normes négociées et de nature du dialogue social. Méthodologiquement, le projet repose sur des études de cas d'entreprise dans des secteurs différents, l'analyse du système institutionnel de la négociation collective ainsi qu'une revue de la littérature juridique et sociologique dans chaque pays. En France, l'enquête de terrain a porté sur quatre entreprises de la métallurgie et du commerce.

Ce projet démarré en septembre 2020 s'est achevé fin 2022. Son volet français a permis de mettre en lumière, pour les trois grands groupes d'entreprise qui constituent le cœur de l'enquête, la persistance de l'intérêt pour la négociation collective de branche comme moyen de structurer les salaires et les qualifications du marché du travail auquel ils participent, malgré la tendance à l'autorégulation du rapport salarial par ces entreprises. La décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise, mouvement largement indépendant des dernières réformes, et sa centralisation en leur sein s'avèrent complémentaires. Dans les entreprises rencontrées, la décentralisation de la négociation a été accompagnée par les équipes syndicales avec bienveillance et ses résultats sont jugés plutôt satisfaisants. Or, la relative déconnexion observée de ces équipes avec leurs fédérations suggère que les syndicats sont mal préparés pour compenser la perte de la capacité de coordination du système de négociation suite aux réformes législatives.

L'année 2022 a été marquée par la finalisation du rapport de recherche national et sa valorisation. L'équipe de recherche est ainsi intervenue pour présenter ses résultats lors de la conférence finale du projet CODEBAR à Bruxelles à laquelle ont participé aussi les interlocuteurs sociaux. Une autre présentation a eu lieu à la conférence de l'ISST de Bourg-la-Reine sur les effets des Ordonnances Macron. A été produite une vidéo en langue française qui résume les principaux renseignements de la recherche française. Paraîtra aussi en 2023 à l'Amsterdam University Press un ouvrage qui valorisera les travaux de l'équipe internationale. Dans ce cadre, Catherine Vincent et Marcus Kahmann ont participé à la rédaction de deux chapitres transversaux, mêlant les équipes et les terrains nationaux. Ils proposent une comparaison franco-espagnole du processus de la décentralisation de la négociation collective (C. Vincent) ainsi que la mobilisation de l'approche de la théorie de ressources de pouvoir

pour comprendre les différents trajets que prennent les entreprises dans la décentralisation de la négociation collective (M. Kahmann).

3.2 La participation des salariés en Europe

U. Rehfeldt (en cours)

Udo Rehfeldt est le correspondant français du réseau d'experts européen « Worker participation in Europe » (WP Europe) de l'Institut syndical européen (ETUI). Il alimente régulièrement ce réseau avec des informations sur la participation des salariés aux décisions des entreprises en France et actualise le site web www.worker-participation.eu.

Il a rejoint comme conseiller un projet de recherche européen sur « La démocratie au travail - un idéal européen ? Discours et pratiques sur la démocratisation du travail après 1945 ». Ce projet pluriannuel (2021-2014), financé conjointement par l'ANR et la DFG allemande, est coordonné par Roberto Frega (Centre Marc Bloch, Berlin) et Stefan Berger (Université de Bochum), avec la participation de Frank Georgi (Université d'Evry-Paris-Saclay). Un premier séminaire a eu lieu en avril 2022 à Bochum, deux autres sont prévus en 2023 à Berlin et Evry.

Sollicité par la fédération syndicale européenne IndustriAll, Udo Rehfeldt a présenté en septembre 2022 à Bruxelles son étude des accords d'entreprise transnationaux au comité de politique d'entreprise de cette organisation. Il a également présenté cette étude à la réunion annuelle de l'EWC Academy à Hambourg en juin 2022 et au congrès européen de l'Association internationale de relations d'emploi (ILERA) à Barcelone en septembre 2022.

3.3 Les comités d'entreprise européens face au Brexit

K. Guillas-Cavan, M. Kahmann (démarrage)

L'IRES a participé à une réponse à l'appel à projet de l'Open Research Area for the Social Sciences (ORA). L'équipe est composée de Markus Hertwig et Patrick Witzack (Université de Bochum) ainsi que de Marco Hauptmeier (Université de Cardiff). Le projet se propose d'examiner de quelle manière le Brexit affecte les Comités européens d'entreprise (CEE). Le Brexit a des effets sur deux des seuils prévus par la législation européenne pour l'établissement de CEE. Il peut en effet être établi quand une entreprise multinationale (EMN) emploie plus de 1 000 salariés dans au moins deux filiales européennes comprenant au minimum 150 salariés chacune. Le Brexit implique que des EMN avec des filiales britanniques ne remplissent plus ces conditions. S'inscrivant dans le cadre théorique de l'institutionnalisme, ce projet propose une approche des institutions comme ayant une dimension légale, normative et culturelle.

L'équipe allemande a déjà mené des enquêtes préliminaires sur la manière dont les CEE sont affectés par le Brexit. Celles-ci montrent que dans un certain nombre de cas, CEE et direction ont négocié des avenants pour suppléer au manque de législation tandis que d'autres apparaissaient comme ayant du mal à poursuivre leur activité. Sur cette base, le projet analysera les processus d'ajustement de 16 CEE qui feront l'objet de monographies approfondies comprenant des entretiens avec des représentants élus du personnel, des représentants syndicaux et des membres des directions. Le projet a été accepté par les

agences nationales impliquées (dont l'ANR) et démarrera au printemps 2023. À ce titre aura lieu l'embauche d'un ou une assistante de recherche.

3.4 Lieux et motivations d'action solidaire dans les relations de travail transnationales (SOHA)

M. Kahmann et C. Vincent (en cours)

L'IRES a été contacté par Irene Dingeldey et Ilana Nussbaum Bitran de l'université de Brème pour participer à un projet international financé par le ministère de la Recherche allemand. Y participent des équipes issues de six pays européens (Allemagne, Bulgarie, Espagne, France, Pologne,). Cette recherche s'interroge sur les conditions et formes de la solidarité autour des enjeux de travail transnational en focalisant sur deux objets : la représentation des salariés dans les entreprises multinationales européennes ainsi que la mobilité de travail intra-européenne. L'IRES intervient sur le deuxième volet de cette recherche en menant une enquête de terrain auprès des organisations patronales et syndicales françaises dans trois secteurs. Celle-ci vise principalement à identifier des actions et des projets transnationaux en lien avec la directive européenne sur les travailleurs et travailleuses détachés. Ce projet a démarré en janvier 2022 et se termine en mai 2023.

L'année 2022 a été dédiée à mener des entretiens auprès des acteurs collectifs dans les trois secteurs couverts par la recherche : le transport routier, la propreté et le BTP. Les résultats préliminaires indiquent, pour la France, des modalités et des intensités variées de l'engagement transnational autour de la mobilité transnationale des travailleurs et travailleuses. Le secteur semble en être le principal déterminant. Tandis que l'évolution de la gouvernance du transport routier à l'échelle européenne (« paquet de mobilité ») a eu un effet mobilisateur sur les acteurs syndicaux et patronaux de la profession, les initiatives trans- et internationales se font plus rares dans le BTP dont les acteurs se sont plutôt accommodés de la transnationalisation du travail et sa réglementation.

4. Divers

Cristina Nizzoli participe au bureau du réseau thématique « relations professionnelles » (RT18) de l'Association française de sociologie et est affiliée depuis 2021 à l'Institut Convergence Migrations en tant que fellow au sein du département INTEGER (Intégration-Discrimination).

5. Journées d'études et séminaires 2022-2023

Cristina Nizzoli a organisé (avec Josépha Dirringer) le Séminaire de clôture du projet TRANSsen, « Imaginer les transformations sociales au prisme du travail de plateforme », IRES (visio), 9 au 10 mars 2022.

Cristina Nizzoli avec Camille Dupuy et Émilien Julliard organisent une Journée d'étude (RT 18-Association Française de Sociologie – IRES), « Enquêter sur le syndicalisme, les conflits du travail et les relations professionnelles à l'international : bilan et perspectives », IRES, 17 mars 2023 (à venir).

Dans le cadre du RT18, Hervé Champin, Marnix Dressen-Vagne, Jean-Michel Denis et Catherine Vincent ont coordonné un numéro spécial de la NRT (Nouvelle revue du travail) intitulé : « les relations professionnelles ; une histoire sans fin ? ». Le Corpus de ce numéro approche de plusieurs points de vue, que ce soit en France, en Belgique, au Québec ou en Australie, les profondes transformations des relations professionnelles depuis trois décennies.

Publications et interventions

Contribution à des ouvrages collectifs

Bruna M., Vincent C. (2022), « La généralisation de la couverture santé en entreprise : un processus largement en trompe-l'œil. », in Batifoulier P. et Del Sol M. (dir.) Plus d'assurance santé pour moins de protection ? Le patient face au marché, Amplitude du Droit, Rennes.

Freyssinet J., « Le régime paritaire d'indemnisation du chômage : une spécificité française en voie de disparition ? »

Muñoz Ruiz A., Ramos Martín N., Vincent C. (2022), "Interplay between State and collective bargaining, comparing France and Spain", in Tros F. (ed.) pathways un decentralised collective bargaining in Europe, Amsterdam University Press (à paraître)

Rönmar M., Kahmann M., Iossa A., Czarzasty J., Paolucci V. (2022), « Trade union participation and influence in decentralised collective bargaining », in Tros F. (ed.) Pathways in Decentralised Collective Bargaining in Europe, l'Amsterdam University Press (à paraître).

Rapports de recherche et documents de travail

Kahmann M., Vincent C. (2022), « Decentralised collective bargaining in France », Country report for the CODEBAR project, 72 p.

Freyssinet J., « Le travail : une valeur ? », Document de travail IRES, n° 01-2022, 73p.

Freyssinet J. (à paraître), « L'agenda social paritaire : un projet de régulation autonome » à paraître, 86p.

Vincent C. (2022), Public procurement and collective bargaining in France, UNI-EUROPA/ETUI, décembre.

Articles

Champin H., Denis J-M., Dressen-Vagne M., Vincent C. (2022), « Relations professionnelles, une histoire sans fin », la Nouvelle Revue du Travail, 21/2022, Erès.

Nizzoli C., « Rapport au travail et stratégies syndicales dans l'économie des plateformes : enquête auprès de livreurs à vélo en Italie », n° 106, Revue de l'IRES, 2022

Nizzoli C., « note de lecture : Deux millions de travailleurs et des poussières. L'avenir des emplois du nettoyage dans une société juste, François-Xavier Devetter, Julie Valentin, Paris, Les Petits Matins, 2021 », Travail et Emploi, 2022

C. Nizzoli, Dirringer J., « « Travail de plateforme : défis pour l'action collective et le syndicalisme », n° 106, Revue de l'IRES, 2022.

Rehfeldt U. (2022), « Board-Level Employee Representation in France », International Labor Brief (Korean Labor Institute), Vol. 20, No. 5, p. 30-40 (trad. en coréen, ms. en anglais)

Chronique internationale

Freyssinet J., « Les syndicats face au défi de la révolution verte », n° 177, mars, p. 54-68.

Freyssinet J., « Licencier et réembaucher », n° 178, juin, p. 36-46.

Freyssinet J., « Les résidences pour personnes âgées : un foyer de contradictions", n° 179, septembre, p. 26-37. »

Freyssinet J. (à paraître), « Gestion chaotique de l'imprévu et explosion de la conflictualité »

Guillas-Cavan K. (2022), « Les négociations salariales de l'automne 2021, entre offensive syndicale et affaiblissement de la coordination entre branches », Chronique internationale de l'Ires, mars, n° 177, pp. 36-53.

Guillas-Cavan K. (2022), « Pas de raison de se retenir dans la négociation salariale ? », Chronique internationale de l'Ires, décembre, n° 180, pp. 37-57.

Kahmann M. (2022), « L'inflation plus forte que la négociation collective », La Chronique Internationale de l'IRES, à paraître.

Nizzoli C., « Politique des primes fiscales et absence de revendications salariales sous le gouvernement Draghi », La Chronique Internationale de l'IRES, 2022

Rehfeldt U. (2022), « Allemagne : Les effets de la crise atténués grâce au plan de relance et à la négociation collective », Chronique internationale de l'IRES n° 176, janvier

Interventions

Kevin Guillas-Cavan

- Quel « dialogue social » dans l'entreprise après les ordonnances de 2017 ? avec Frédéric Lerais, Présentation à Syndex, 7 avril 2022.
- « Tirer les leçons des ordonnances de 2017 et préparer le nouveau mandat », avec Frédéric Lerais présentation pour Orseu-Ethix, Paris, CESE, 6 septembre 2022.
- After the works council reform: worker representatives' strategies for reinforcing proximity with the workforce, avec Marcus Kahmann. Intervention au Congrès ILERA, Barcelone, 9 septembre 2022.
- Quel « dialogue social » dans l'entreprise après les ordonnances de 2017 ? avec Frédéric Lerais, 4es Rencontres IRES-ISST, 23 septembre 2022.
- Quel « dialogue social » dans l'entreprise après la mise en place du CSE ? Présentation au stage FO de l'ISST, 3 octobre 2022.

- Deliberative und repräsentative Dimension des Betriebsrats : Das Problem der Verbindung von der Arbeitnehmervertretung mit den realexistierenden Arbeitskollektiven nach der Macron-Reform, Présentation au séminaire de recherche de l'Institut für Gesellschafts- und Sozialpolitk de l'Université Johannes Kepler, Linz, 14 novembre 2022.

Marcus Kahmann

- Jeunes et Engagement. Résultats d'une recherche. Intervention le 27 septembre 2022 au CEZAM, Angers.
- After the works council reform : worker representatives' strategies for reinforcing proximity with the workforce, avec Kevin Guillas-Cavan. Intervention au Congrès ILERA, Barcelone, 9 septembre 2022.

Cristina Nizzoli

- « Renouveau du syndicalisme et l'apport des travaux de l'IRES », Les 40 ans de l'IRES, Paris, 13 décembre 2022.
- « Le passage au CSE, quels changements sur le travail de représentant du personnel ? », Journées d'Études Réformes de la représentation du personnel et du "dialogue social" Quel bilan ? Quelles réponses syndicales ? avec Sophie Béroud, Marseille, 5 décembre 2022
- « Le rôle multiple des syndicats dans les mobilisations des travailleuses des EHPAD en France : penser les conditions de l'action collective et ses conséquences », avec Sophie Béroud et Virginie Cassignol, CRIMT, Montréal (visio) 27 octobre 2022.
- « Analyser les trajectoires d'engagement des travailleuses en EHPAD au prisme des enjeux de santé, Séminaire Genre Activité Santé, avec Sophie Béroud, Lyon, 10 mai 2022.

Catherine Vincent

- Panorama des positions syndicales sur la « grande Sécu », Séminaire final du projet MaRiSa (Marché du risque santé : construction, gouvernance, innovation sociale), Nice, 21 mars 2022
- Les enjeux de la restructuration des branches, stage FO de l'ISST, Bourg-la-Reine, 31 mars 2022
- Public procurement and collective bargaining : the case of France, ETUI project meeting Public procurement and collective bargaining, Barcelone, 7 septembre 2022
- The promotion of collective bargaining through public procurement, avec Duda K., Hartzen A-C., Kahancova M., Molina O., Müller T., Schulten T., De Spiegelaere S., 13th ILERA European Congress, Barcelone, 10 septembre 2022
- Acteurs et stratégies de la négociation d'entreprise : études de cas de quatre grands groupes, 4e Rencontres IRES-ISST, Bourg-la-Reine, 23 septembre 2022
- Discutante de la séance « quand l'école dégrade la santé des agent.es. Intensification du travail et invisibilisation des atteintes », colloque Des fonctionnaires immunisés ? Invisibilité de la santé au travail dans la fonction publique, Nantes, 24 novembre 2022

Udo Rehfeldt

- « Les dynamiques des accords d'entreprise transnationales », Club CEE, Astrées, 12 avril 2002, en visioconférence.
- « Beyond Information and Consultation: The Development of Transnational Company Agreements », EWC Academy, 27 juin 2022, Hambourg.
- « Stagnation and decline of transnational company agreements », congrès européen de l'Association internationale des relations de travail et d'emploi (ILERA), Université autonome de Barcelone, 8 septembre 2022, Barcelone.
- « The Development of Transnational Company Agreements », réunion du comité de politique d'entreprise, Fédération syndicale européenne IndustriAll, 19 septembre 2022, Bruxelles.
- « Le dialogue social en Allemagne », Sciences Po Executive Education, 18 novembre 2022, Paris.

Travail et sécurisation des parcours professionnels

Chercheure.s : S. Grimault, V. Mellado, A. Trenta

Chercheur.es associé.es : A. Fretel[1], O. Join-Lambert, Y. Lochard, T. Coutrot

Les travaux du groupe s'organisent autour de cinq grandes thématiques, investies de longue date ou récemment renforcées à la faveur de l'arrivée de Thomas Coutrot, en tant que chercheur associé.

Une série de travaux sont en cours ou vont s'engager sur la question du travail. Il s'agira d'une part de capitaliser et prolonger les enseignements d'enquêtes syndicales sur le travail, pour tenter d'apprécier leurs effets tant pour les salariés concernés que pour les militants engagés dans leur réalisation. Ces enquêtes parviennent-elles à saisir le « pouvoir d'agir » – par trop invisibilisé – de chacun en situation de travail et, partant, à le renforcer ? Une recherche de l'Agence d'objectifs (CGT) y est consacrée. Les travaux se poursuivent d'autre part sur les facteurs statutaires (précarisation de l'emploi, …) et organisationnels (externalisation, …) d'un processus – persistant – de fragmentation du travail, sur la façon dont celui-ci affecte le sens du travail et la manière dont les organisations syndicales tentent d'y répondre : une enquête de terrain est programmée, dans le cadre d'une recherche pour l'agence d'objectifs (UNSA Éducation). Enfin, plusieurs projets s'intéressent au lien entre travail – sens du travail, apprentissages en situation de travail – et trajectoires professionnelles, à partir d'une exploitation statistique de l'enquête européenne sur les conditions de travail, ou de l'enquête Defis.

Les travaux sur les pratiques d'accompagnement vers l'emploi ou vers la création d'activité, et leurs effets pour les personnes concernées, se poursuivent autour de quelques grandes problématiques susceptibles de mieux décrire et comparer les pratiques en vigueur et leur portée : la dimension pédagogique et expérientielle de l'accompagnement et la place réservée aux expériences « à faire » en cours d'accompagnement ; la capacité à intervenir conjointement auprès des personnes et des employeurs et à accompagner ainsi deux expériences ; l'accueil, par les conseillers et leurs structures, d'une professionnalisation par l'expérimentation ; l'attention portée à la réciprocité dans les formes d'accompagnement. Plusieurs projets de valorisation, faisant suite à des enquêtes de terrain, sont en cours.

Sur le champ de l'économie sociale et solidaire, une enquête de terrain est en cours de réalisation auprès de chantiers d'insertion, pour analyser la façon dont les formes de participation des salariés en insertion aux instances de dialogue social et de gouvernance des structures peut contribuer à renforcer leur pouvoir d'agir, et avoir ainsi des effets sur leurs trajectoires. Un travail d'analyse théorique a par ailleurs été engagé pour tenter d'éclairer la singularité du « rapport social d'activité » des coopératives de production et les mécanismes par lesquels celui-ci construit des protections collectives.

[1] Une partie des activités d'Anne Fretel, consacrée au thème du dialogue social, est présentée dans le groupe Relations professionnelles.

Sur le champ de l'accompagnement des mutations économiques, les travaux se poursuivent sur les conditions de mise en œuvre de la « responsabilité territoriale » de l'entreprise, dans le cadre de l'obligation de revitalisation des bassins d'emploi. L'analyse des actions de revitalisation mises en œuvre montre que cette obligation peut, sous certaines conditions, soutenir des formes d'intervention territorialisées *d'abord* adressées aux employeurs locaux (via le soutien à leur activité, leurs processus RH ou de recrutement), et contribuant *in fine* à la sécurisation des parcours d'emploi des travailleurs d'un territoire (via l'accession effective à des emplois durables). Elle manifeste concrètement qu'enjeux de développement économique et enjeux d'insertion dans l'emploi peuvent être appréhendés et pris en charge « dans un même mouvement », par une même intervention sur le marché du travail local. Ce projet explore enfin les conditions dans lesquelles cette « responsabilité territoriale émergente » de l'entreprise peut relever du principe de responsabilité au sens large, entendu selon les termes d'Alain Supiot comme une obligation de prévenir ou de réparer les conséquences dommageables de ses agissements.

Plusieurs projets, enfin, ont été poursuivis ou achevés, apportant un éclairage historique sur l'histoire des activités sociales de l'Insee et du métier d'enquêtrice, celle des politiques sociales de la Poste en France et au Royaume Uni, et celle du principe d'obligation dans le champ de la protection sociale. Dans le prolongement de ces travaux, un projet de publication d'un numéro spécial de la *Revue d'histoire de la protection sociale* – à paraître en 2024 – sera consacré à l'histoire de la protection sociale dans les fonctions publiques d'État, hospitalière et territoriale.

1. Le travail, ses ressources, ses tensions

1.1 Les enquêtes syndicales sur le travail réel

T. Coutrot (projet)

Une recherche de l'agence d'objectifs, proposée par la CGT, va s'engager sur les enquêtes syndicales sur le travail.

Les enquêtes ou recherches-actions syndicales sur le travail réel font partie du registre d'action des syndicalistes depuis plusieurs décennies. La CGT a d'ailleurs mené deux recherches-actions dans le cadre de l'AO IRES (Renault 2011 ; Cheminots 2016). Ancrées dans les sciences du travail (ergonomie, différents courants de la psychologie du travail…), ces démarches veulent se fonder sur la capacité d'action, le « pouvoir d'agir » souvent méconnu des travailleuses et travailleurs dans leur activité quotidienne de travail et sur leurs aspirations à mieux travailler afin d'en tirer des ressources pour l'action et le renforcement du syndicat : dans l'idéal, « les liens travail-santé sont rendus visibles tout en étant désindividualisés et transformés en problèmes communs sur lesquels agir. Un autre rapport au travail peut alors s'investir dans une action collective ».

Au cours des vingt dernières années, des organisations syndicales ont accru leur investissement sur les questions de santé mentale pour réorienter leur démarche revendicative, et de nombreuses expériences d'enquêtes sur le travail réel ont été mises en œuvre, impliquant ou non une collaboration entre syndicalistes et chercheur·es. Nombre d'acteurs syndicaux voient dans cette orientation un levier potentiellement puissant pour redynamiser les collectifs de travail et l'action syndicale. A l'heure où la « grande démission », le « travail empêché » et la perte de sens du travail suscitent de nombreux débats,

une meilleure prise en charge syndicale de ces aspirations des salarié·es à mieux travailler pourrait renforcer leur pouvoir d'agir.

Si ces enquêtes sont en général perçues par les participant·es comme passionnantes et amènent souvent, au moins à court terme, un renforcement de la légitimité des acteurs syndicaux auprès de leurs collègues qui apprécient l'intérêt porté à leur travail réel, il existe cependant « des incertitudes sur la capacité du dispositif à atteindre ses objectifs dans la durée ». En outre, ces enquêtes reposent sur des méthodologies très diverses, dont on peut penser qu'elles ne sont pas sans lien avec la qualité et la durabilité des transformations opérées. Or on ne dispose aujourd'hui d'aucune recherche systématique visant à décrire, analyser et comparer, avec un recul suffisant, un ensemble diversifié d'enquêtes syndicales sur le travail réel. Le projet ici proposé viserait à commencer à combler une telle lacune et à ouvrir un champ d'investigation encore peu exploré.

Les objectifs de la recherche seraient donc les suivants :

- Retracer l'historique de ces démarches dans les organisations concernées ;
- Décrire finement, par des entretiens avec les principaux acteurs de terrain impliqués, diverses expériences de recherches-actions ou enquêtes syndicales sur le travail réel ;
- Analyser leurs conséquences à moyen-long terme sur les situations de travail, sur les trajectoires des militant·es impliqué·es, leur capacité d'action et celle des salariés ;
- Proposer des éléments d'évaluation, dans la mesure du possible, des apports et enseignements méthodologiques et syndicaux de ces expérimentations.

1.2 La fragmentation du travail et ses effets sur l'action collective

S. Doumenc, F. Lerais, A. Magnan, A. Trenta (en cours)

Saphia Doumenc, Frédéric Lerais, Axel Magnan et Arnaud Trenta participent au projet « Uberisation, intérim, auto-entrepreneuriat… : quel impact de la fragmentation du monde du travail sur le travail ? » présenté par l'UNSA Education dans le cadre de l'agence d'objectifs. Cette recherche vise à rendre compte des multiples facteurs qui tendent à fragiliser le salariat (travail indépendant, CDD, intérim, externalisation, ubérisation, etc.) et à interroger la manière dont ils contribuent à déstructurer l'organisation du travail et les capacités d'action collective des travailleurs. L'accent est mis sur les implications concernant le sens au travail, les protections individuelles et les enjeux syndicaux. L'objectif est d'analyser la façon dont les organisations syndicales s'emparent de la thématique du sens au travail pour mobiliser et représenter les travailleurs.

Une large revue de littérature est réalisée afin de mettre en perspective les très nombreux travaux réalisés sur ce sujet, en particulier au sein des agences d'objectifs de l'IRES. Une analyse des dynamiques de fragmentation du travail et de précarisation de l'emploi en France au cours des vingt dernières années est également menée afin d'évaluer l'effet des variables socio-économiques (âge, genre, qualification, secteur, territoire, etc.) sur le risque d'exposition à ces processus. À partir de 2023, une enquête empirique viendra approfondir et mettre en perspective les tendances globales dégagées dans la revue de littérature. Les secteurs de l'aide à domicile et de l'éducation (établissement scolaire) seront privilégiés pour le travail de terrain, avec un croisement de territoires ruraux et urbains autour de villes moyennes.

1.3 Étude statistique sur les liens entre autonomie au travail et comportement électoral

T. Coutrot (projet)

À l'aide des résultats de l'enquête Conditions de travail de 2019 appariée (par communes) aux résultats des élections européennes de mai 2019, on répliquera l'étude déjà publiée dans un Document d'études Dares (« Travail et bien-être psychologique », n° 217, mars 2018). L'étude vise à alimenter un courant de recherche international en essor concernant les liens entre l'expérience démocratique dans la sphère du travail et dans la sphère publique, selon lequel le déclin de la vitalité démocratique dans la cité (documenté par exemple par la hausse des taux d'abstention ou la montée des courants politiques autoritaires) est lié au déclin de l'autonomie au travail, lui-même associé au management par les chiffres et à la procéduralisation croissante du travail.

2. Travail et trajectoires d'emploi

2.1 Étude statistique sur le sens du travail en Europe

T. Coutrot, avec C. Perez[2] et A. Parent-Thirion[3] (en cours)

À l'aide de l'enquête européenne sur les conditions de travail de 2022, l'étude vise à comparer le sens du travail entre pays et, au sein des pays, entre types de professions (care, production matérielle, administration, gestion, fonction commerciale…). Elle vise aussi à examiner le lien entre sens du travail et perspectives professionnelles (promotion, mobilité, insécurité…). On se fondera sur la conceptualisation et les choix d'indicateurs statistiques déjà réalisés dans nos travaux précédents, en les adaptant à la nature des informations collectées dans l'enquête européenne.

2.2 La place des apprentissages situationnels dans les trajectoires professionnelles

A. Fretel avec O. Baguelin[4] (achevé)

À côté de la formation en emploi, les apprentissages informels (AI) accompagnant certains contextes professionnels peuvent contribuer au développement des compétences. Quelle est alors l'influence sur la probabilité d'emploi de travailleurs en mobilité externe ayant connu une situation de travail favorable à ces apprentissages ?

Le dispositif d'enquête sur les formations et itinéraires des salariés (Defis) donne des résultats inattendus ; en particulier, les travailleurs ayant quitté les emplois a priori les plus favorables aux AI (processus cognitifs, autonomie et échanges professionnels) semblent n'en tire aucun avantage ; les

[2] Centre d'économie de la Sorbonne, Univ. Paris 1.

[3] Eurofound.

[4] Olivier Baguelin Centre d'étude des politiques économiques (Epee) Tepp-FR CNRS 3435, Université d'Évry et Paris-Saclay.

situations avantageuses combinent seulement processus cognitifs et autonomie, sans échanges professionnels. Une explication serait que si les postes les plus propices aux AI contribuent au développement des compétences, les échanges professionnels comportent une dimension d'évaluation des salariés dont l'issue n'est pas toujours favorable. Dans ce cas, la mobilité externe pourrait correspondre à une évaluation négative pouvant entamer la confiance en soi du travailleur et fragiliser son parcours. Ces résultats invitent à questionner plus en amont les caractéristiques de ce qui favorise un AI en soulignant une condition d'apprentissage invoquée par la didactique : le droit à l'erreur. Ce travail a donné lieu à une publication d'article dans la revue Economie et statistiques

3. Pratiques d'accompagnement et de médiation à l'emploi

3.1 La dimension apprenante de l'accompagnement à la création d'entreprise : une réflexion prospective

S. Grimault (en cours)

Ce projet, entamé en 2021, s'intéresse aux formes de mobilisation de l'activité de travail et de l'expérience dans la construction des parcours de création. Il prend la forme d'une participation aux travaux d'un atelier prospectif, CREAFEST[5], qui se propose, avec l'ensemble des acteurs intéressés, d'ouvrir une réflexion collective sur la valorisation de la dimension pédagogique et expérientielle de l'accompagnement à la création d'entreprise. Il s'agit notamment d'explorer les liens qu'il est possible d'établir entre les parcours de création et de formation au regard du cadre de l'action de formation en situation de travail (AFEST) introduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les enjeux de cette réflexion prospective sont pluriels, comme le sont les publics susceptibles d'être intéressés par la création d'activité. On sait que de nombreux créateurs le sont « par nécessité » et peuvent être attirés par un statut de micro-entrepreneur qui, en l'absence d'accompagnement, s'avère souvent dommageable au développement de leur activité : un accompagnement ajusté devrait les aider à sortir d'un « sous-développement » risqué. La création d'activités peut également constituer une opportunité de « libération » d'une offre de travail contrainte, celle notamment des personnes pénalisées par les discriminations engendrées par le fonctionnement du marché du travail salarié. Pour celles-ci, la création d'activités peut « déjouer » une forme de « misérabilisme » pénalisant, produit par les jugements « d'inemployabilité » formulés à leur endroit sur le marché du travail salarié. Pour d'autres encore, qui in fine ne créeront pas, un parcours de création accompagné peut soutenir la construction d'une « offre de travail » - plutôt que d'une seule « demande d'emploi » - et favoriser ensuite le retour à l'emploi salarié. Enfin, pour tous ceux qui souhaitent développer un projet qui leur tient à cœur, et en vivre, l'enjeu d'une amélioration de l'accompagnement demeure, qui accroît les chances de pérennisation de l'activité.

[5] L'atelier CREAFEST est constitué et animé par la Sous-direction des Parcours d'accès à l'emploi de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Une enquête exploratoire a été réalisée en 2021 auprès de directions générales de réseaux d'appui aux créateurs[6], d'un réseau de promotion de l'entrepreneuriat collectif[7] et de responsables de Coopératives d'activité et d'emploi (CAE)[8], pour alimenter et inaugurer la réflexion collective. Les enseignements de cette enquête - publiés en 2021[9] - ont été présentés et mis en discussion lors de la séance du 24 février 2022 du groupe CREAFEST, ouvrant un certain nombre d'hypothèses. Passer de « l'accompagnement des créateurs » à « l'accompagnement de l'expérience » des créateurs, comme l'enquête le suggère, confère d'emblée une dimension didactique à l'accompagnement en question : ne peut-on y voir un premier pas vers une intégration – plutôt qu'une juxtaposition – des deux grandes fonctions d'accompagnement et de formation, dans les parcours de création ? La pertinence d'une telle visée d'intégration du service d'accompagnement/formation, à forte composante expérientielle, ne provient-elle pas de la façon dont ce service « s'accroche » ou se construit au plus près de projets (de création d'activités) qui eux aussi gagnent en intégration, à mesure qu'ils se concrétisent ? En d'autres termes, n'y a-t-il pas une forme de réciprocité nécessaire entre, d'une part, le mouvement d'intégration qui concerne l'expérience du créateur (de son projet, des situations de travail et situations de gestion dans lesquelles il s'incarne), et d'autre part l'effort d'intégration qui devrait caractériser un service d'accompagnement/formation visant précisément à accompagner continûment l'expérience du créateur et ses nécessités – plutôt que la personne même du créateur[10] ? Mais encore, les apprentissages expérientiels ne débutent-ils pas dès l'amorce des parcours de création, lorsque le créateur découvre et crée son environnement – avant même que des situations de gestion « grandeur nature » ne se présentent, susceptibles d'être tutorées ou accompagnées ? Ces hypothèses, et d'autres, ont été mises à l'épreuve des expériences respectives de l'ensemble des participants de CREAFEST. Trois autres séances ont suivi en 2022, qui ont respectivement abordé : l'apport de la « théorie de l'effectuation » pour concevoir et mettre en œuvre un modèle itératif d'accompagnement des parcours de création dans les couveuses, faits de « boucles d'apprentissages » ; les enseignements d'une expérimentation d'Initiative France (AFEST/Entrepreneur TPE) ; les Tiers lieux apprenants et leur soutien à la création d'activités.

Les travaux du groupe CREAFEST se poursuivent en 2023. L'ensemble du matériau construit à l'occasion de ces échanges, à partir des expériences des réseaux d'accompagnement, pourra constituer la matière de publications à venir.

[6] Association nationale des Groupements de Créateurs ; BGE Réseau ; Union des Couveuses d'Entreprises.

[7] Coopérer pour entreprendre.

[8] Cap services ; Elycoop.

[9] Grimault (S.), 2021, « L'AFEST comme hypothèse de réingénierie de la fonction accompagnement à la création d'entreprise », *Education permanente*, n°227, p. 161-175.

[10] Compte rendu de la séance du 24 février, Créafest, DGEFP, 2022. Sur cette réciprocité, voir Grimault (S.), 2021, « L'accompagnement comme expérience de l'expérience accompagnée », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 50/1, p. 93-120.

3.2 Tensions et potentiel des pratiques d'accompagnement : la place de l'expérience

Chauvet A[11], Delay B.[12], Fretel A. et Grimault S. (en cours)

Dans le cadre du Réseau emploi compétences[13] porté par France Stratégie, questionnant les conditions nécessaires aux transitions professionnelles, la question des formes d'accompagnement a été posée. Cherchant à contribuer au débat une note a été produite qui a tenté d'apporter un éclairage spécifique sur la question de l'accompagnement des transitions en focalisant l'attention sur ce que l'on regarde peu dans les pratiques professionnelles et les expériences vécues des personnes accompagnées. Cet éclairage s'est structuré en deux volets : le premier a consisté à proposer une cartographie rendant lisibles les facteurs et risques qui interagissent dans toute situation de transition professionnelle à partir d'une synthèse raisonnée de la littérature existante. L'objectif visé était de rendre apparents des points d'achoppement des processus d'accompagnement pour aider à les prendre en compte afin de développer des processus d'accompagnement des personnes en transition contribuant à plus grande équité sociale.

Un second volet de la note a cherché à se focaliser sur des aspects techniques précis des processus d'accompagnement afin de déboucher sur des propositions opérationnelles. Il s'agit principalement d'inviter à élargir la fenêtre d'observation à l'ensemble des acteurs de ce système transactionnel singulier qu'est l'accompagnement (la personne, son projet et son expérience, son environnement, le conseiller, l'organisation) afin d'interroger le moment et la place du travail sur l'expérience.

3.3 Quelle capacité d'innovation en matière d'accompagnement de territoire zéro chômeur ?

A. Fretel avec F. Jany-Catrice[14], P. Semenowicz[15], S. Vatan[16] (en cours)

Si l'accompagnement est devenu une composante clef des politiques d'emploi et de formation professionnelles, il est aussi ressenti par certains et certaines bénéficiaires avant tout comme une forme de contrôle, une forme d'enfermement (Capelier et al. 2014) et non comme une forme d'appui à la construction de son parcours. L'expérimentation récente de Territoire zéro chômeur (TZC) semble ouvrir la porte vers un autre postulat de politique d'emploi : partir de la personne sans lui imposer *a priori* de forme d'accompagnement. Pour autant l'évaluation menée sur ce dispositif (Fretel et Jany-Catrice coord 2020) montre que la mise en pratique des principes trouve certaines limites et que TZC, par certains aspects, s'apparente à des dispositifs déjà existants tels que l'Insertion par l'activité économique (IEA) E. Une analyse comparée a été faite de ces deux orientations de politiques d'emploi[17].

[11] André Chauvet, Directeur d'André Chauvet Conseil
[12] Béatrice Delay, Responsable études qualitatives à la Direction Observation et Evaluation de France compétences, chercheure associée au CNAM
[13] https://www.strategie.gouv.fr/projets/reseau-emplois-competences
[14] Florence Jany-Catrice, Université de Lille, laboratoire Clersé
[15] Philippe Semenowicz, Université Paris-Est Créteil, laboratoire LIRTES
[16] Sylvain Vatan, Université de Lille, laboratoire Clersé
[17] Territoires zéro chômeur de longue durée : rupture ou convergence avec l'insertion par l'activité économique ? en révision

Le travail sera poursuivi pour saisir ce qui peut être innovant au sein de l'expérimentation TZC et les conditions nécessaires pour que ce potentiel d'innovation se maintienne.

3.4 Les apports de la médiation active et ses conditions d'essaimage

S. Grimault, (en cours)

Les travaux sur les pratiques de « médiation active » se sont poursuivis en 2022. Ces pratiques conçus et développés par l'association TRANSFER-IOD, puisent leur inspiration dans les travaux de Denis Castra[18]. L'objectif de retour à l'emploi, pour des personnes de faible niveau de qualification et bénéficiaires du RSA, est atteint au moyen, d'abord, d'un accompagnement des employeurs (TPE-PME en particulier), centré sur leur processus de recrutement et d'intégration dans l'emploi. Les pratiques de médiation active donnent ainsi à ces publics l'opportunité de franchir une étape à laquelle la « sélectivité habituelle du recrutement[19] » ne leur donne généralement pas accès, en leur permettant de rencontrer des employeurs, également accompagnés de leur côté. Ces pratiques, aujourd'hui minoritaires, s'adressent ainsi conjointement aux entreprises et aux personnes en recherche d'emploi et visent le développement conjoint de deux capacités : la capacité d'un employeur à recruter – ce qui relève de son « employeurabilité » (Duclos, 2007 ; 2018), et la capacité d'un individu à occuper un poste déterminé. Elles témoignent également en cela, et plus généralement, de la nécessité d'articuler modalités de sécurisation des parcours et accompagnement des entreprises.

L'exploitation de l'enquête conduite en 2021 auprès de praticiens de la médiation active du réseau IOD a permis, dans un premier temps, d'objectiver les tensions qui peuvent surgir d'une conception ou d'une mise en œuvre trop rigides de la méthode IOD (*Intervention sur les Offres et les Demandes*), ainsi que les ajustements s'avérant indispensables au travail de médiation à réaliser auprès des employeurs et des demandeurs d'emploi. L'enquête met en évidence combien la pratique de la médiation active [en référence au cadre de la méthode IOD] suppose d'expérimenter, d'ajuster, tester, de s'affranchir d'un « programme IOD » trop mécaniquement répété, et de ne pas le rabattre sur la répétition routinière d'un process linéaire toujours égal à lui-même. Le cadre de la « méthode IOD » peine parfois à intégrer pleinement cette dimension du « travail IOD ». Comment penser et concilier concrètement le respect des « fondamentaux » de la méthode IOD, « ce qui marche », et la liberté nécessaire à une « pratique IOD » fructueuse tant pour les employeurs que pour les demandeurs d'emploi bénéficiant du service ? L'enquête a conduit à requalifier ce qui faisait problème, en ouvrant sur une lecture renouvelée du processus d'essaimage actuellement mis en œuvre au sein du réseau.

Ce travail a donné lieu à plusieurs restitutions courant 2022, auprès de TRANSFER et de ses équipes de consultants intervenant sur le département de la Gironde. Les principaux résultats de l'enquête ont également été présentés lors du séminaire national et européen du réseau TRANSFER-IOD de septembre 2022. Des projets de publication sont en cours d'élaboration pour valoriser et approfondir les conclusions de ce travail.

[18] Castra (D.), 2011, « L'insertion des bas niveaux de qualification : un problème de GRH ? », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 40(4).

[19] *Ibid.*, p. 10.

3.5 La question de la réciprocité dans les formes d'accompagnement

S. Grimault (projet)

Les politiques actives du marché du travail ont introduit dans le champ de l'accompagnement vers l'emploi des logiques de « droits et devoirs » et des formes de contractualisation sensées soutenir l'engagement des intéressés dans leurs démarches de recherche d'emploi - et précipiter leur succès. On peut faire l'hypothèse que la question de l'engagement pourrait trouver d'autres traductions et d'autres ressorts, plus porteurs et plus féconds tant pour les personnes en transition que pour les professionnels de l'accompagnement. Les enquêtes réalisées sur la mise en œuvre de plusieurs dispositifs ou protocoles d'accompagnement invitent à porter attention à une autre dimension, celle de la réciprocité dans les pratiques « d'accompagnement de l'expérience » (Grimault, 2021) : réciprocité de la participation, active et singulière, des deux parties prenantes (la personne et son conseiller) ; réciprocité et singularité de l'utilité, pour chacun, du travail réalisé en commun dans le cadre des situations d'accompagnement ; réciprocité entre une forme d'accompagnement (un service intégré, et non un ensemble de prestations juxtaposées) et son objet (une expérience qui gagne peu à peu en intégration, avec le soutien de l'accompagnement). Cette hypothèse, qui prolonge une analyse entamée dans un article récent[20], sera mise à l'épreuve d'une série d'enquêtes de terrain, réalisées depuis une dizaine d'années sur différentes pratiques d'accompagnement et leurs effets pour les publics auxquels elles s'adressent.

4. La contribution de l'ESS à la sécurisation des parcours

4.1 Le pouvoir d'agir des salariés en insertion dans les associations de l'IAE

V. Mellado, A. Trenta (en cours)

Avec Virginia Mellado et Sophie Rétif (IDHES-Nanterre), Arnaud Trenta coordonne le projet intitulé « Renforcer le pouvoir d'agir des salariés en insertion. Les innovations associatives dans le secteur de l'insertion par l'activité économique » et financé par l'INJEP (2021-2023). Cette recherche interroge les capacités d'innovation des associations du secteur de l'insertion par l'activité économique pour renforcer le pouvoir d'agir des salariés qu'elles emploient dans le cadre d'un parcours d'insertion.

Inscrits dans des dispositifs d'insertion, les salariés des associations de l'IAE sont aux prises avec des catégories d'action publique qui encadrent leurs statuts, leurs parcours et leurs transactions identitaires. À la fois employés d'une organisation productive, bénéficiaires de l'aide sociale et membres d'une association, ces salariés doivent composer avec des systèmes normatifs puissants – et parfois en tension – comme le marché du travail, la protection sociale et la citoyenneté pour négocier leur place et leur rôle dans les structures de l'IAE en particulier et dans la société en général. Les représentations dont ils sont l'objet et les interactions qui trament leur vie quotidienne façonnent les trajectoires sociales de ces acteurs et, *in fine*, conditionnent leur processus d'insertion. Dans cette optique, la recherche vise à analyser la manière dont ces différents registres du travail, de la solidarité et de la citoyenneté s'articulent au sein des associations de l'IAE et comment ces articulations renforcent – ou pas – le pouvoir d'agir des salariés en insertion. Le projet s'articule autour de deux axes : (1) la conception des dispositifs visant à renforcer le pouvoir d'agir et (2) les usages de ces dispositifs dans les associations.

[20] Solveig GRIMAULT, 2021, « L'accompagnement comme expérience de l'expérience accompagnée », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 50/1, p. 93-120.

Le premier axe étudie les différentes innovations visant à renforcer le pouvoir d'agir des salariés en insertion. Certains dispositifs sont déjà connus et expérimentés : convention collective commune aux salariés en insertion et aux salariés « encadrants », instance spécifique sur la santé et les conditions de travail (ISCT), certificat de qualification professionnelle (CQP), etc. L'analyse porte, d'une part, sur les débats et les processus ayant abouti à leur adoption et, d'autre part, sur les représentations des associations, des organisations syndicales et des acteurs publics sur ces dispositifs. Le second axe de la recherche interroge les usages de ces dispositifs à partir d'enquêtes ethnographiques dans des associations porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion. En croisant les pratiques et les représentations des salariés en insertion, des salariés « encadrants » et des membres bénévoles des associations, l'objectif est de comprendre comment ces différents acteurs s'emparent – ou non – des dispositifs existants.

L'objectif de la recherche est d'analyser les formes de participation des salariés en insertion aux instances du dialogue social et de la gouvernance associative, et les effets sur leurs trajectoires socio-professionnelles. L'analyse vise à montrer si certaines propriétés sociales des salariés en insertion et des dirigeants et salariés associatifs tels que le genre, l'âge, les trajectoires sociales et les expériences d'emploi ont des effets sur les formes d'appropriation de ces dispositifs et sur les processus de renforcement du pouvoir d'agir. La recherche questionne notamment la place des jeunes dans ces dispositifs dans un contexte où l'insertion de cette population se pense de plus en plus à travers la catégorie d'engagement. En 2021, une analyse socio-historique du dialogue social a été menée au niveau de la branche professionnelle des chantiers d'insertion. En 2022, trois monographies de chantiers d'insertion ont été réalisées dans l'ouest de la région parisienne (Yvelines, Hauts-de-Seine) et deux sont en cours de finalisation dans le département du Maine. Le rapport de recherche sera remis à l'INJEP en mars 2023.

4.2 Travail et engagement dans l'Économie sociale et solidaire en Argentine

A. Trenta (achevé)

Depuis près de quinze ans, Arnaud Trenta analyse les formes d'engagement et de travail au sein des organisations associatives et coopératives ancrées dans les quartiers populaires en Argentine. Il a publié cette année l'article « L'économie sociale et solidaire dans les politiques d'inclusion en Argentine (2003-2017). Continuités et ambivalences d'un projet de développement socioproductif » dans la revue *SociologieS*. Depuis les années 2000, des projets d'inclusion par le travail autogéré se structurent dans différents pays latino-américains grâce à la convergence de mouvements sociaux et de politiques sociales autour de la catégorie d'économie sociale et solidaire. À partir du cas de l'Argentine, l'article analyse, d'une part, les transformations socio-économiques et politiques qui rendent possible l'émergence de ce modèle de développement socioproductif et, d'autre part, les ambivalences des politiques de soutien à l'économie sociale et solidaire qui oscillent entre politiques de l'emploi et politiques d'assistance. L'analyse repose sur des enquêtes de terrain menées entre 2007 et 2018 à différentes échelles (fédérale, provinciale, municipale, quartier), principalement dans les provinces de Buenos Aires et Mendoza.

4.3 Coopératives de production : quelle spécificité du rapport social d'activités coopératif ?

A. Fretel avec J. Ballon[21], S. Celle[22] et D. Vallade[23](en cours)

Un travail d'analyse théorique dans une perspective historique a été conduit pour chercher à comprendre ce qu'une des composantes de l'ESS, les coopératives de production, a comme capacité à produire un rapport social d'activité relativement autonome et protecteur vis-à-vis du rapport salarial dominant. À l'appui de travaux régulationnistes une première étape du travail a été de définir la spécificité du rapport social d'activité des coopératives de production en montant qu'il est fondé sur quatre composantes principales : 1) la futurité ; 2) la gouvernance ; 3) l'organisation du travail ; 4) les revenus et autres formes de mutualisations. Puis, à travers une relecture historique, la capacité du rapport social d'activité coopératif (RSAC) à produire des formes de protection et de sécurisation salariale a été questionnée. Est alors mis en évidence, que c'est à travers des protections internes aux coopératives, là où le rapport salarial, actant du pouvoir de l'employeur au sein de l'entreprise, a davantage misé sur l'octroi de protections externes, que le RSAC produit des formes de protections spécifiques et d'autant plus activées que les protections externes du rapport salarial sont insuffisantes ou déstabilisées.

5.5. Les perspectives ouvertes par la revitalisation des bassins d'emploi

S. Grimault, (en cours)

Les travaux sur la revitalisation des bassins d'emploi se sont poursuivis et reviennent sur ce qui semble être l'esprit de l'obligation de revitalisation, son inspiration. Dans les termes de la philosophie de la démocratie de John Dewey, on pourrait dire que l'obligation de revitalisation marque la reconnaissance, par le droit, du territoire comme « public » potentiel, public affecté ici par les restructurations d'entreprises implantées « sur son sol ». Mais un « public », pour Dewey, se constitue lui-même comme tel, à l'appui d'une activité d'enquête qui lui permet d'identifier par quoi et en quoi il est affecté par les conséquences d'activités qui ne dépendent pas de lui (Dewey, 1927). Cette dimension n'est pas absente du droit de la revitalisation qui prévoit en particulier qu'une « étude d'impact social et territorial [peut être] prescrite par l'autorité administrative » (Art. L. 1233-85 du Code du travail) pour aider à déterminer la nature, les modalités de financement et de mise en œuvre des actions prévues par une convention de revitalisation au titre de l'article L. 1233-84. Au moment de l'enquête de terrain réalisée sur la mise en œuvre de l'obligation de revitalisation, cette possibilité était très rarement mobilisée. Cette association de la pratique de la revitalisation à une « économie d'enquête » pourrait pourtant permettre d'explorer, à chaque fois, la diversité des conséquences d'une restructuration et « l'étendue » du public affecté, quel qu'il soit et où qu'il soit (entreprises locales, travailleurs et habitants, etc.). L'obligation de revitalisation solliciterait alors pleinement la responsabilité de l'entreprise assujettie en « [entendant] le principe de responsabilité dans un sens large, comme obligation de prévenir ou de réparer les conséquences dommageables de ses agissements » (Supiot, 2015). La responsabilité de l'entreprise peut-elle

[21] Justine Ballon, HEC Montréal, département de management
[22] Sylvain Celle, Chercheur postdoctoral · Chaire économie sociale et solidaire Lyon2
[23] Delphine Vallade, MCF, Univ Paul Valéry Montpellier 3, ART-Dev UMR 5281

également être envisagée « à l'échelle plus large » de l'ensemble des liens entretenus avec son territoire d'implantation et des multiples interdépendances par lesquelles ils se concrétisent, indépendamment de l'opération de restructuration qui a généré l'assujettissement à l'obligation de revitalisation ? Certaines pratiques de revitalisation semblent s'inscrire dans cette perspective, faisant du processus de revitalisation et de l'expérience singulière qu'il peut constituer, le révélateur, et parfois peut-être l'initiateur, du rapport plus large (et peut-être renouvelé) de l'entreprise assujettie avec le territoire, ses entreprises et ses habitants. L'esprit de la revitalisation se trouve-t-il à l'occasion « dilué » ou conforté, voire enrichi ? On peut faire l'hypothèse que cela dépend notamment de la façon dont les acteurs de la revitalisation (entreprises, services de l'État, opérateurs, organisations syndicales et institutions du territoire) se préoccupent (ou pas), en continu, d'apprécier les effets concrets des actions de revitalisation mises en œuvre pour ceux qui doivent en bénéficier, et s'engagent (ou pas) à les réévaluer si nécessaire, avec le recul et à l'épreuve de l'expérience.

6. 6. Éclairages historiques

6.1. Histoire des activités sociales de l'Insee et du métier d'enquêteur.e

O. Join-Lambert, L. de Verdalle, C. Dumoulin (Laboratoire Printemps), S. Jugnot, INSEE) (en cours)

L'aide technique et scientifique d'Odile Join-Lambert a été sollicitée par les organisations syndicales de l'Insee. Le déménagement de l'Insee de Malakoff à Montrouge et les restructurations des établissements régionaux, ainsi que le départ en retraite d'une génération de militants ont conduit les syndicats de l'Insee (et en particulier CGT, SUD et CFDT) à s'interroger sur le devenir de leurs archives et l'histoire de certains de leurs métiers. Une collaboration a été d'ores et déjà établie avec deux sociologues quantitativistes du laboratoire Printemps (Céline Dumoulin et Laure de Verdalle).

Après avoir été retardée plusieurs fois en raison de la situation sanitaire, l'appréciation de la richesse des archives de la direction d'Orléans conservées par Martine Rico (CGT INSEE) permet désormais d'orienter les recherches sur deux sujets : l'histoire des activités sociales de l'Insee et celle du métier d'enquêtrice.

6.2. Histoire des activités sociales de la Poste en France

O. Join-Lambert, R. Trichereau, (UVSQ-Laboratoire Printemps) (achevé)

La recherche sur l'histoire des activités sociales de la Poste de 1931 à nos jours est achevée. Celle-ci a examiné dans une perspective d'histoire économique les moyens financiers du service social ainsi que ses modalités de gestion et de consultation, et cerné les différentes étapes du modèle social des PTT. Distincte de celles des activités sociales d'EDF ou de la SNCF, leur histoire a permis de qualifier ce modèle de politique d'emploi s'agissant d'une administration, ainsi que de mieux comprendre l'importance du salaire indirect versé aux postiers. La période de 1991 à nos jours, qui soulève l'enjeu de la mise en place d'un Comité économique et social à la Poste et d'une transformation du périmètre des activités sociales et culturelles, donnera lieu à un article dans la revue *Entreprises et histoire* (numéro coordonné par F. Lerais et O. Join-Lambert).

6.3. Histoire des activités sociales et culturelles de la Poste au Royaume Uni

O. Join-Lambert (UVSQ-Laboratoire Printemps, en délégation à l'Irisso 2022-2023), (en cours)

Pour mieux comprendre la contribution des administrations à la protection sociale, nos recherches portent désormais sur Royal Mail, passée comme la Poste française d'une régulation par l'État à une régulation par le marché. Royal Mail est une administration devenue entreprise en 1969. Elle est soumise à la concurrence pour une partie de ses activités au milieu des années 1990, puis privatisée en 2013. Confrontée à des difficultés de financement issues des réductions budgétaires, elle a d'abord tenté de plus en plus de contourner les modalités de la négociation collective. Son arrivée dans un marché concurrentiel est désormais le motif utilisé pour réduire nombre de dimensions de la protection sociale des postiers, en particulier les retraites.

Il s'agit donc d'étudier l'impact des changements de statut de Royal mail sur le financement et les transferts sociaux vers les postiers britanniques. La libéralisation du marché postal a-t-elle eu les mêmes conséquences qu'en France sur les modalités de financement et de consultation des activités sociale et sur le périmètre de la protection sociale des postiers britanniques ?

Odile Join-Lambert a obtenu une délégation au CNRS à l'Irisso en 2022-2023 qui lui permet d'aller consulter les archives au Royaume Uni. Cette perspective comparative donnera lieu à un ouvrage sur « Les politiques sociales des administrations, de l'État au marché. Comparaison de La Poste et Royal Mail (1931-2022), en co-écriture avec Romain Trichereau.

6.4. Histoire de la protection sociale dans les fonctions publiques

M. Cartier (Laboratoire Cens, Nantes), O. Join-Lambert, en cours

Le projet ci-dessus s'est élargi à un projet de diffusion des connaissances *via* la coordination d'un numéro spécial de la *Revue d'histoire de la protection sociale*, coordonné par Marie Cartier et Odile Join-Lambert, à paraître en 2024.

Les fonctionnaires disposent d'un régime de protection sociale distinct de celui des salariés du secteur privé. L'histoire économique et sociale de la protection sociale dans les administrations reste cependant très insuffisamment documentée. La nature de la redistribution opérée au sein des administrations publiques est d'abord mal connue. L'est aussi le périmètre de la protection sociale et des activités médico-sociales des trois fonctions publiques (d'État, hospitalière, territoriale), qui s'est réduit à partir de la politique de maîtrise des dépenses sociales déployée lors du tournant de la rigueur de 1983. On ne sait cependant pas si ce tournant s'est accompagné d'une redéfinition des objectifs de la protection sociale dans les trois fonctions publiques. Le paradigme de l'activité - ou de l'État social actif - s'y est-il introduit, et si oui à partir de quand ? Quelles sont les conséquences de cette réduction de périmètre sur les fonctionnaires et sur les inégalités de rémunération entre les fonctionnaires du haut et du bas de l'échelle ou entre les hommes et les femmes ?

6.5. Obligation et protection sociale

Y. Lochard avec C. Bec[24](en cours)

La recherche entreprise sur le principe d'obligation en tant qu'il s'est imposé, au fil d'un processus séculaire dans le domaine qui nous intéresse, la protection sociale, nous a conduits à revenir aux débats qui ont accompagné sous la monarchie de Juillet la gestation de la loi de 1841 réglementant le travail des enfants. La question de la légitimité d'une loi a été la principale pierre d'achoppement et le cœur des débats tant à la Chambre des Pairs qu'à la Chambre des députés en 1840-1941. L'État est-il justifié à intervenir pour corriger un ordre économique supposé intangible alors que seul l'individualisme est présumé garantir un ordre social viable. Pour une majorité, les effets néfastes de l'abstention, du laisser-faire, aussi notables soient-ils, ne justifient pas d'enfreindre ce principe. Ce débat se poursuivra pendant des décennies avant que le principe s'impose comme la condition et le vecteur d'une protection sociale d'abord fragmentaire puis de la Sécurité sociale en particulier, considérées comme « principe politique, qui range la garantie contre les risques et aléas de l'existence au nombre des libertés et droits fondamentaux » et en tant qu'il « confère à l'État une responsabilité éminente dans son aménagement » (Prétot, *Droit de la Sécurité sociale*, Dalloz, 2020, p. 5). L'obligation se prévaut en premier lieu (chronologiquement et théoriquement) de la raison politique et ensuite de la science (quand celle-ci a acquis l'autorité suffisante pour valider telle ou telle politique, mesures d'hygiène ou de santé publique en particulier). Ce sera la tâche de la Troisième République, épaulée en cela par l'autorité pasteurienne mais sans que ce soit une simple formalité comme le montre la difficulté à mettre en œuvre une politique de santé publique notamment avec le difficile parcours de la loi de protection de la santé publique de 1902. Ainsi, la légitimité de la référence scientifique et l'obligation peineront à se faire reconnaître notamment des divers réfractaires à l'autorité de la science et de ceux qui prétendent s'en exempter au nom de singularités diverses.

Ce travail sera réalisé à partir des matériaux suivants : archives privées, archives des commissions, rapports et débats parlementaires, enquêtes sociales, presse et écrits du courant « fraternitaire » (Cabet, Buchez…), discours des organisations professionnelles, des acteurs de la mutualité, des organisations syndicales.

[24] Colette Bec est professeure des Universités en sociologie à l'Université Paris Descartes et membre du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE - CNRS).

7. Divers

7.1 Protocoles et méthodes de la recherche qualitative

S. Grimault avec L. Duclos[25] (en cours)

La question des « études qualitatives », des enquêtes de terrain ou encore de la « pensée par cas » connaît aujourd'hui un regain d'attention dans la sphère académique mais aussi dans le champ de l'évaluation des politiques publiques. Certains principes méthodologiques promus en matière d'évaluation de l'action publique en témoignent, au plan européen notamment (theory-based evaluation *vs* evidence-based practice) et dont la littérature académique anglo-saxonne se fait de longue date l'écho. Ils sont aujourd'hui présents dans la commande publique d'évaluation, comme en témoignent plusieurs cahiers des charges d'évaluation récents de la DGEFP[26]. En lien avec ces controverses, et avec l'évolution de la commande publique d'évaluation, la réflexion s'est également orientée vers les apports et les fondements des travaux « qualitatifs » pour l'évaluation des dispositifs et des politiques publics. Compte tenu de l'importance croissante de l'expérimentation dans le champ des politiques de l'emploi et de formation professionnelle (dispositifs expérimentaux donnant lieu à évaluation ; expérimentations évaluées chemin faisant), la question du lien entre expérimentation et évaluation constitue également un axe central des travaux[27]. L'expérimentation continue de la médiation active, conçue et essaimée dans le cadre du réseau de TRANSFER-IOD, évaluée en continu par TRANSFER, accompagné d'un comité scientifique[28], y occupe une place privilégiée.

La réflexion s'est ainsi prolongée pour s'intéresser aux modalités selon lesquelles un protocole de recherche à visée évaluative peut s'ajuster à son objet (une expérience continuée dans le cas de l'enquête sur le réseau IOD), et aux méthodes permettant de construire le matériau requis par ce type de protocole d'évaluation. La réflexion porte notamment, au plan méthodologique, sur les modalités de réalisation et d'exploitation des entretiens ainsi que sur la place des modalités de restitution. Elle s'intéresse également à l'apport d'une dimension plus participative au processus d'évaluation, à la faveur notamment d'une participation récente des chargés de mission au conseil scientifique de TRANSFER-IOD.

[25] Laurent Duclos est chercheur rattaché au laboratoire des Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société (IDHES) – UMR CNRS 8533, École normale supérieure Paris-Saclay.

[26] Les cahiers des charges d'évaluation de la Garantie Jeunes d'une part (2020), et des expérimentations relatives aux entreprises adaptées d'autre part (2022) invitent explicitement à recourir à une approche évaluative dite « basée sur la théorie » (*theory-based*).

[27] La réflexion qui a conduit à l'élaboration de l'appel à article de la revue *Socio-économie du travail*, intitulé « Des politiques de l'emploi mises au régime de l'expérimentation sociale : quel impact sur les démarches d'évaluation ? », fait partie de ce travail de réflexion commun.

[28] Laurent Duclos et moi-même sommes membres du conseil scientifique de TRANSFER. Le conseil scientifique constitue un espace de discussion ouvert à toute thématique intéressant les travaux de recherche et d'évaluation de l'association. Les membres du conseil scientifique peuvent également apporter un appui méthodologique ponctuel à la construction de certaines enquêtes, réalisées en interne.

7.2. Participation à des comités scientifiques

Anne Fretel est membre du Comité scientifique d'évaluation du programme Convergence ainsi que du Comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Solveig Grimault est membre du Comité scientifique de l'Apec.

Anne Fretel est membre du Comité scientifique d'évaluation des expérimentations relatives aux entreprises adaptées ; Solveig Grimault en est la présidente.

Anne Fretel et Solveig Grimault sont membres du Conseil scientifique de l'association Transfer IOD.

Publications et interventions

Articles

Baguelin, O. & Fretel, A. (2022). Informal Learning at Work and the Securing of Professional Mobility. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 532-33, 111–133. doi: 10.24187/ecostat.2022.532.2075

Join-Lambert O., Trichereau, R. « Les usages du budget social des PTT entre 1974 et 1990 », *Comptabilités*, n° 14, décembre 2021 (avec Romain Trichereau). Article en ligne https://journals.openedition.org/comptabilites/5242

Join-Lambert O., Trichereau, R. « Politique d'emploi et transferts sociaux : les activités sociales des PTT (1931-1991) », *Entreprises et histoire*, n° 105, décembre 2021, p. 98-110.

Trenta A. (2022), « L'économie sociale et solidaire dans les politiques d'inclusion en Argentine (2003-2017). Continuités et ambivalences d'un projet de développement socioproductif », *SociologieS [En ligne]*

Direction de numéros de revues

Joint-Lambert, O. « Travail et reconnaissance au prisme de l'utilité sociale », *Sociologie du travail*, dossier-débat, vol. 64, n° 1-2, janvier-juin 2022 (avec Laure de Verdalle et Pascal Ughetto).

Autres

Chauvet A., Delay B., Fretel A., Grimault S. (2022), « L'accompagnement des transitions professionnelles », Contribution au Groupe de travail « Transitions professionnelles » du Réseau Emploi Compétences, France Stratégie, juillet.

Interventions

Anne Fretel

- Fretel A., 31 mars 2022, Participation à la journée d'études « Autour de territoire zéro chômeurs » organisée à Lille, présentation avec Florence Jany-Catrice d'une communication : « De la philosophie à la mise en pratique. Retour autour des impensés du projet TZCLD »
- Fretel A., 30 novembre 2022, Participation à l'émission "Entendez-vous l'éco" France culture, série Etat social, tu perds ton sang-froid » Épisode 3/3 : Les travailleurs du chômage

Solveig Grimault

- Grimault S., 13 janvier 2022, « Diversité et évolution des actions de revitalisation : les enseignements d'une cartographie du champ de la revitalisation », Intervention auprès de la Mission du fonds national de l'emploi de la Sous-direction des mutations économiques et de la sécurisation de l'emploi de la DGEFP, Paris.
- Grimault S., 24 février 2022, « La dimension pédagogique et expérientielle de l'accompagnement à la création d'entreprise », Intervention à l'atelier Créafest, DGEFP, Paris.
- Grimault S., 29 septembre 2022, « La méthode IOD à la lumière de ses conditions de mise en œuvre », Intervention au Séminaire national et européen du réseau TRANSFER-IOD « Le métier de Chargé.es de Mission IOD : 40 ans d'expérience », Bordeaux.

Revenus et protection sociale

Pierre Concialdi, Noélie Delahaie, Saphia Doumenc, Antoine Math, Arnaud Trenta
Chercheure associée : Jeanne Fagnani

Les travaux menés par le groupe « revenus » éclairent les évolutions concernant la formation et la répartition des revenus autour de trois grands axes : revenus primaires, protection sociale, revenus disponibles et inégalités.

Le premier, qui porte sur la formation des salaires et des autres formes de rémunération, est un premier niveau qui conditionne la distribution des revenus pour la majorité des salariés. Plusieurs travaux portent sur la négociation collective où se posent des enjeux concernant l'évolution des salaires et des emplois. L'année 2022 a été l'occasion de valoriser les résultats d'une recherche collective pilotée par Noélie Delahaie et Anne Fretel et portant sur les formes d'articulation entre négociation d'entreprise et de branche dans la définition des normes d'emploi et de travail. En coopération avec des chercheurs extérieurs, un numéro spécial sur le dialogue social après les Ordonnances Macron a été proposé à la *Revue de l'IRES*. Sur la question des salaires, on peut aussi noter le travail collectif engagé par l'ensemble des chercheurs de l'IRES en vue de la préparation du numéro spécial de la *Chronique internationale* paru fin 2022 et portant sur la question de l'évolution des salaires et des revendications dans le nouveau contexte inflationniste.

Le deuxième axe porte sur la protection sociale et, d'une manière plus générale, l'ensemble des politiques sociales de transferts sociaux et fiscaux, en espèces ou en nature. La plupart des travaux réalisés en 2022 sont encore en cours. On peut néanmoins noter un rapport réalisé pour l'Agence d'objectifs CFE-CGC sur le financement de la protection sociale et la notion de contributivité. Ce rapport est composé de plusieurs contributions dont les approches sont économiques, historiques, socio-politiques et/ou juridiques et sont illustrées ou portent sur des divers secteurs de la protection sociale (retraites, assurance chômage, prestations familiales). Un des résultats généraux est que la notion de contributivité, très fortement mobilisée dans les débats sur le financement et les réformes de la protection sociale, n'est pas univoque, que ses acceptions et ses usages sont variés et que les implications qui en sont faites au regard du financement ne vont pas forcément de soi. Une valorisation dans la *Revue de l'IRES*, augmentée de contributions d'autres chercheurs sur le même thème, est prévue pour 2023.

Un troisième axe s'intéresse aux effets combinés des deux premiers facteurs - formation des revenus primaires et redistribution (protection sociale) - sur la distribution et l'évolution des revenus disponibles et plus largement des moyens d'existence des ménages.

Des travaux autour des seuils de richesse et des niveaux d'inégalités ont été valorisés dans La Revue de l'IRES. Une analyse a été faite des arguments qui permettent de définir des limites socialement acceptables à l'inégalité des revenus et a abouti à des propositions logiques pour identifier les concepts et la procédure les plus pertinents pour définir ces limites d'un point de vue empirique, ce qui a été réalisé pour trois pays, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni. Une analyse partant de la question de l'inégalité telle qu'elle se pose aujourd'hui, discute diverses propositions de transferts – ciblés ou non ciblés – ainsi que certaines mesures visant à agir directement sur l'inégalité de marché, notamment à travers la création directe d'emplois et le niveau du salaire minimum.

L'IRES a aussi poursuivi des travaux sur les « budgets de référence » ou « revenu minimum décent » pour pouvoir participer effectivement à la vie sociale. À la demande de la ville de Nantes, l'IRES a réalisé une étude visant à adapter les budgets de référence au contexte spécifique de la ville de Nantes tout en les actualisant. Cette actualisation des budgets de référence a fait l'objet d'une valorisation et d'une mise en perspective au regard de l'évolution de l'inflation dans un *Éclairages* de l'IRES.

1. Salaires, négociation et stratégies d'acteurs

1.1 Les salaires dans le nouveau contexte inflationniste : réactions des États, revendications des salariés

Toute l'équipe de l'IRES (achevé, valorisation en cours)

Dans le prolongement d'articles de la *Chronique internationale de l'IRES* parus au cours de l'année 2022 et soulignant un renouveau des débats et revendications sur les salaires, par exemple en Autriche (« Les négociations salariales de l'automne 2021, entre offensive syndicale et affaiblissement de la coordination entre branches ») ou en Belgique (« Une sortie de pandémie sans modification du carcan salarial »), ou plus largement au niveau de l'Union européenne à l'occasion des discussions puis de l'adoption d'une directive (« Nouvelle directive sur des salaires minima adéquats »), les réflexions des chercheurs de l'IRES les ont conduits à analyser la question des salaires dans le nouveau contexte de très forte inflation, en examinant en particulier les mesures des pouvoirs publics, les évolutions des salaires et les revendications. Le numéro porte sur 9 pays, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis et propose une lecture transversale et comparative des évolutions et des enjeux de répartition qui se posent (voir partie sur Chronique).

1.2 Politiques d'exonération sur les bas salaires : quelles incidences sur la structure de l'appareil productif et les qualifications ?

J. Gautié (Université Paris I), F. Lerais (IRES) (en cours)

Dans le cadre d'une étude de l'Agence d'Objectifs de le CFDT, Jérôme Gautié (Paris I) et Frédéric Lerais mènent une étude monographique sur les effets qui peuvent être attendus de politiques d'exonération de cotisations sociales employeurs sur les bas salaires. Des études ont déjà questionné la pertinence de continuer d'alléger les cotisations sur les bas salaires au risque d'un tassement des grilles de classification et alors que les effets sur le niveau d'emploi semblent faibles comme semble l'indiquer une étude du CAE en 2017. L'étude empirique en cours vise à explorer la piste des conséquences des exonérations sur la structure de l'appareil productif, l'effort de « montée en gamme » et la qualification des salariés.

Une première note d'étape a permis de tirer quelques enseignements des entretiens avec les fédérations de l'agroalimentaire, des transports et de la revue de littérature sur les mécanismes à l'œuvre. La note explore aussi l'impact potentiellement négatif sur la formation et la reconnaissance des qualifications ainsi que sur les modalités de rémunérations. Au-delà des effets d'aubaine potentiels, il ressort une

certaine variété dans les utilisations qui peuvent être faites des exonérations, plus ou moins vertueuses sur les trajectoires salariales.

1.3 Le dialogue social après les Ordonnances Macron

N. Delahaie et A. Fretel (valorisations et en cours de finalisation)

La recherche pilotée par Noélie Delahaie et Anne Fretel et remise en 2021 à la Dares du Ministère du Ministère du travail[29] a donné lieu à plusieurs valorisations en 2022 : la réalisation d'un numéro spécial de *La Revue de l'IRES* coordonné par Noélie Delahaie et Anne Fretel à paraître début 2023 d'une part ; des communications auprès des organisations syndicales et lors de journées d'étude d'autre part. Portant sur les enjeux des Ordonnances Macron pour l'articulation entre négociations de branche et entreprise, les travaux ont été l'occasion de réaffirmer le rôle moteur des branches en termes de régulation de la concurrence par les salaires.

Intitulé « Evolution des relations professionnelles en France : entre réformes et dynamiques socio-économiques », le numéro spécial réunit 5 contributions issues de recherches collectives menées dans le cadre d'un appel à projet lancé en décembre 2017 par la Dares sur la réalisation de post-enquêtes à l'enquête relations professionnelles et négociations d'entreprise (REPONSE 2017)[30]. Les articles ont pour point commun de mobiliser de manière croisée une exploitation statistique de l'enquête REPONSE 2017 et une analyse qualitative par enquêtes de terrain auprès d'acteurs variés (acteurs patronaux et syndicaux au niveau des branches et des entreprises). L'intérêt de cette méthodologie est multiple. Elle rend d'abord possible une mise en contexte des relations professionnelles à partir des caractéristiques socio-économiques des entreprises. Ensuite, la réalisation des post-enquêtes est l'occasion d'appréhender les enjeux des Ordonnances de 2017, dites « Ordonnances Macron » sur les relations sociales en entreprise.

Pour ce numéro, Noélie Delahaie et Anne Fretel ont en particulier participé à la rédaction d'un article collectif qui porte sur le rôle des branches après les Ordonnances Macron. L'analyse suggère que le nouveau contexte institutionnel posé par les Ordonnances de 2017 a peu modifié la conception qu'ont les acteurs de la branche. Les rôles historiquement dévolus à la branche, en particulier ceux consistant à réguler la concurrence par les salaires et à mettre à disposition des entreprises des ressources, persistent mais sous des formes qui restent à renouveler. Noélie Delahaie et Anne Fretel ont également rédigé l'introduction de ce numéro (voir bibliographie).

Noélie Delahaie et Anne Fretel ont par ailleurs valorisé la recherche collective sous forme de communications : l'une lors d'une session de formation organisée par l'ISST à destination de membres

[29] Delahaie N., Fretel A. (coord.), Farvaque N., Guillas Cavan K., Messaoudi D., Petit H., Tallard M. et Vincent C. (2021), « Vers un basculement de la branche vers l'entreprise ? Diversité des pratiques de négociation collective et pluralité des formes d'articulation entre entreprise et branche », Rapport de recherche IRES, IRES, Noisy-le-Grand (149 p.).

[30] Ont contribué à ce numéro : Didry C. et Giordano : Michelon A. ; Giraud B., Signoretto C., Alfandri F. ; Thevenot N., Devetter F-X, Geymond M., Perez C., Perraudin C., Valentin J. ; Delahaie N., Fretel A., Petit H., Farvaque, Guillas Cavan K., Messaoudi D., Petit H., Tallard M. et Vincent C.
L'appel à projet « Les relations de travail dans un contexte de réformes institutionnelles peut être consulté sur le site de la Dares : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/appels-projets-recherche/appel-a-projets-de-recherche-les-relations-de-travail-dans-un-contexte-de

de la FO-CGT en mars ; l'autre lors des 4es rencontres IRES-ISST « Les ordonnances de 2017 : quels effets ? » en septembre, (voir interventions).

1.4 Articulation entre négociation de branche et d'entreprise

N. Delahaie avec A. Fretel (valorisation et projet)

En 2023, la recherche remise à la Dares en 2021 (voir *supra*) fera l'objet de plusieurs valorisations. Un projet d'article sera proposé à publication dans une revue anglophone. Celui-ci vise à discuter la variété des modes d'articulation entre négociations de branche et d'entreprise au regard du débat académique international sur l'architecture des systèmes de relations professionnelles. À la demande de la CGT, Anne Fretel et Noélie Delahaie proposeront à la revue *Options* de l'UGICT-CGT un article qui reviendra plus spécifiquement sur le rôle historique de la branche en matière de régulation des salaires.

Sous réserve de financement, Noélie Delahaie participera à deux projets pilotés par Héloïse Petit (CNAM et CEET). Le premier projet porte sur la question de l'effectivité des accords conclus au niveau de la branche et des entreprises à partir d'une analyse statistique de la base des accords de branche de la DGT et de la base d'@ccords de la DARES (répertoriant les accords d'entreprise, leur thème, date et forme). L'enjeu de ce projet est in fine de mettre en perspective le poids donné aux accords collectif et l'activité de négociation. Le deuxième projet, basé aussi une exploitation de la base des accords de branche et de la base d'@accords porte sur l'influence des ordonnances Macron sur la dynamique de signature des accords d'entreprise et de branche, avec une analyse différenciée par thème. Dans le prolongement des travaux menés par Nicolas Castel, Noélie Delahaie et Héloïse Petit en 2013[31], une analyse spécifique sur les accords salariaux pourra être proposée.

1.5. Épargne salariale, salaires et dynamiques de négociation salariale

N. Delahaie

En décembre 2022, Noélie Delahaie a été auditionnée par les partenaires sociaux dans le cadre des débats en cours sur le partage de la valeur. Cette intervention a été l'occasion de poursuivre le travail de veille sur l'épargne salariale, dans le prolongement des travaux réalisés avec Richard Duhautois (CEET)[32].

Partant du constat que l'épargne salariale est devenue le premier thème négocié au niveau de l'entreprise tandis que les négociations de branche portent en premier lieu sur les salaires, l'intervention a consisté à présenter les enjeux de l'épargne salariale au regard des salaires. Compte tenu du caractère inégalitaire de cette forme de rémunération et de la substitution de celle-ci aux salaires, l'intervention a été l'occasion de réaffirmer le rôle de la régulation collective de branche en termes de réduction des

[31] Castel N., Delahaie N., Petit H. (2013), « L'articulation des négociations de branche et d'entreprise dans la détermination des salaires », *Travail et Emploi*, n° 134, avril-juin, p. 21-40.

[32] Delahaie N., Duhautois R. (2013), « L'impact des dispositifs collectifs de partage des bénéfices sur les rémunérations en France. Une analyse empirique sur la période 1999-2007 », Rapport de recherche du CEE, n° 83, Centre d'Études de l'Emploi, avril (79 p.).

inégalités salariales et de protection du pouvoir d'achat des salariés. Ce travail pourra faire l'objet d'une valorisation sous la forme d'un *Éclairages* de l'IRES en 2023.

2. Protection sociale

2.1 Systèmes d'aide à l'autonomie, prise en charge de la dépendance et proches aidants

2.1.1 Construction et vécu des systèmes d'aide à l'autonomie au domicile

S. Doumenc, C. Meilland, C. Nizzoli et A. Trenta (projet)

En partenariat avec des équipes des laboratoires Triangle-Lyon 2 et Lise-Cnam-CNRS, l'IRES porte le projet de recherche participative « Trajectoires et expériences croisées dans les systèmes d'aide à l'autonomie (TRAJEX) ». Ce projet est financé de 2021 à 2024 par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et coordonné par Arnaud Trenta. Il vise à analyser l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes locaux d'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes avec handicap vivant à domicile, dans le contexte d'une offre déficitaire en services et en établissements dans de nombreux territoires et de conditions de travail et d'emploi souvent précaires pour les professionnels de l'aide et l'accompagnement au domicile. Pour comprendre les mécanismes individuels et collectifs qui déterminent la construction des systèmes d'aide aux personnes vulnérables, la recherche place la catégorie de qualité du soin au cœur de l'analyse des représentations, des pratiques et des trajectoires sociales des différents acteurs du domaine de l'autonomie. Elle propose notamment de croiser le point de vue et le vécu des protagonistes de la relation d'aide, à savoir les personnes en situation de dépendance, les proches qui constituent souvent le premier soutien et les travailleurs et travailleuses de l'aide. Cette microanalyse des trajectoires et expériences croisées dans la relation d'aide s'articule à une étude des contextes d'action publique qui déterminent, en partie, les catégories et les logiques d'action au sein des systèmes de prise en charge de la dépendance.

Concernant les terrains d'enquête, la recherche se déploie au niveau national, ainsi qu'au niveau de trois collectivités territoriales (Ville de Paris, Métropole de Lyon, Département des Bouches du Rhône) afin de comparer les contextes locaux et les dynamiques territoriales. Au niveau de l'action publique (axe 1), 50 entretiens semi-directifs ont été réalisés entre septembre 2021 et novembre 2022 auprès des acteurs institutionnels (pouvoirs publics, syndicats, associations), à l'échelle nationale comme à l'échelle territoriale. À partir de janvier 2023, le travail empirique sera mené au sein de 30 situations d'aide à domicile dans des quartiers de Paris, Lyon et Marseille qui présentent une dominante populaire et une certaine hétérogénéité sociale afin de pouvoir contraster les situations de dépendance et les systèmes de soin (18e arrondissement de Paris, 8e arrondissement de Lyon et 3e arrondissement de Marseille).

2.1.2 Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée

C. Meilland, C. Nizzoli et A. Trenta (en cours)

L'IRES a rejoint un consortium de recherche international et pluridisciplinaire, organisé autour de l'Institut national des études démographies (Ined), qui est lauréat du premier appel à projets du programme prioritaire de recherche Autonomie piloté par le CNRS et l'ANR. Sur une durée de 60 mois (2022-2027), le projet « Aurelia - Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée : instrumentation et territoires » vise l'analyse de régimes d'autonomie, définis comme les modalités d'organisation de l'accompagnement à l'autonomie. Ces régimes d'autonomie découlent de discours sociaux, de normes institutionnalisées et de mesures concrètes d'aide, mais aussi des pratiques quotidiennes de réalisation des tâches d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Ce projet combine une analyse comparée de la production des instruments d'action publique, en lien avec les débats et discours sociaux qui les alimentent, mais aussi avec les procédures de mise en œuvre, et les actes concrets d'accompagnement à l'autonomie, ainsi que les différentes dimensions de leur réception par les publics concernés et leurs proches aidants.

2.1.3 La condition des proches aidants pendant la crise sanitaire

A. Trenta (achevé)

Avec des collègues du Lise-Cnam-CNRS, nous avons réalisé une post-enquête pendant le premier confinement auprès des personnes rencontrées dans le cadre d'une recherche sur la rémunération de l'aide entre proches (2016-2019). Entre avril et mai 2020, nous avons contacté par téléphone une vingtaine d'aidants pour explorer leur vécu durant la crise sanitaire et évaluer l'adaptation des systèmes d'aide à domicile. Le contexte extraordinaire de l'épidémie de Covid-19 et du confinement a révélé, de façon paradoxale et brutale, l'ordinaire des personnes en charge de proches en situation de dépendance. Lors de cette post-enquête, plusieurs aidants ont souligné avec une certaine ironie que l'ensemble de la population expérimentait concrètement ce qui constitue la banalité de leur quotidien, parfois depuis plusieurs dizaines d'années : la limitation, voire la restriction totale des sorties, des activités, des loisirs, des libertés, du travail, ainsi que l'isolement et la réclusion au domicile.

Les proches aidants que nous avons interrogés, déjà largement investis dans l'aide avant la crise sanitaire, ont mis en place des systèmes d'aide et de soins de manière plus ou moins autonome vis-à-vis des services professionnels. Certains aidants avaient instauré, bien avant la survenue de la pandémie, des systèmes d'aide fondés avant tout sur le refus des aléas. Ces personnes ont ainsi construit depuis bien des années une autonomie préventive à l'endroit de l'incertitude et de tout ce qui pourrait mettre en danger la personne vulnérable dont elles ont la responsabilité. Pour ces personnes – le plus souvent des femmes –, la priorité absolue est la qualité et la fiabilité des soins que reçoit la personne aidée. Ces aidantes sont personnellement très investies dans l'accompagnement de leur proche et perçoivent généralement une rémunération pour l'aide apportée à leur proche. Elles refusent majoritairement les services organisés par les associations ou les services publics précisément pour leur manque de régularité. Elles préfèrent engager en emploi direct des aides à domicile avec qui elles nouent un rapport privilégié, fondé sur la confiance, la fiabilité, la régularité absolue dans les prestations.

D'autres personnes ont mis en œuvre un type d'autonomie, que nous qualifions de « protection sanitaire », en renonçant aux intervenantes et intervenants à domicile, mais aussi à toute visite, pour ne

pas prendre de risque face à la pandémie. L'extérieur et, plus largement, toute personne venant de l'extérieur sont perçus comme des menaces potentielles pour la sécurité des personnes aidées, de santé fragile. Différents handicaps, situations dues aux séquelles d'accidents vasculaires cérébraux, à des fragilités immunitaires… conduisent les personnes à renoncer aux aides professionnelles et autres soutiens car la contamination au Covid-19 ferait courir un risque fatal à la personne soignée. Cette décision peut être prise par la personne vulnérable elle-même ou par les aidants au cours d'arbitrages qui mettent en balance le risque d'infection avec les besoins sanitaires, sociaux et affectifs de la personne.

Enfin, le troisième rapport à l'autonomie identifié chez les aidantes et aidants de personnes vulnérables se construit à travers le soutien des services organisés d'aide et de soins à domicile. Cette autonomie soutenue révèle de fait une aide relativement limitée du proche au regard des incapacités de la personne vulnérable, adossée à une prise en charge conséquente par les professionnels du soin. Dans cette configuration, l'aide consentie par les proches est circonscrite à quelques actes relevant essentiellement de la surveillance et de la présence responsable, du soutien moral, voire de l'aide à la préparation des repas. Les rapports de genre ne sont pas neutres à l'égard de ces configurations d'aide au domicile car les aidants qui organisent ou sont placés au cœur de ces systèmes de soins sont des hommes – fréquemment des conjoints de personnes âgées ou avec handicap – qui cohabitent ou vivent à proximité du proche dépendant.

Dans le contexte de pénurie de structures d'accueil et d'une offre de services prestataires parfois inadaptée, le type d'autonomie que ces aidants construisent est une forme d'adaptation active aux exigences de bien-être de leur proche vulnérable. Elle devient, pour certains, et en fonction de la situation sanitaire, un impératif de survie, une nécessité absolue pour protéger la vie de leur proche. Sur cette toile de fond faite de fragilités et de gestion des aléas, ces aidants sont généralement amenés à admettre un resserrement plus fort encore de leur vie sur l'aide et le soin à leur proche. Si la protection de la vie de leur proche est une finalité partagée par tous, le motif de la protection sanitaire peut conduire certains à éliminer toute activité jugée non indispensable, tandis que d'autres cherchent davantage à maintenir une continuité dans les liens sociaux et les activités de loisir. Ces différentes attitudes mettent en exergue la manière dont cette crise force aux dilemmes éthiques quant aux dimensions de la vie qu'il s'agit, avant tout, de protéger. Les résultats de cette post-enquête ont fait l'objet d'une publication en 2022 dans la revue britannique International Journal of Care and Caring.

2.1.4 Les accords conventionnels de soutien aux proches aidants en emploi

A. Trenta (achevé)

À la demande de la revue Informations sociales, éditée par la Caisse nationale d'allocations familiales, Arnaud Trenta a rédigé un article sur les dispositifs publics et conventionnels permettant aux personnes en emploi de concilier vie professionnelle et activité d'aide à un proche en situation de dépendance. En effet, les congés et autres mesures légales censées favoriser la conciliation entre travail et aide sont souvent considérés comme relativement embryonnaires. Les régulations conventionnelles (accords de branche, de groupes ou d'établissements) ont, dans certains cas, prévu des accords plus ambitieux. De la même façon, des entreprises ont accordé des droits ou mis en place des dispositifs innovants. Après avoir rappelé les contraintes et les besoins qui pèsent sur les aidants en activité professionnelle, l'article détaille les dispositifs légaux du droit du travail et rend compte des grandes tendances en matière de régulation conventionnelle en lien avec les régulations légales. Malgré certaines avancées, il est difficile

de parler d'innovation dans l'aide aux aidants par la négociation collective tant ces dispositifs s'inscrivent dans la lignée des aides publiques et restent confinés aux grands groupes du secteur privé ayant une tradition d'œuvres sociales. Et si des innovations transversales cherchent à augmenter l'audience de cette thématique et à mieux outiller les acteurs économiques et sociaux, elles sont encore très isolées.

2.2 Le rapport à la protection sociale des travailleurs de l'économie numérique

C. Nizzoli et A.Trenta (achevé) (voir détails dans l'équipe Relations professionnelles)

Suite à la publication du rapport de la recherche « Transformations sociales et économie numérique (TransSEN) » financée par la DARES-DREES (2019-2021), Cristina Nizzoli et Josépha Dirringer (IODE, Rennes 1) ont coordonné un numéro spécial de la Revue de l'IRES sur le rapport au travail, à la protection sociale et à la syndicalisation des travailleurs de plateforme en France et en Italie. Dans ce cadre, Arnaud Trenta a publié un article sur le rapport à l'action collective et au syndicalisme des livreurs à deux roues en France.

2.3. Le financement de la protection sociale et la notion de contributivité (retraites, assurance chômage, prestations familiales)

P. Concialdi, A. Math, L. Isidro et I. Naji (achevé, en cours de valorisation)

Dans le cadre de l'Agence d'objectifs de la CFE-CGC, l'IRES a réalisé un rapport sur la notion de contributivité dans le champ de la protection sociale. Cette notion est d'actualité et fortement mobilisée dans les débats sur le financement de la protection sociale (retraites, prestations familiales, chômage). Cette notion n'est pourtant pas univoque, et les implications à en tirer sur le financement ne vont pas forcément de soi. L'ambition est d'aller au-delà des idées toutes faites et montrer la complexité du sujet qui ne se réduit pas à une dichotomie entre deux catégories de droits sociaux, les prestations contributives et les prestations non contributives, les premières devant être financées par des cotisations, les secondes par l'« impôt ». Pour revisiter cette question, d'autres notions distinctes de celle de prestations (non) contributives mais proches, connexes ou considérées comme opposées ont été mobilisées (prestations assurantielles, prestations redistributives, prestations d'assistance, prestations de solidarité, etc.). La question a été examinée sous quatre angles différents mais complémentaires.

La première contribution de Pierre Concialdi s'intitule *« Prélèvements et transferts : repères historiques et analyse économique et illustration sur les retraites »*. Il s'agit d'une approche historique de la façon de définir le lien entre prélèvements et prestations, en prenant notamment pour illustration la construction des systèmes de retraite aux États-Unis et en France où le principe politique de légitimation des droits est associé à la cotisation sociale. Il en ressort un caractère conventionnel du partage entre contributif et non contributif (ou entre redistribution et assurance) et que la contributivité est un concept flottant qui se prête à des variations potentiellement infinies. Cette notion, au prisme de l'économie de l'assurance, apparaît ainsi comme un facteur de déstabilisation permanente des dispositifs existants de protection sociale. Dans un contexte financier posé comme contraint, elle favorise des ajustements de court terme qui conduisent à remodeler graduellement la protection sociale sur la base de « compromis » successifs qui pourraient finir, à terme, par bouleverser les principes fondateurs de la Sécurité sociale.

Une seconde approche proposée par Lola Isidro (maîtresse de conférences en droit, Université Paris Nanterre, Irerp EA 4419) consiste à analyser « *La contributivité en droit de la protection sociale* ». Analysées sous l'angle du droit international, du droit interne et de la doctrine, et en prenant pour illustration la dernière réforme de l'assurance chômage, plusieurs conclusions en ressortent : l'opposition entre solidarité et assurance est contredite par le fait que la solidarité irrigue aussi bien l'assistance que l'assurance sociale ; le lien entre contributivité et cotisation ne va pas de soi, la cotisation étant avant tout un mode de financement, une condition nécessaire à l'ouverture de certains droits mais non suffisant ; le retour par les textes internationaux montre que la notion de contributivité ne renvoie pas forcément à celle de cotisation mais, plus largement, à celle de contribution, voire de participation ; ces textes de droit supranational qui définissent les prestations non-contributives contrastent avec le droit français qui s'attache plutôt à définir les prestations contributives et à envisager, par défaut, celles qui ne sont pas financées par des cotisations sociales, comme non-contributives ; ; la notion de contributivité apparaît finalement très relative en droit, avec une distinction entre le contributif et le non contributif non univoque, ainsi qu'un manque de pertinence en droit du rattachement de cette distinction à l'opposition entre assurance et assistance.

La troisième approche est proposée par Ilias Naji (« Une approche de la notion de contributivité des retraites sous un angle sociopolitique des années 1970 aux années 1990. Une notion plurivoque aux usages multiples »). Il s'agit d'une analyse de la notion de contributivité sous un angle socio politique à travers les débats et réformes du régime général des retraites des années 1970 aux années 1990. La contribution, dans le prolongement de la thèse de l'auteur, revient sur les enjeux liés à la notion de contributivité et réinterroge la séparation du financement des prestations contributives et non-contributives présentée comme une juste clarification au sein de la protection sociale. L'examen porte sur les analyses contrastées d'experts sur le thème de la contributivité et des notions connexes que sont l'assurance, l'assistance et la solidarité, et ensuite comment cette notion est entendue et utilisée par des acteurs syndicaux, patronaux et gouvernementaux entre le milieu des années 1970 et 1993, en centrant ensuite l'analyse sur la création du Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) qui institutionnalise la séparation entre contributif et non-contributif pour les retraites en 1993. Cette analyse sociopolitique montre toute la complexité dans laquelle sont inscrits les usages de cette notion, ainsi que la très grande plasticité de cette notion.

Dans la quatrième partie intitulée « Contributivité et origines salariales des prestations familiales. L'histoire de la politique familiale revisitée à partir de son financement », Antoine Math propose une analyse historique et économique du financement de la branche famille de la Sécurité sociale en repartant de son financement, exclusivement par des cotisations jusqu'à la fin des années 1980 et encore majoritairement aujourd'hui. Elle analyse les liens entre l'évolution des prestations familiales depuis leur apparition il y a plus d'un siècle et l'évolution de leurs modes de financement en montrant l'importance de ces derniers sur les développements des dispositifs en direction des familles. Sous cet angle, l'analyse montre une forte rupture historique à partir de 2014 indiquant que la branche famille de la Sécurité sociale est entrée dans une période durablement plus difficile dans la mesure où elle va bénéficier de moins en moins de cette capacité à générer des excédents structurels en raison de recettes (cotisations, CSG, remboursements d'exonérations de cotisations) qui présentaient deux propriétés désormais remises en cause : leur dynamisme résultant de leur assise sur les revenus et leur autonome relative générée par leur affectation à un budget propre.

Une première version finale rendue fin 2021 a été revue en septembre 2022 pour mieux répondre à certaines questions soulevées par la CFE-CGC. Le rapport devrait pouvoir être diffusé avant la fin de l'année 2022. Une valorisation dans la *Revue de l'IRES*, augmentée de contributions d'autres chercheurs sur le même thème est prévue en 2023.

2.4 Politiques sociales en direction des familles, articulation entre vies professionnelle et familiale, inégalités femmes-hommes

J. Fagnani et A. Math (achevé et en cours)

Un suivi est effectué sur les politiques sociales en direction des familles (prestations monétaires, aides à travers la fiscalité, congés pour raisons familiales, services en nature, modes d'accueil des enfants) qui se trouvent à l'intersection des politiques de revenus, d'emploi et de protection sociale. Elles sont étroitement liées à la question des inégalités entre hommes et femmes dans les sphères domestiques et professionnelles.

Jeanne Fagnani intervient fréquemment sur ces questions. Elle a rédigé avec Danièle Boyer (CNAF) le chapitre sur la France dans l'ouvrage publié par le réseau international de recherche sur les politiques relatives aux congés parentaux. Elle est intervenue en 2022, sous l'égide du European Social Citizenship organisé par la Business School de Copenhague, sur "The EU's work-life balance directive in comparative perspective". Elle a par ailleurs fait un exposé devant le Conseil scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme sur « 1945-2020 : La persistance des différences de fécondité entre la France et l'Allemagne ? Quelles leçons tirer de cette comparaison au regard de l'objectif d'une stabilisation de la population mondiale ? ». Elle est membre, représentant la France, du programme financé par l'UE et coordonné par le Prof. Rainer Thordis de l'Université de Hambourg du 'Management Committee' du COST Action sur 'Parental Leave Policies and Social Sustainability.'

Antoine Math, personnalité qualifiée depuis mars 2022 au Conseil d'administration de la CNAF et personnalité qualifiée depuis 2017 au sein de la formation spécialisée dans le champ de la famille du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (CRÉA), collabore également avec le secrétariat général du CRÉA. Cette implication est l'occasion d'investissements sur le champ des politiques sociales et familiales avec la réalisation de plusieurs notes présentées et discutées lors de séances de la formation « famille » du HCFEA et destinées à intégrer les rapports du HCFEA.

2.4.1 Outremer : politiques sociales et familiales, dépenses publiques, lits de soins critiques à l'hôpital

A. Math (achevé)

Antoine Math a participé à la réalisation d'un rapport sur « la situation des familles, des enfants et des personnes âgées vulnérables dans les départements et régions d'outre-mer (Drom) : réalités sociales et politiques menées », adopté en 2022 par le Conseil de la famille du HCFEA. Ses contributions ont notamment porté sur l'analyse des dispositifs de protection sociale propres à ces territoires (Sécurité sociale, aide sociale, protection maternelle et infantile).

Dans le prolongement de ces travaux sur l'outremer, Antoine Math a réalisé deux Éclairages de l'IRES explorant les inégalités entre régions en matière de politique publique et en particulier souvent au

détriment des régions d'outre-mer. L'un analyse l'ensemble des dépenses publiques et met en lumière que, malgré les discours et dans la perspective d'un projet de loi pour l'outremer, Mayotte reste extrêmement maltraitée (« Réduire les inégalités entre Mayotte et les autres régions françaises : quel niveau de dépenses publiques ? »). L'autre s'interroge, dans le cadre de la crise Covid, sur les inégalités entre les régions en matière de lits de soins critiques, les causes possibles à ces inégalités et surtout leurs évolutions récentes (« Covid 19, nombre de lits de soins critiques à l'hôpital et répartition entre les régions : quelles logiques suivent les pouvoirs publics ? »).

2.4.2 « Conciliation vie familiale et vie professionnelle » et modes de garde

A. Math (dans le cadre du HCFEA, en cours)

Durant l'année 2022, divers travaux ont été menés au sein du secrétariat général du HCFEA en vue de la réalisation d'un rapport sur l'accueil de la petite enfance qui devrait être adopté au 1er trimestre 2023. Antoine Math a contribué plus personnellement à la réalisation de trois volets, sous la forme de notes (préfigurant le contenu du futur rapport) et de présentations lors de séances du Conseil famille du HCFEA sur les sujets suivants : (1) Garde des enfants et préscolarisation avant 3 ans ; (2) Assistantes maternelles ; (3) Evaluation des besoins de mode de garde (nombre de places, moyens budgétaires).

2.4.3 Politiques familiales

A. Math (en cours avec d'autres chercheures)

Antoine Math réalise, avec Muriel Pucci et Hélène Périvier, le chapitre « politiques familiales » de l'ouvrage « *Les mutations de la famille* », partie intégrante de l'Encyclopédie des Sciences. Il s'agit dans une perspective internationale de rediscuter des objectifs et des périmètres possibles des politiques familiales et de développer différents sujets, comme le soutien financier en direction des familles, les modes de garde et les congés destinés aux parents ou encore les politiques face aux conséquences matérielles des séparations de couples. L'ouvrage doit paraître en 2023.

Antoine Math participe également à un projet pluridisciplinaire d'« État des savoirs sur les familles monoparentales » avec une vingtaine d'autres chercheures sous la direction de Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter. Les travaux ont consisté à recenser et analyser la bibliographie et à discuter collectivement plusieurs notions et questions transversales. Antoine Math et Catherine Collombet ont plus particulièrement été chargés des développements sur les politiques publiques en direction des familles monoparentales, en valorisant notamment les travaux réalisés dans le cadre du HCFEA. Le rapport de recherche sera finalisé à la fin 2022 et sera publié à la Documentation Française en 2023. D'autres prolongements sont envisagés dont un livre collectif « grand public » en 2023.

3. Formation, distribution et évolution des revenus, et autres sujets

3.1 Richesse, pauvreté, inégalités

3.1.1 Seuil de richesse et limites socialement acceptables de l'inégalité

P. Concialdi (achevé)

Les travaux de Pierre Concialdi sur la définition d'un seuil de richesse ont été valorisés à travers la publication de deux articles dans *La Revue de l'IRES*. Le premier article présente les arguments qui permettent de définir des limites socialement acceptables à l'inégalité des revenus et discute ensuite les propositions logiques permettant d'identifier les concepts et la procédure les plus pertinents pour concrétiser la définition de ces limites. La dernière partie propose une application empirique pour trois pays (France, Irlande, Royaume-Uni).

Le deuxième article discute certaines propositions mises en avant dans le débat public pour contenir l'inégalité dans des limites socialement acceptables. Après avoir identifié les principaux changements structurels qui déterminent le contexte renouvelé dans lequel la question de l'inégalité se pose aujourd'hui, l'article discute diverses propositions de transferts – ciblés ou non ciblés – ainsi que certaines mesures visant à agir directement sur l'inégalité de marché, notamment à travers la création directe d'emplois et le niveau du salaire minimum.

3.2 Budgets de référence pour participer à la vie sociale et revenu minimum décent

L'IRES participe depuis 2013 à des travaux sur les « budgets de référence » nécessaires pour pouvoir participer à la vie sociale et autour de la quantification d'un « revenu minimum décent par catégories de ménage ». Ces travaux se poursuivent en fonction des sollicitations des acteurs sociaux et des disponibilités des chercheurs.

3.2.1 Les budgets de référence en France

P. Concialdi, avec J. Fagnani, L. Gasté et A. Math (achevé)

À la demande la ville de Nantes, l'IRES a réalisé une étude visant à adapter les budgets de référence de l'ONPES au contexte spécifique de la ville de Nantes tout en les actualisant. Dans ce but, une douzaine de groupes de discussion ont été réunis par les chercheurs de l'IRES au printemps 2022 afin de discuter la pertinence des paniers de biens et services définis dans l'étude de l'ONPES.

Cette première phase de recherche a permis de valider des paniers de référence pour la ville de Nantes et de valoriser les paniers des différents ménages types au second semestre 2022. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport final et d'une note de synthèse. Des restitutions auprès des acteurs locaux sont prévues pour fin 2022 ou début 2023.

Les budgets de référence publiés en 2015 par l'ONPES pour des villes moyennes ont fait l'objet d'une actualisation. Les résultats publiés dans un Éclairages de l'IRES montrent que le coût de ces paniers minimums a augmenté plus rapidement que l'inflation depuis 2014. Au premier semestre 2022, le

montant actualisé de ces budgets est compris entre 1634 euros par mois pour une personne seule et 3 744 euros pour un couple avec deux enfants. Pour tous les ménages étudiés, la hausse de ces budgets a été plus forte depuis 2014 que celle observée pour l'évolution moyenne des prix. Quand les adultes du ménage travaillent à temps plein au salaire minimum, les ressources salariales sont insuffisantes pour atteindre ces budgets minimums. Ce déficit salarial s'observe pour tous les ménages, sauf pour les couples biactifs (avec deux Smic) sans enfants. Plus d'un tiers des ménages (actifs ou retraités) ne disposent pas aujourd'hui de ressources suffisantes pour accéder à un niveau de vie minimum décent.

Lors d'une conférence organisée fin décembre par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions (CNLE) à l'occasion de la sortie d'un rapport sur les budgets de référence, reprenant notamment les travaux auxquels l'IRES a contribué sur les zones rurales (2018) et la Métropole du Grand Paris (2019), Antoine Math a présenté les résultats des travaux sur les revenus minimums décents et les budgets de référence sous l'angle de la question des dépenses « pré-engagées » ou dépenses contraintes.

Publications et interventions

Rapports de recherche et documents de travail

Concialdi P., Isidro L., Naji I., Math A. (2022), « Le financement de la protection sociale. Contributions sur la notion de contributivité » ; rapport de recherche, version finale revue en septembre 2022, Agence d'Objectifs CFE-CGC.

Concialdi, Pierre (avec Jeanne Fagnani, Louise Gasté, Antoine Math), (2022), Budgets de référence dans la ville de Nantes, Rapport final.

Contribution à un ouvrage

Boyer, D., Fagnani J. (2022) 'France country note' in A., Koslowski, A., et al., eds. International Review of Leave Policies and Research. https://www.leavenetwork.org/annual-review-reports/

Math, A. (2022), « Analyser les budgets de référence sous l'angle des dépenses contraintes » in CNLE, Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole Grand Paris. Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale, Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pp.215-251.

Articles

Concialdi, Pierre (2022), « Comment définir des limites socialement acceptables à l'inégalité des revenus ? », La Revue de l'Ires, vol. 105, pp. 61-92.

Concialdi, Pierre (2022). « Comment contenir l'inégalité dans des limites socialement acceptables ? », La Revue de l'Ires, vol. 105, pp. 93-128.

Concialdi, Pierre (2022), « Vivre au minimum : des dépenses qui augmentent plus vite que l'inflation », Éclairages IRES #24

Delahaie N., Fretel A., Petit H., Farvaque N., Guillas Cavan K., Messaoudi D., Petit H., Tallard M. et Vincent C. (2022), « Le rôle des branches après les Ordonnances Macron : entre permanence et renouvellement », in Delahaie N. et Fretel A. (coord.), « L'évolution des relations professionnelles en France : entre réformes et dynamiques socio-économiques », La Revue de l'IRES, à paraître.

Delahaie N., Fretel A. (2022), "Introduction", in Delahaie N. et Fretel A. (coord.), « L'évolution des relations professionnelles en France : entre réformes et dynamiques socio-économiques », La Revue de l'IRES, à paraître.

Math A. (2022) « Réduire les inégalités entre Mayotte et les autres régions françaises : quel niveau de dépenses publiques ? », Éclairages #22 IRES, janvier 2022.

Math A. (2022), « Covid 19, nombre de lits de soins critiques à l'hôpital et répartition entre les régions : quelles logiques suivent les pouvoirs publics ? » Éclairages # 23 IRES, février 2022

Trenta A. (à paraître), « Concilier vie professionnelle et aide à un proche dépendant : les dispositifs publics et conventionnels en appui aux aidants en emploi », Informations sociales.

Trenta A. (2022), « Militer dans l'économie des plateformes. Rapport à l'action collective et au syndicalisme de livreurs engagés », La Revue de l'IRES, n° 106, p. 51-73.

Trenta A. (2022), (avec Giraud O., Petiau A., Rist B., Touahria-Gaillard A.), « Tensions and polarities in the autonomy of family carers in the context of the Covid-19 pandemic in France », International Journal of Care and Caring, Vol. 6, n° 1-2, p. 141-156.

Chronique Internationale de l'IRES

Delahaie N. (2022), « Irlande. Après le choc de la crise sanitaire, la montée des tensions sur le marché du travail », Chronique internationale de l'IRES, n° 179, septembre, p. 14-25.

Delahaie N. (2022), « Irlande. Face à la baisse du pouvoir d'achat, des mesures publiques temporaires et des augmentations salariales insuffisantes », in « Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? », Chronique Internationale de l'IRES, numéro spécial, n° 180, décembre, p. 155-173.

Math A. (2022), « Union européenne. Nouvelle directive sur des salaires minima adéquats », Chronique internationale de l'IRES, n° 179, septembre 2022.

Math A. (2022), « Inflation, salaires. Réponses des États, revendications des salariés », Chronique Internationale de l'IRES, numéro spécial, n° 180, décembre

Interventions

Noélie Delahaie

- « Vers un basculement de la branche vers l'entreprise. Diversité des pratiques de négociation collective et pluralité des formes d'articulation entre branche et entreprise », avec Anne Fretel, formation organisée par l'ISST à destination de membres de la CGT-FO, ISST, Bourg-la Reine, 30 mars.
- « Vers un basculement de la branche ? Diversité des modes d'articulation entre négociations de branche et d'entreprise », avec Anne Fretel, , 4e rencontre IRES-ISST « Le dialogue social après les Ordonnances Macron : quels effets ? », ISST, Bourg-la-Reine, 23 septembre.
- « Irlande. De la crise financière à l'abondance budgétaire », intervention dans l'émission « Cultures Monde » de France Culture produite par Julie Bacon, Paris, 24 novembre.
- « Épargne salariale, salaires et négociations salariales », audition par les partenaires sociaux dans le cadre des débats sur le partage de la valeur, Medef, Paris, 15 décembre.

Jeanne Fagnani

- Intervention "The EU's work-life balance directive in comparative perspective", Business School de Copenhague, Copenhague, 1er septembre 2022.
- Intervention « 1945-2020 : La persistance des différences de fécondité entre la France et l'Allemagne ? Quelles leçons tirer de cette comparaison au regard de l'objectif d'une stabilisation de la population mondiale ? », Conseil scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme, 3 mars 2022, Collège des Bernardins, Paris.

Antoine Math

- Intervention « Quoi qu'il en coûte : des mesures incomparables pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie ? », Entretiens de l'IRES « Face à la pandémie, des mesures économiques et sociales inédites », 19 avril 2022
- Intervention, « Documents provisoires de séjour (récépissés, attestations), dématérialisation des procédures préfectures et droits sociaux », journée d'étude « La 'dématérialisation' et ses incidences pour les personnes étrangères », Gisti, 23 mai 2022, Paris.
- Présentation, « Conciliation vie familiale et professionnelle, prise en charge des jeunes enfants et scolarisation avant 3 ans » Conseil « famille » du HCFEA, 31 mai 2022, Paris.
- Intervention « Quelle protection maladie, quelle prise en charge des frais de santé pour les personnes étrangères ? », journée d'étude « Tuberculose et Migration », École des hautes études en sciences sociales (EHESS), InSHS-CNRS, Université Sorbonne Paris Nord, Faculté de médecine Bobigny, 13 juin 2022,
- Présentation, « Passage de la petite enfance à l'école (classes spécifiques, classes passerelles, jardins d'enfants, rentrées échelonnées) » Conseil « famille » du HCFEA, 5 juillet 2022, Paris.
- Présentation, « L'offre d'accueil par les assistantes maternelles », Conseil « famille » du HCFEA, 29 septembre 2022, Paris.
- Présentation, « Evaluation des besoins d'accueil des jeunes enfants et du coût supplémentaire de cet accueil sous différents scénarios », Conseil « famille » du HCFEA, 15 novembre 2022, Paris.

- Intervention « 40 ans de travaux de l'IRES sur la protection sociale », colloque « Enjeux de la recherche pour les syndicats dans un monde en mutation » organisé pour les 40 ans de l'IRES, 13 décembre 2022, Paris.
- Communication « La consommation décente sous contrainte », Conférence « Les Budgets de Référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole Grand Paris », Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), 14 décembre 2022, Paris.

Arnaud Trenta

- Discutant lors de l'atelier thématique « Vulnérabilité et aide à domicile auprès des aînés : des besoins à la confiance » lors du colloque « Soutien à domicile auprès des aînés : innovations sociales, professionnalités et vulnérabilités. Un regard France-Québec », Conservatoire national des arts et métiers, 13 mai 2022
- Communication « L'engagement des proches aidants dans le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. De l'entraide familiale à la mise au travail ? », Colloque « Vieillir chez soi de l'Antiquité au XXIe siècle. Regards sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie », Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 10 juin 2022
- Organisation et animation de la section thématique 25 « Marchandisation et privatisation du monde associatif : quels effets politiques ? », Congrès de l'Association française de science politique, Lille, 5 juillet 2022

Emploi et système productif

O. Chagny, A. Magnan, C. Meilland.
Chercheur.es associé.e.s : A. Jolivet, C. Serfati, C. Sauviat.

Depuis septembre 2022, l'équipe s'est agrandie avec l'arrivée d'Axel Magnan comme chercheur. Axel Magnan a soutenu une thèse sur *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle.* Ce travail de thèse a été élaboré, co-encadré et financé par le département Action, transitions et territoires (ACT) de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et l'IRES. Ce travail sur le secteur agricole va donner lieu à la publication de différents articles et chapitres d'ouvrages. 2023 sera aussi l'occasion, en utilisant des résultats de thèse, de travailler sur deux éléments importants du monde agricole. D'une part, sur les exonérations de cotisations sur les bas salaires via les exonérations TO/DE (Travailleurs Occasionnels / Demandeurs d'Emploi) qui sont spécifiques au secteur agricole (et qui sont plus élevées que le régime général d'exonération). D'autre part, sur la fragmentation du travail : l'analyse des données originales de la thèse d'Axel devrait permettre d'apporter un éclairage transectoriel via l'exemple de l'agriculture.

Sur les thématiques liées à la segmentation du marché du travail, les travaux ont continué sur les seniors et le genre. En ce qui concerne l'emploi des seniors, différentes valorisations ont porté sur les dynamiques territoriales et les politiques publiques, en analysant plus particulièrement leur articulation avec les pratiques des entreprises destinées aux seniors. Les travaux sur les inégalités hommes-femmes se sont poursuivis dans le cadre du Séminaire Égalité, Genre, Institutions et Politiques (SEGIPP) durant l'année 2022. De plus, une convention FO-IRES (Agence d'objectif) complétera l'analyse des inégalités professionnelles hommes -femmes. La recherche sur l'index d'égalité professionnelle devrait commencer début 2023. Il s'agit d'analyser l'utilisation de cet index ou non par les syndicats et les entreprises lors des négociations collectives sur le thème d'égalité professionnelle salariale.

Les autres thématiques restent au cœur des investissements et des perspectives de travail du groupe. C'est le cas de la recherche (agence d'objectif CFE-CGC) sur la politique industrielle dans deux secteurs : la pharmacie et les télécommunications. Cette recherche fait le point sur la densification du tissu industriel en France et sur son impact en termes d'emploi. Un rapport intermédiaire a été rendu cette année. Deux points forts ont été soulignés. Une première partie du rapport analyse les deux secteurs d'activité, leurs modèles d'affaire, leurs stratégies de compétitivité, leurs modes d'insertion dans les chaînes mondiales d'approvisionnement mais aussi leurs stratégies de financiarisation. Cette étude de deux secteurs, aux caractéristiques très différentes, explicite leur participation au processus de désindustrialisation en France. Une deuxième partie du rapport met en perspective les politiques industrielles en France depuis la Seconde Guerre mondiale et fait le point sur leurs spécificités en termes d'emploi. L'analyse des politiques industrielles en faveur de l'industrie 4.0 sera développée via une comparaison France-Allemagne.

L'analyse des transformations du travail liées au numérique a continué via les activités du réseau Sharers and Workers (IRES et ASTREES) mais aussi de nombreuses recherches menées. Différentes valorisations ont été aussi menées : un rapport de recherche de la DARES a été ainsi publié sur les

nouveaux intermédiaires numériques du travail B2B, sur leurs conditions de développement, leurs freins et les leviers communs aux différents modèles d'affaires. Plusieurs recherches ont aussi vu le jour : c'est le cas de la recherche financée par la commission européenne (projet SecoIA Deal) dont l'objectif premier est de permettre une meilleure connaissance des enjeux et impacts des données et de l'Intelligence Artificielle. Par ailleurs, un travail sur l'Intelligence Artificielle, l'emploi et le travail a démarré : il s'agit de réaliser un état de l'art sur les transformations actuelles.

Les travaux de collaboration avec d'autres groupes de l'IRES (notamment le groupe relations professionnelles et le groupe revenus) ont continué via la recherche Trajex sur la construction et vécu des systèmes d'aide à l'autonomie au domicile ainsi que via la recherche sur les régimes d'autonomie dans le soin de longue durée.

La recherche sur la transition écologique, économique et sociale et son impact sur l'emploi dont l'objectif est d'explorer les mécanismes et les pratiques qui conduisent à l'émergence, la reconfiguration/ou le développement des métiers, emplois et formations dans les activités du réemploi, de la réutilisation et de la réparation est en cours et a donné lieu à un rapport intermédiaire.

1. Les stratégies des groupes industriels, l'emploi et le système productif national

C. Sauviat, C. Serfati (en cours)

L'année 2022 a été consacrée à l'avancement du contrat de recherche avec la CFE-CGC (Agence d'objectif) sur la politique industrielle dans les télécommunications et la pharmacie. Elle a donné lieu à la remise d'un rapport intermédiaire, qui donne à voir la structure du rapport final et l'état d'achèvement des cinq parties qui le composent.

Le rapport final s'efforce de mettre au jour dans une première partie les modèles d'affaires de ces deux secteurs, leurs stratégies de compétitivité (coût et hors coût), d'innovation (ruptures technologiques), leurs modes d'insertion dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, les logiques d'externalisation et de délocalisations mais aussi les stratégies de financiarisation qui les caractérisent et qui ont participé du processus de désindustrialisation en France. La deuxième partie du rapport offre une mise en perspective des politiques industrielles en France depuis la Seconde Guerre mondiale avec le passage de politiques verticales à des politiques horizontales puis à un mixte des deux. Malgré un relatif renouveau à partir des années 2000 sur la base du constat partagé de la désindustrialisation, cette partie met l'accent sur la force des inerties. Ainsi, ces politiques industrielles ont toujours été axées sur les grands groupes (champions nationaux) qui occupent un poids prédominant dans le système productif et qui exercent sur les PME une pression sur les coûts, quand ils ne les rachètent pas. Elles sont aussi très dispersées (saupoudrage), et prennent souvent la forme d'un empilement successif de mesures d'ampleur financière souvent significative mais sans objectif et ciblage précis. Ce sont enfin des politiques industrielles en creux dans la mesure où elles reposent principalement sur la baisse du coût du travail (baisse des cotisations sociales) et des formes de subventionnement de l'innovation, qui restent peu ciblées sur l'industrie. La troisième partie du rapport montre que les pouvoirs publics n'ont pas accordé la même importance ni la même attention à l'industrie pharmaceutique et à celle des télécoms. Dans le cas de la pharmacie, il n'y a jamais eu de politique industrielle ambitieuse c'est-à-dire dotée

d'une vision stratégique pour le secteur et de moyens suffisants. La pharmacie n'a pas, jusqu'à récemment, été considérée comme une industrie souveraine ou stratégique à la différence des télécoms qui, à partir des années 1960, font partie des secteurs réputés stratégiques. À ce titre, l'industrie des télécoms a bénéficié d'un objectif d'innovation ambitieux, elle a été dotée jusque dans les années 1980 de moyens financiers abondants et récurrents et a bénéficié de l'expertise d'une grande agence étatique et de la commande publique. Ces trois premières parties sont déjà largement rédigées.

Les parties 4 et 5 du rapport final sont en cours de réalisation. La partie 4 a pour objectif d'aborder la place des politiques industrielles autour d'un nouveau modèle de production et d'emplois, à partir d'une comparaison des initiatives prises en Allemagne et en France en faveur de l'industrie 4 .0 (appelée industrie du futur en France). Marcus Kahmann, du groupe relations professionnelles, participe à l'élaboration de cette partie du rapport. La partie 5 s'efforce de faire émerger des propositions de politiques industrielles alternatives à celles existantes. Ces deux parties reposent principalement sur des entretiens auprès des acteurs concernés en France et en Allemagne (pouvoirs publics, organisations syndicales, associations professionnelles, experts). Certains ont d'ores et déjà été réalisés, d'autres sont en cours actuellement.

2. Les transformations du travail liées au numérique

2.1 BOBCAT : Les Nouveaux Intermédiaires du Travail B2B : comparer les modèles d'affaires dans l'économie numérique « collaborative

O. Chagny avec P. Tubaro (Université Paris SUD) et A. Casilli (TelecomParisTech), (achevé, valorisation)

Dans le cadre d'un appel à projet sur l'économie collaborative de la DARES de 2018, O. Chagny a assumé la responsabilité scientifique de ce projet et partagé la coordination avec l'Université Paris SUD (Paola Tubaro) et TelecomParisTech (Antonio Casilli). Ce projet, qui s'est achevé à la mi 2021, s'est intéressé aux nouveaux intermédiaires numériques B2B (Business to Business) du travail, qui se positionnent sur les métiers de prestation intellectuelle de type IT, digital, marketing, communication, conseil, design. Le projet éclaire les conditions du développement de ces nouveaux intermédiaires, les freins et leviers communs aux différents modèles d'affaires, documente la capacité de ces acteurs à apporter des réponses collectives aux aspirations des travailleurs en termes de droits, de parcours professionnel, de conditions de travail, de sens et d'engagement.

L'année 2022 a été une année de valorisation du projet, avec notamment la publication d'un rapport d'étude de la DARES, un colloque organisé en septembre par la DARES. Une mini brochure ainsi qu'une « bande dessinée » ont aussi été réalisées.

2.2 « Travail et Commun, travail en communs »

O. Chagny (achevé, valorisation)

Le projet (2019-2021), financé par l'ANACT dans le cadre du Fonds d'Amélioration des Conditions de Travail, a porté sur les expérimentations menées au sein de six structures (La Myne, OuiShare, Coop des Communs, thecamp, La Péniche, Happy Dev), explorant et expérimentant de nouvelles formes d'organisation du travail, où la subordination se recompose en direction du collectif et de la communauté de travail en termes : d'organisation des relations de travail entre collaborateurs et avec les parties prenantes, de mise en œuvre de nouveaux process de travail, et de gouvernance. Ces structures ont en commun le fait mettre au premier plan le fait de mobiliser les potentialités permises par le numérique : production de communs numériques, nouvelles modalités de travail et de coopération, etc.

Le dispositif comporte deux séries d'objectifs complémentaires : Il s'agit d'une part d'accompagner les structures engagées dans ces expérimentations, pour les aider à mettre en œuvre ou structurer les changements organisationnels engagés en outillant et équipant les collectifs de travail. Il s'agit d'autre part de poursuivre un objectif d'amélioration des conditions et modalités d'emplois dans ces structures, là où la précarité des statuts ne permet pas toujours une stabilité propice à des conditions de travail satisfaisantes.

Un questionnement important en amont du projet était de savoir s'il était possible d'identifier des leviers d'action propres à contribuer à la soutenabilité de ces modèles se positionnant et se pensant comme des alternatives organisationnelles au salariat et aux rapports de subordination, tout particulièrement ceux liés aux facteurs organisationnels du travail.

Fin 2022, un contact a été établi avec le CNNUM, dans le cadre de ses travaux sur les modèles économiques du net et notamment les communs. Cette prise de contact a été l'occasion de relancer le processus de valorisation du projet. Une mise en ligne d'un entretien dans l'espace Paroles du site internet du CNNUM est prévue pour début 2023. De futurs échanges sont prévus avec le CNNUM sur ces enjeux. Les échanges avec le CNNUM ont en effet mis en évidence les apports du projet FACT sur les dimensions organisationnelles, les enjeux de contribution-rétribution notamment. Les différents livrables du projet, opérationnels pour la plupart, trouveront un nouveau débouché.

2.3 Projet SecoIA Deal : servir la confiance dans l'IA par le dialogue

O. Chagny, en partenariat avec ASTREES (C. Teissier) et la CFE –CCC (R. Bertholon, N. Blanc, L. Matthys), l'U2P et la CIDA, en cours[33]

Le projet SeCoIA, co-financé par la Commission Européenne, poursuit trois principaux objectifs :

1. Contribuer à une meilleure compréhension et appropriation des enjeux et impacts des données et de l'IA à deux niveaux : Comme nouvel outil de production de valeur ; Comme moteur d'évolution des métiers qualifiés des salariés et entrepreneurs / professionnels de proximité.

2. Préfigurer une négociation collective nouvelle, dans son périmètre et ses objets.

Le périmètre de cette négociation devrait intégrer l'ensemble des parties prenantes (prestataires, clients et plateformes), et couvrir la chaîne de valeur entière.

Les objets de cette négociation devraient porter sur des champs nouveaux, tels, la régulation des conditions d'utilisation des données, leur monétisation visant à une juste répartition de la valeur produite, le design et la transparence des algorithmes, ainsi que le champ traditionnel du développement des compétences des travailleurs et professionnels.

3. Formuler des recommandations génériques et diffusables visant à développer un dialogue social enrichi (acteurs, objets, moyens) au regard d'une approche sociale et économique globale (couvrant les principaux impacts de l'IA).

L'année 2022 a été marquée par la phase d'animation de la communauté :

- Participation aux outils collaboratifs mis en place par le projet (avec mise à disposition de documentation, « élevage » de robots à base d'IA sur les thématiques du projet, discussions en ligne).
- Organisation de six webinaires (avec production d'éléments de capitalisation), autour des enjeux de création de valeur et des compétences : Comment les données peuvent-elles créer de la valeur ? ; Comment assurer la transparence et l'explicabilité des algorithmes ? ; Comment assurer la transparence et l'explicabilité des algorithmes ? ; Les collectifs de parties prenantes autour de la donnée ; Compétences : Comment appréhender l'évolution des compétences en cas de recours à des outils à base d'IA ? ; Impacts sur les organisations du travail ? ; Quels enjeux pour la formation professionnelle ?
- Trois expérimentations : dialogue IA parties prenantes client-métiers dans le cadre de la Banque Populaire Grand Ouest, dialogue IA filière dans le cadre de la réparation automobile (U2P, fédération des assureurs), impacts IA sur trois métiers de managers (avec le cabinet Athling)
- Un atelier de design thinking (en octobre 2022)

[33] Le projet regroupe différents partenaires français et européens, entraînés par la CFE-CGC, le syndicat français de l'encadrement : l'Union des Entreprises de Proximité (U2P), la Confédération syndicale italienne des manageurs (CIDA), l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) au service des organisations syndicales françaises, ainsi que l'association ASTREES, membre du groupe SOS, qui décrypte les transformations du travail et de l'emploi, invente et diffuse, en France et en Europe, des pratiques sociales novatrices. Sont également associées au projet la Confédération Européenne des Cadres (CEC), l'organisation des managers en Suède (Ledarna), la Fondation italienne Giacomo Brodolini (FGB), l'ONG AlgorithmWath, ainsi que la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

- La rédaction de recommandations opérationnelles sur trois thématiques : formation professionnelle, dialogue technologique, dialogue parties prenantes, dialogue filières.
- La préparation de la conférence finale (janvier 2023)

L'année 2023 va être marquée par la valorisation des résultats du projet, avec notamment la production et la diffusion de l'ensemble des livrables et recommandations.

2.4 Projet Don't GIG UP ! never

O. Chagny, coordination du projet par la Fondation Brodolini, en cours[34]

Dans le cadre d'un appel à projet européen, le projet examine les caractéristiques du travail effectué par le biais de plateformes, en mettant l'accent sur les services professionnels et les services personnels. Les activités portent à la fois sur l'évaluation des conditions contractuelles à la lumière du droit national et européen, et sur les caractéristiques réelles du travail dans les plateformes, en abordant les questions de recherche suivantes :

- Quel est le modèle économique des plateformes et comment affilient-elles, coordonnent-elles ou mettent-elles en relation les travailleurs ?
- Quelles sont les conditions d'emploi, les conditions de travail et les aspirations des travailleurs des plateformes ?
- Comment les algorithmes et l'intelligence artificielle interagissent-ils avec les travailleurs pour attribuer les tâches, définir la rémunération/le prix et simplifier/automatiser la prestation de services ?
- Quels critères et mécanismes sont utilisés pour traiter les éventuels litiges entre le travailleur et le client final ou le travailleur et la plateforme elle-même ?
- Comment les conditions d'emploi et les conditions de travail réelles correspondent-elles à la législation européenne et nationale existante, notamment en ce qui concerne : (i) la réglementation des services professionnels, et (ii) la législation applicable en matière de travail et de Sécurité sociale ?
- Quelles sont les activités mises en œuvre par les partenaires sociaux et les associations professionnelles pour affilier, organiser et défendre les travailleurs dans l'économie de plateforme ?
- Quelles politiques pourraient être déployées par les décideurs politiques pour s'assurer que l'économie des plateformes se développe sans nuire à la concurrence loyale et en favorisant de bonnes conditions de travail et de vie ?
- Comment les conditions de service des plateformes pourraient-elles être adaptées au cadre juridique actuel ?

Pour répondre à ces questions, le projet combine une analyse comparative, des activités d'apprentissage mutuel et des contributions au niveau national. Ce document fournit des conseils aux partenaires au niveau national pour mener des activités de recherche au niveau national d'une manière cohérente et comparable.

[34] Le consortium rassemblé dans le cadre du projet Don't GIG UP ! (Fondation Brodolini, IRES, UIL, IPA polonais, FO, Ver.di, l'UGT, l'ETUC, Solidarnosc) a répondu à l'Appel à proposition de la Commission Européenne DG EMPL VP/2020/004 sur le rôle des relations industrielles dans le cadre notamment de la transformation digitale. La Fondation Brodolini coordonne le projet.

L'année 2022 a vu le lancement de la phase opérationnelle du projet, avec la rédaction du rapport de situation pays, l'organisation d'un workshop (par l'IRES), la production des études de cas (trois études de cas réalisées pour le cas français par l'IRES).

2.5 Projet Team Hub

O. Chagny coordination du projet par la Fédération italienne des travailleurs du transport (FILT-CGIL) et la Fondation Brodolini, (en cours)

TeamHub ! est un projet de deux ans financé par la Commission européenne[35] qui rassemble des universités, des instituts de recherche et des syndicats de neuf pays de l'UE (Belgique, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, Finlande, France, Italie, Pologne) afin d'aborder les complexités et les défis des chaînes d'approvisionnement du commerce électronique, en particulier en ce qui concerne les activités de stockage et de livraison, par le biais d'une série d'activités de recherche documentaire et de terrain, de formation, de mise en réseau et de développement de recommandations politiques.

L'objectif du projet est d'analyser les implications du boom du commerce électronique, notamment suite à la pandémie de COVID-19, et de doter les syndicats des connaissances et des compétences nécessaires pour proposer une refonte durable des modèles d'entreprise et de l'organisation du travail dans la chaîne d'approvisionnement, compte tenu également de la révolution numérique et des objectifs de durabilité environnementale. Une stratégie de diffusion audacieuse a été conçue pour promouvoir la participation active des travailleurs de la logistique aux initiatives clés du projet.

Les objets privilégiés du projet sont les conditions de travail et les besoins des travailleurs de la logistique et du commerce électronique, les stratégies commerciales actuelles et potentielles, les initiatives possibles des syndicats et des décideurs politiques visant à façonner l'avenir des activités professionnelles les plus touchées par les développements du commerce électronique. L'IRES participe au projet pour la couverture de la partie Française.

L'année 2022 a été marquée par le lancement du projet, avec la tenue de deux workshops, ainsi que la production des premiers livrables. L'année 2023 verra le déploiement opérationnel du projet, avec la réalisation de différentes enquêtes de terrain dans le secteur du e-commerce.

2.6 Développer le dialogue social technologique au travail

O. Chagny, Astrees (C. Teissier), FO Cadres, l'UGICT, la CFE-CGC et la CFDT (en cours)

L'IRES a répondu à l'été 2022 à l'appel à manifestation d'intérêt « Développer le dialogue social technologique au travail de l'ANACT, et a été retenu. Ce projet propose une démarche collective en vue de contribuer à déployer un cadre méthodologique partagé, à même de faire du développement du

[35] dans le cadre de l'appel SOCPL-2021-IND-REL (Improving expertise in the field of industrial relations).
Partenaires : Fondazione Giacomo Brodolini (FGB), Belgische Transportbond (BTB), Elliniko Idryma Evropaikis Kai Exoterikis Politikis (ELIAMEP), Université de Jyvaskyla, Université de Taru, NOTUS, Fundacja Instytut Spraw Publicznych, Institut de Recherche Economique et Sociale (IRES), Vereinte Dienstleistungs-gewerkschaft Ver.di
Partenaires associés : Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF), Organizacja zakładowa, Federación de Servicios a la Ciudadanía de CCOO.

dialogue social technologique au travail et de la déclinaison de l'accord-cadre européen de 2020 sur la numérisation du travail un levier opérationnel de la transformation numérique.

Le projet soumis à l'appel à manifestation d'intérêt de la Fabrique CTO coordonné par l'IRES élargi et prolonge la démarche initiée en 2021 dans le cadre du projet SeCoIA, en associant d'emblée plusieurs organisations syndicales, en l'ancrant dans une dimension locale à l'échelle française, et en le recentrant sur la déclinaison de l'accord-cadre européen.

2.7 Le réseau « Sharers & Workers »

O. Chagny, en collaboration avec C. Teissier (ASTREES) en collaboration et A. Jubeau

Depuis 2019-2020, les travaux du réseau Sharers & Workers, co-animé par l'IRES et ASTREES et soutenu par le groupe UP,[36] se sont recentrés sur les problématiques de l'IA et des données.

Quatre types d'activités se sont progressivement déployés en lien avec l'animation du réseau Sharers & Workers :

- Une veille documentaire collaborative, coordonnée par les animateurs du réseau (Odile Chagny, Christophe Teissier, Franck Bonot)
- L'animation proprement dite du réseau Sharers & Workers et la production de propositions visant à promouvoir une régulation socialement responsable en lien avec le développement des plateformes numériques, ainsi qu'un dialogue technologique à même d'appréhender les impacts de l'IA ;
- Des réponses à sollicitations et demandes d'intervention de participation à des groupes d'expert ou des instances publiques (Conseil d'Administration de l'Autorité de Régulation des Plateformes d'Emploi depuis 2022) ;
- Une capitalisation rendue matérialisée dans le montage, la coordination ou la participation à des projets de recherche ou de recherche-action au fil du temps de plus en plus nombreux, ainsi qu'au travers de la contribution à l'émergence de l'activité éditoriale de l'IRES sur ces sujets (en 2022 sur la publication de deux documents, un rapport IRES sur les intermédiaires B2B du travail, un document de travail sur le projet de Directive sur l'amélioration des conditions de travail via une plateforme). Un article sur les enjeux de dialogue social et IA est à paraître en 2023.

2.7.1 Vie du réseau Sharers & Workers en 2022

Poursuite de l'animation et du déploiement des activités de l'observatoire européen des plateformes mis en place en septembre 2019 en collaboration avec la Confédération Européenne des Syndicats et ASTREES, dans le cadre du projet européen Establishing workers representation in the digital and app economy.

Sollicitations par le CNNUM dans le cadre de son dossier sur les relations entre humains et machines au travail, ainsi que sur les travaux lancés fin 2022 sur les enjeux « communs et travail ». 37

Contributions et interventions dans des colloques, ateliers, tables rondes, animation de la recherche

[36] (https://www.sharersandworkers.net/#section-1).
[37] https://cnnumerique.fr/paroles-de/tous-les-paroles-de?page=0

L'expertise accumulée par Sharers & Workers, dans un contexte où la connaissance et la capacité d'appréhension des transformations entraînées par la dimension « plateformes » de la transformation digitale se traduit par de nombreuses sollicitations.

L'année 2022 a été marquée par la parution/rédaction de deux articles et trois rapports, portant sur : le modèle d'affaires des plateformes de freelance qualifiés, des développements des plateformes d'emploi en France, du projet de Directive européenne sur l'amélioration des conditions de travail via plateformes, et les enjeux de dialogue social en lien avec le développement des systèmes IA en entreprise (voir partie publication).

2.7.2 Poursuite du cycle d'événements Sharers & Workers : « le web après les plateformes »

En 2022, un événement du cycle a été organisé, sur les enjeux de souveraineté des données et d'interopérabilité dans l'industrie. En 2023, un quatrième événement du cycle aura lieu fin mars, sur les enjeux de démocratie et d'interopérabilité. [38]

2.8 DigitalPlatformObservatory

O. Chagny et C. Lazzaroni (ETUC)

Dans le cadre du projet Européen co-financé par la Commission Européenne 2019-2021" Establishing workers representation and social dialogue in the platform and app economy" coordonné par la Confédération Européenne des Syndicats, qui regroupait l'IRES, Astrees, et la Confédérations Européenne des Syndicats et visait à améliorer la connaissance des initiatives en matière d'action collective dans le cadre de l'économie des plateformes, et d'autre part d'accompagner et outiller ces initiatives, un site internet a été développé en vue de donner à voir :

- Les initiatives en matière d'organisation des travailleurs de plateformes
- La jurisprudence
- Les développements nationaux en matière de régulation.
- La décision a été prise de maintenir le site internet, et d'en assurer la maintenance du contenu conjointement entre l'IRES et l'ETUC. Ce site[39] est conçu comme un portail d'information à destination des travailleurs, organisations syndicales et collectifs de travailleurs.

2.9 Intelligence artificielle, emploi et travail

A. Jolivet (en cours)

À la suite d'une sollicitation de la CGT-FO, une convention de recherche est conclue entre l'Ires et le CNAM-CRTD pour la réalisation d'un état de l'art sur les transformations potentielles ou en cours du travail et de l'emploi liées à l'Intelligence Artificielle (2023-début 2024). Cette recherche sera réalisée par Flore Barcellini (CNAM-CRTD, responsable scientifique), Annie Jolivet (CNAM-CRTD et CEET,

[38] Les replays des événements antérieurs sont disponibles ici : https://sharersandworkers.net/#section-1
[39] https://digitalplatformobservatory.org/

chercheuse associée Ires, GIS CREAPT), Nathalie Greenan (CNAM-Lirsa et CEET), Moustapha Zouinar (Orange et CNAM-CRTD) et Tamari Gamkrelidze (CNAM-CRTD).

La recherche s'est fixé quatre objectifs : 1/ construire un état des lieux problématisé des usages (par les entreprises, les administrations et les travailleurs) de l'IA, de leurs tendances et de leurs conséquences sur le travail et l'emploi ; 2/ repérer et discuter les recommandations que la littérature délivre en termes d'options de politiques d'entreprises et de politiques publiques sur les usages de l'IA et son déploiement dans le monde du travail ; 3/ proposer des pistes de recherche pour les sciences du travail et de l'emploi (principalement ergonomie du travail, économie du travail, sociologie du travail) ; 4/ De proposer des recommandations méthodologiques pour la réalisation des enquêtes articulant des approches qualitatives et quantitatives et d'enquêtes de suivi longitudinal des évolutions du travail et de l'emploi en lien avec l'IA.

3. Segmentation du marché du travail : seniors, femmes, travailleurs non-permanents

3.1 L'emploi des seniors

A. Jolivet (en cours)

3.1.1 Politiques publiques, dynamiques territoriales, travail et emploi des seniors

La valorisation de l'aide à la capitalisation du projet *PACT senior- Pour l'amélioration des conditions de travail des seniors. Maintien dans l'emploi des 55-64 ans* s'est poursuivie en 2022 et donnera lieu à la remise de deux articles en 2023.

Un article est en préparation pour la revue @ctivités, en réponse à la sollicitation des coordonnateurs d'un dossier "Ergonomie et Développement Durable" : Jolivet A. et Zara Meylan V., « Expérimentations territoriales partenariales et maintien en emploi des seniors – quels apports d'une analyse de l'activité des acteurs partenaires ? » (1re version janvier 2023). Cet article prolonge la réflexion sur une articulation serrée entre approche ergonomique et approche économique qui avait donné lieu à une communication en 2021 dans l'atelier "Enjeux du territoire pour la méthodologie d'intervention au prisme du développement durable" du Congrès de la SELF (Société d'ergonomie de langue française).

Une proposition d'article soumise en octobre en réponse à l'AAA de la revue Socio-économie du travail « "Des politiques de l'emploi mises au régime de l'expérimentation sociale : quel impact sur les démarches d'évaluation" a été retenue : Jolivet A., « Évaluer les effets d'une incitation à négocier sur les comportements des employeurs à l'égard des « seniors » : analyse des enjeux méthodologiques et théoriques à partir de recherches de terrain ». Le projet d'article sera remis en avril 2023. Il prolonge la réflexion sur l'articulation entre politique publique en faveur de l'emploi des seniors et pratiques des entreprises à partir de la recherche Pact Seniors et des recherches réalisées à l'Ires sur les accords et plans d'action en faveur de l'emploi des salariés âgés.

3.1.2 La situation des femmes seniors au regard de l'emploi et du travail

Ce travail a été engagé en septembre 2019 suite à l'audition d'Annie Jolivet et d'Anne-Françoise Molinié (CEET et CRTD – Cnam, GIS Creapt) par le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle en février 2019. La réforme des retraites en discussion suscite des interrogations renouvelées sur la situation des femmes seniors avant la retraite et les conséquences différenciées d'un allongement de la vie active. Il s'agit d'une part de mobiliser des statistiques et des travaux existants, d'autre part de réaliser des exploitations des données du panel de l'enquête Conditions de travail.

En 2022, les données de panel de l'enquête Conditions de travail 2019, désormais disponibles, auraient dû permettre de poursuivre l'analyse des parcours et des conditions de travail de 2013 à 2019. Ce travail n'a pas pu être réalisé (départ à la retraite en décembre 2021, non-remplacement) et ne le sera pas en l'état actuel des ressources.

Les résultats de l'article publié en 2021 dans la revue Socio-économie du travail ont été présentés lors de la Conférence du CEET "Genre et politiques de l'emploi et du travail" à Paris le 7 juin 2022.

3.2 Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle

A. Magnan (en cours)

Le début de l'année 2022 a été consacré à la finalisation et la soutenance de la thèse sur *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle.* Ce travail de thèse a été élaboré sous l'encadrement du département Action, transitions et territoires (ACT) de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et de l'IRES via un co-financement.

Les principaux résultats de cette thèse mettent en évidence trois points essentiels. D'une part, un recours fort et croissant au salariat précaire dans l'agriculture française, notamment via le développement de l'externalisation. D'autre part, l'existence de politiques d'emploi sectorielles qui accroissent les contradictions d'intérêts salariés/employeurs en facilitant et encourageant le recours à des salariés précaires sans garantir des conditions d'emploi et de travail décentes. Et enfin, les blocages inhérents aux instances de négociations collectives et aux instances parlementaires dans la prise en compte des intérêts des salariés précaires, pourtant contradictoires à ceux de leurs employeurs. Cette thèse conclut sur l'émergence d'un mécanisme de régulation sectorielle original, fondé sur la superposition d'une régulation par l'opacité des contradictions capital/travail ; du maintien d'une hétérogénéité forte parmi les salariés agricoles ; et d'une dérive institutionnelle des instances sectorielles ne tenant pas compte de l'émergence du salariat agricole. Au final, cette régulation invisibilise les contradictions liées au développement du travail précaire sans les résoudre, et se fragilise donc progressivement. Une première restitution de ces résultats a eu lieu en décembre 2022 auprès du ministère de l'Agriculture.

La valorisation des résultats de la thèse se fait aussi via plusieurs publications. La première, en collaboration avec Catherine Laurent, directrice de recherche à l'INRAE, porte sur les apports théoriques de la recherche pour l'analyse méso-économique de la régulation du travail, qui sont synthétisés au sein d'un chapitre d'un ouvrage en cours de publication, *Théorie de la Régulation : un Nouvel État des Savoirs*. Un autre chapitre dans un ouvrage à paraître chez l'éditeur Octarès, porté

également par Axel Magnan et Catherine Laurent, discute l'opacité autour du dénombrement des salariés précaires en agriculture, entretenu par des publications contradictoires, et ses conséquences pour les politiques publiques. Enfin, un article en cours de révision, par Axel Magnan et Aurélie Trouvé, maître de conférences à AgroParisTech, étudie dans une perspective historique la constitution d'un ensemble de politiques publiques encadrant et soutenant le recours à des salariés précaires en agriculture.

Ce travail de recherche commencé en thèse s'est poursuivi en 2022 et se poursuivra en 2023. Cela passe par l'intégration d'éléments bibliographiques et de résultats de la thèse dans deux projets de l'Agence d'Objectifs. D'abord, dans la convention IRES en cours avec la CFDT (cf. Groupe Revenus) portant sur les exonérations de cotisations sur les bas salaires via l'intégration d'un volet sur les exonérations TO/DE (Travailleurs Occasionnels / Demandeurs d'Emploi). Elles sont spécifiques au secteur agricole, et plus élevées que le régime général d'exonérations, mais limitées dans le temps et restreintes aux contrats précaires. D'autre part, le travail de l'IRES sur la fragmentation du travail en cours avec l'UNSA (cf. Groupe Travail) intègre des données collectées lors de la thèse qui permettront d'apporter un éclairage transectoriel via l'exemple de l'agriculture.

Toujours en termes de perspectives de recherche sur 2023, le programme d'étude du salariat dans le secteur agricole devrait être suivi de deux projets.

Le premier projet, en partenariat avec Geneviève Nguyen du laboratoire AGIR de l'INRAE, porte sur le lien entre dynamique d'externalisation et de précarisation dans le secteur agricole. Si l'existence de ces deux dynamiques a été mise en évidence lors de la thèse, le lien entre ces deux dynamiques reste encore à caractériser plus précisément. En effet, on observe une coexistence d'entreprises sous-traitantes qui portent de l'emploi qualifié et stable (CUMA, certaines ETA…) et d'autres non, y compris des groupements d'employeurs, structures en théorie dédiées à la sécurisation des parcours.

La seconde étude, financée par le projet européen Agrilink, porterait sur le TO/DE et son impact sur la croissance du recours à des salariés agricoles précaires, notamment via l'externalisation de ces salariés précaires dans des groupements d'employeurs. Ce recours s'est en effet accru depuis l'obtention par ces groupements de l'éligibilité aux aides TO/DE, concomitant de la réduction rapide en proportion du nombre de contrats permanents dans ces groupements.

Des comparaisons intersectorielles, par exemple avec le nettoyage, et/ou internationales, par exemple avec le Canada, des mécanismes de régulation du recours à des salariés précaires devraient par ailleurs aussi être mises en place au cours de l'année 2023. Elles sont en effet le sujet d'une littérature grandissante soulignant le besoin de mise en place d'une grille d'analyse de ces mécanismes et de leurs combinaisons originales à l'échelle méso.

3.3 L'emploi des femmes, politiques publiques et inégalités professionnelles

C. Meilland (en cours)

3.3.1 L'index d'égalité professionnelle hommes-femmes : un outil pour la négociation ?

Une convention IRES-FO (Agence d'objectif) signée début janvier porte sur une étude sur l'index d'égalité professionnelle. En effet, face à la persistance de l'inégalité salariale hommes-femmes, l'index a été créé par la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel (dite loi Avenir). L'index doit être un outil d'évaluation pour mesurer et corriger les différences de rémunération dans les entreprises. Il semble constituer un dernier élément d'un édifice législatif sur l'égalité professionnelle. Et indéniablement, étant donné son obligation de résultat, il tend à générer une dynamique d'amélioration dans les entreprises. Pour autant de nombreuses questions restent ouvertes : quel est l'usage de cet index par les syndicats et par les entreprises ? Est-ce que le calcul de l'index ne conduit pas à une érosion de la négociation collective en termes d'égalité professionnelle hommes-femmes ? Comment les syndicats intègrent l'index professionnel dans leur négociation ? Pour comprendre l'utilisation ou non de l'index salarial par les syndicats et les entreprises lors des négociations collectives sur le thème d'égalité professionnelle salariale, nous mobiliserons plusieurs méthodes de recherche de type qualitative : travail de revue de littérature et tenue d'entretiens semi-directifs. La recherche durera un an et devrait commencer en janvier 2023.

3.3.1 Séminaire SEGIPP

Le séminaire SEGIPP (Séminaire Égalité, Genre, Institutions et Politiques) s'est poursuivi en 2022. Né d'une initiative conjointe de cinq structures (le laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique LISE/Cnam-CNRS, l'Institut de recherches économiques et sociales IRES, l'Institut national des études démographiques INED, le réseau Marché du travail et Emploi MAGE et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques DREES), ce séminaire fermé a vocation à analyser les politiques publiques du point de vue de leurs conséquences sur l'égalité hommes-femmes. Le SEGIPP consacre l'année universitaire 2021-22 aux enseignements de la crise covid pour les sciences sociales. Deux séances ont eu lieu lors du premier semestre 2022. La première portait sur les métiers au temps du Corona avec la présentation par Jean Flamand (de France Stratégie) de l'étude sur *Les métiers en 2030* et avec une communication de Rachel Silvera (Directrice du MAGE) sur les premières de corvée. La seconde séance portait sur les violences au temps du Corona. Un panorama des violences de genre ainsi qu'une étude sur la spatialité des violences conjugales et la crise du covid 19 nous ont été présentés par Pauline Delage (CRESPPA).

4. Care et Système d'aide à l'autonomie

4.1 Trajectoires et expériences croisées dans les systèmes d'aide à l'autonomie

C. Meilland avec C. Nizzoli avec A. Trenta (en cours)

Christèle Meilland coordonne l'équipe de recherche dont le terrain de recherche est la ville de Paris (voir détails sur le projet Trajex – Arnaud Trenta).

4.2 Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée

C. Meilland, C. Nizzoli et A. Trenta (en cours)

Voir détails sur le projet – Arnaud Trenta.

5. Transition écologique, économique et sociale

A. Jolivet (en cours)

Annie Jolivet participe au titre du CEET-Cnam au projet de recherche COMETES « Construire les Métiers et les Emplois de la Transition Écologique et Sociale » financé par l'ADEME dans le cadre de son appel à projets "Transitions écologiques, économiques et sociales". Le projet a démarré en janvier 2022 pour deux ans. Géraldine Rieucau, professeur des universités à l'Université Picardie Jules Verne est la coordinatrice de l'ensemble du projet.

Le projet COMETES vise à identifier et analyser les mécanismes et les pratiques qui portent l'émergence, la reconfiguration/ou le développement des métiers, emplois et formations dans les activités du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, et à en tirer des enseignements qui puissent éclairer les politiques publiques. Il repose sur l'analyse et la comparaison de deux Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), reconnues comme Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sur deux territoires « laboratoires », l'un urbain (Seine Saint Denis, Île de France), l'autre rural (Oise, Hauts de France), caractérisés par de forts taux de chômage et de pauvreté. Ces deux territoires étudiés sont emblématiques des enjeux des transitions écologiques, économiques et sociales et des initiatives s'y déploient.

Un rapport d'étape a été remis à l'ADEME en juillet 2022 à partir d'entretiens exploratoires au sein des deux PTCE étudiés (Maison de l'économie solidaire dans l'Oise, Halage en Seine Saint Denis). Un séminaire de recherche a permis en octobre de discuter le rapport d'étape et de définir les modalités d'interrogation des encadrants directs, formateurs et chefs de projet d'une part et des salariés en insertion d'autre part.

Les entretiens et les observations de terrain ont repris cet automne sur les deux sites et seront poursuivis en 2023. Ils concernent les métiers de la transition écologique et sociale identifiés lors de la phase exploratoire. Parallèlement des entretiens sont en préparation auprès d'acteurs institutionnels en charge de la formation.

Un nouveau rapport d'étape est en préparation pour le comité de suivi avec l'ADEME qui aura lieu en janvier 2023.

Publications et interventions

Rapports, documents de travail

Chagny O. (2022), "Don't GIG Up, Never !", Rapport de situation sur les plateformes d'emploi en France, Fondation Brodolini,

Chagny O., A. Casilli, T. d'Avezac de Moran, P. Tubaro et D. Chartier (2022), Rapport d'Études de la DARE n° 27, « Les nouveaux intermédiaires B2B du travail, Comparer les modèles d'affaires dans l'économie numérique collaborative ».

Chagny O. (2022), Rapport intermédiaire : « Team HUB, country Fiche France » : rapport d'étape sur la situation du e-commerce en France, dans le cadre du projet européen Team HUB coordonné par la Fondation Brodolini (miméo).

Chagny O. (2022), « Réguler le travail sur plateformes : les enjeux du projet de directive européenne pour l'amélioration des conditions de travail via une plateforme », document de travail IRES n°02-2022, en collaboration avec Alice Jubeau, novembre 2022

Magnan A. (2022), *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Paris, Université Paris-Saclay.

Sauviat C., Serfati C. (2022), *Un bilan des politiques industrielles en France : focus sur l'industrie pharmaceutique et les télécoms*, Rapport Intermédiaire pour la CFE-CGC.

Articles

Chagny O. (2023), "Social dialogue, the bottom-up governance of AI", en collaboration avec Nicolas Blanc de la CFE-CGC. Article rédigé dans le cadre des AI talks de l'ETUI, à paraître en 2023 dans le cadre d'un ouvrage collectif.

Jolivet A. (2022), L'emploi des seniors augmentera-t-il avec un nouveau report de l'âge de la retraite ? « Retraites : la bataille sociale », Options, n° 672, printemps, pp. 50-53.

Jolivet A. (2022), « Analyse – De plus en plus de Suédois liquident leur retraite avant 65 ans », Alternatives économiques, 17 octobre 2022.

Participations scientifiques

Odile Chagny est personnalité qualifiée au Conseil d'Administration de l'Autorité des Relations Sociales des Plateformes d'Emploi.

Participation d'Odile Chagny à l'organisation de plusieurs modules de la 37e session de l'INTEFP « Digitalisation de l'entreprise et transformation du travail à l'heure du big data : en particulier, co – organisation du module européen de mars 2022, du module de juin 2022. Odile Chagny est également associée à la phase de capitalisation de la 37e session, dont le colloque de restitution est planifié pour juin 2023. Cette participation permet aussi d'établir un pont entre le projet européen SECOIA Deal.

Odile Chagny, Sollicitations par le CNNUM dans le cadre de son dossier sur les relations entre humains et machines au travail, ainsi que sur les travaux lancés fin 2022 sur les enjeux « communs et travail ». https://cnnumerique.fr/paroles-de/tous-les-paroles-de?page=0

Participation d'Annie Jolivet en 2022 au comité de pilotage de l'enquête Transition écologique et travail réalisée en 2022 par l'Aract Hauts de France auprès d'entreprises de la région et de représentants du personnel.

Participation d'Annie Jolivet au Dossier thématique « Parcours d'emploi, de travail et fins de carrière » pour la revue Retraite et Société Copilotage par Annie Jolivet et Laurent Soulat (Caisse des Dépôts, Direction des retraites et de la solidarité). Publication prévue en janvier 2023)

Meilland C., Animation et participation au séminaire SEGIPP (Séminaire Égalité, Genre, Institutions et Politiques).

Interventions

Odile Chagny

- Université Paris 8 (Master communication numérique), : intervention sur le management algorithmique, 11 février 2022
- Événement du cycle Le web après les Plateformes –Industrie : Les enjeux de souveraineté des données et de l'interopérabilité, co-organisation de l'événement, 10 mars 2022 – https://sharersandworkers.net/evenement-du-cycle-le-web-apres-les-plateformes-10-mars-2022-industrie-les-enjeux-de-souverainete-des-donnees-et-de-linteroperabilite/
- INTEFP, 37e session : Présentation sur le cadre législatif européen et le processus d'adoption du règlement IA au module européen de la 37e session de l'INTEFP, 8 mars 2022
- Fondation Brodolini : Platform work and gender equality : intervention dans le cadre du webinaire organisé par la Fondation Brodolini dans le cadre du projet Platform Labor in Urban Spaces, 25 mars 2022
- Projet Don't GIG UP ! Never : organisation du premier webinaire de partage d'expérience, 11 avril 2022
- Centre de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité sociale, Université de Bordeaux, Colloque : La plateformisation du travail : participation au colloque pluridisciplinaire, animation de la table ronde sur la logistique, Bordeaux, 11 au 13 mai 2022
- INTEFP, 37e session : Animation du module sur les expériences étrangères en matière de dialogue social autour de l'IA, les cas d'IG Metall et de la CGIL. 10 mai 2022

- ETUI, AI Talks : Intervention avec Nicolas Blanc de la CFE-CGC sur la thématique « social dialogue, the bottom-up governance of AI », 7 juin 2022
- Friedrich Ebert Stiftung, IRES : séminaire syndical « Intelligence artificielle et monde du travail : Quels risques et droits des travailleurs face à au déploiement de l'IA et au management algorithmique ? », co organisation avec la FES du séminaire international, animation du séminaire, 14 juin 2022
- DARES-DREES, colloque « Travail de plateforme et usages de la protection sociale, Usages de la protection sociale, diversité des modèles d'affaires et des statuts des travailleurs » présentation des résultats du projet BOBCAT sur les intermédiaires B2B du travail, 4 octobre 2022.
- JECO, Quelles régulations des plateformes ? : participation à la table ronde sur la régulation des plateformes, animée par Gilbert Cette, 17 novembre 2022
- Ligue des Droits de l'Homme, conférence « Ubérisation du travail, quels droits pour les travailleurs ? » Participation à la table ronde, avec Antonio Casilli, Sceaux, 7 décembre 2022.

Annie Jolivet

- Jolivet A. et Molinié A.-F. (2022), « Travailler plus tard est-il aussi soutenable pour les femmes que pour les hommes ? Une analyse à partir des enquêtes Conditions de travail 2013 et 2016 », Conférence du CEET "Genre et politiques de l'emploi et du travail", Paris, 7 juin 2022.
- Jolivet A. et Laussu J. (2022), « Quels métiers, formations et emplois pour la transition écologique et sociale ? Une analyse comparée sur deux territoires », 17e Congrès du RIODD « Communs, communautés, territoires : quelles voies pour les transitions ? », Aubervilliers, 16 au 18 novembre 2022.
- Jolivet A. (2022) « Création et partage de la valeur dans les entreprises », intervention lors d'une journée Revue de projets Ergonova, Nantes, 28 février 2022.
- Jolivet A., La pénibilité du travail : approches et prise en compte dans différents pays, audition par le Comité de suivi des retraites, Paris, 1er juin 2022.
- Jolivet A., « Emploi des seniors », intervention au Séminaire « Emploi des seniors et retraite » de la CFE-CGC du groupe Orange, Paris, 5 juillet 2022.
- Jolivet A., Débat public sur les retraites, Cycle de rencontres « Inventer demain. Les rencontres de l'éco », co-organisé par Alternatives Économique et la Mairie de Bordeaux, Hôtel de ville de Bordeaux, 26 septembre 2022.

Podcasts et vidéos

- « Annie Jolivet : Quid de l'allongement de la vie professionnelle », Quid le Podcast #6, 2 mai 2022, CNAM
- Épisode 32 – Les NER et la réforme des retraites (2/2) - Des risques sociaux accrus pour les Ni en emploi, ni à la Retraite, avec Annie Jolivet, PLAFF le podcast, 28 septembre 2022
- Épisode 31 – Les NER et la réforme des retraites (1/2) – Ni en emploi, ni à la retraite, que deviendront les NER ? » avec Annie Jolivet, PLAFF le podcast, 18 septembre 2022.
- Jolivet A., intervention au Séminaire « Emploi des seniors et retraite » de la CFE-CGC du groupe Orange, Paris, 5 juillet 2022

Presse

- Nicolas Senèze, Entretien d'Annie Jolivet « L'effet de la crise sanitaire sur les seniors "ni en emploi ni en retraite" est difficile à évaluer », La Croix, 14 novembre 2021
- Félicité de Maupeou, Entretien d'Annie Jolivet, Dossier « Les fins de carrière. Dans l'angle mort de la réforme des retraites », La Vie, 1er décembre 2022, p. 23-25.

PARTIE 2 :

ACTIVITES TRANSVERSALES & EDITORIALES

Analyse de l'actualité économique et sociale internationale

Équipe de l'Ires et correspondants extérieurs

La *Chronique internationale de l'IRES* a pour vocation d'informer et de décrypter l'actualité économique et sociale internationale, en réponse notamment à la demande des organisations syndicales. Les membres de l'équipe (chercheur.es et chercheur.es associé.es), aidés par un réseau de correspondants étrangers (chercheur.es) assurent régulièrement la couverture de l'actualité économique et sociale de nombreux pays, principalement celle des principaux pays européens mais aussi celle de l'Union européenne ou qui présente un caractère international. L'année 2022 a vu la parution de 25 articles au total sur des thématiques variées en fonction de l'actualité propre aux pays concernés.

- Allemagne

Kahmann M., « L'inflation plus forte que la négociation salariale », Chronique internationale de l'Ires, n° 180, à paraître.

- Autriche

Guillas-Cavan K., « Les négociations salariales de l'automne 2021, entre offensive syndicale et affaiblissement de la coordination entre branches », Chronique internationale de l'Ires, n° 177, mars 2022.

Guillas-Cavan K, « Pas de raison de se retenir dans la négociation salariale ? **»,** Chronique internationale de l'Ires, n° 180, à paraitre.

- Belgique

Conter B. et Faniel J., « Une sortie de pandémie sans modification du carcan salarial », Chronique internationale de l'Ires, n° 177, mars 2022.

Conter B. et Faniel J, « Hausse des salaires nominaux, aides publiques ponctuelles et perte de pouvoir d'achat **»,** Chronique internationale de l'Ires, n° 180, à paraître.

- Danemark

Meilland C., « Pénurie de main-d'œuvre et immigration ultra sélective », Chronique internationale de l'Ires, n° 178, juin 2022.

- Espagne

Catherine VINCENT, « Revenu minimum national : un moyen de lutte contre la pauvreté en demi-teinte », Chronique internationale de l'Ires, n° 178, juin 2022.

Catherine VINCENT, « Un gouvernement aux prises avec l'inflation mais des mobilisations salariales jusqu'à présent limitées **»,** Chronique internationale de l'Ires, n° 180, à paraître.

- États-Unis

Catherine SAUVIAT, « Deux victoires syndicales historiques chez Starbucks et Amazon. Et après ? », Chronique internationale de l'Ires, n° 178, juin 2022.

Catherine SAUVIAT, « Montée des conflits, de la syndicalisation et des revendications salariales dans un contexte économique incertain », Chronique internationale de l'Ires, à paraître.

- Irlande

Noélie DELAHAIE, « Après le choc de la crise sanitaire, la montée des tensions sur le marché du travail », Chronique internationale de l'Ires, n° 179, septembre 2022.

Noélie DELAHAIE, « Face à la baisse du pouvoir d'achat, des mesures publiques temporaires et des augmentations salariales insuffisantes **»,** Chronique internationale de l'Ires, n° 180, à paraître.

- Italie

Lorenzo CINI, Francesca GABBRIELLINI, Giacomo GABBUTI, Angelo MORO, Benedetta RIZZO et Arianna TASSINARI, « La lutte des ouvriers de GKN à Florence, entre auto-organisation ouvrière et mobilisation sociale », Chronique internationale de l'Ires, n° 177, mars 2022.

Cristina NIZZOLI, « Politique des primes fiscales et absence de revendications salariales sous le gouvernement Draghi », Chronique internationale de l'Ires, n° 180, à paraître.

- Royaume-Uni

Jacques FREYSSINET, « Les syndicats face au défi de la « révolution verte », Chronique internationale de l'Ires, n° 177, mars 2022.

Jacques FREYSSINET, « Licencier et réembaucher », Chronique internationale de l'Ires, n° 178, juin 2022.

Jacques FREYSSINET, « Les résidences pour personnes âgées : un foyer de contradictions », Chronique internationale de l'Ires, n° 179, septembre 2022.

Jacques FREYSSINET, « Gestion chaotique de l'imprévu et explosion de la conflictualité », Chronique internationale de l'Ires, n° 180, à paraître.

- Suède

Annie JOLIVET**, «** Des mesures essentiellement budgétaires pour compenser la hausse du coût de l'énergie et la baisse historique des salaires réels **»,** Chronique internationale de l'Ires, n° 180, à paraître.

- Vietman

Anne Ngoc COX et Stéphane LE QUEUX, « Le nouveau Code du travail : vers une représentation collective indépendante ? », Chronique internationale de l'Ires, n° 177, mars 2022.

- Europe

Catherine COLLOMBET**, «** Le droit à une place d'accueil du jeune enfant dans six pays européens : quels enseignements pour la France ? », Chronique internationale de l'Ires, n° 178, juin 2022.

- Union européenne

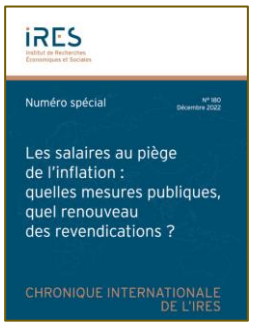
Antoine MATH, « Nouvelle directive sur des salaires minima adéquats », Chronique internationale de l'Ires, n° 179, septembre 2022

- International

Claude SERFATI, « L'économie, une continuation de la guerre avec d'autres moyens », Chronique internationale de l'Ires, n° 179, septembre 2022.

La Chronique internationale de l'IRES

J. Baudrillard, L. Curich, C. Sauviat



L'année 2022 a donné lieu à la parution de 4 numéros de la *Chronique internationale de l'IRES* : 3 numéros variés, et un numéro spécial consacré aux mesures des autorités publiques, aux revendications salariales et aux mobilisations face au nouveau contexte inflationniste et aux pertes de pouvoir d'achat qui en résultent. Elle a aussi été l'occasion de l'élaboration d'une nouvelle maquette de présentation de la Chronique internationale, inaugurée pour le numéro spécial. Enfin, elle a marqué un effort de consolidation et fidélisation des correspondants extérieurs de la Chronique internationale, qui sera poursuivi et approfondi en 2023 de manière à combler les manques existants sur un certain nombre de pays, dans un premier temps en Asie et sur le continent américain (Amérique du nord, Amérique centrale et Amérique du sud).

Chronique n° 177

Italie, Lorenzo CINI, Francesca GABBRIELLINI, Giacomo GABBUTI, Angelo MORO, Benedetta RIZZO et Arianna TASSINARI : La lutte des ouvriers de GKN à Florence, entre auto-organisation ouvrière et mobilisation sociale.

Vietnam, Anne Ngoc COX et Stéphane LE QUEUX : Le nouveau Code du travail : vers une représentation collective indépendante ?

Belgique, Bernard CONTER et Jean FANIEL : Une sortie de pandémie sans modification du carcan salarial.

Autriche, Kevin GUILLAS-CAVAN : Les négociations salariales de l'automne 2021, entre offensive syndicale et affaiblissement de la coordination entre branches.

Royaume-Uni, Jacques FREYSSINET, Les syndicats face au défi de la « révolution verte.

Chronique n° 178

Europe, Catherine COLLOMBET : Le droit à une place d'accueil du jeune enfant dans six pays européens : quels enseignements pour la France ?

Espagne, Catherine VINCENT : Revenu minimum national : un moyen de lutte contre la pauvreté en demi-teinte.

Danemark, Christèle MEILLAND : Pénurie de main-d'œuvre et immigration ultra sélective.

Royaume-Uni, Jacques FREYSSINET : Licencier et réembaucher.

États-Unis, Catherine SAUVIAT : Deux victoires syndicales historiques chez Starbucks et Amazon. Et après ?

Chronique n°179

Belgique, Anne DUFRESNE et Bruno BAURAIND : Le nouveau « plan Taxi » à Bruxelles : vers une ubérisation du secteur ?

Irlande, Noélie DELAHAIE : Après le choc de la crise sanitaire, la montée des tensions sur le marché du travail.

Royaume-Uni, Jacques FREYSSINET : Les résidences pour personnes âgées : un foyer de contradictions.

Union européenne, Antoine MATH : Nouvelle directive sur des salaires minima adéquats.

International, Claude SERFATI : L'économie, une continuation de la guerre avec d'autres moyens

Chronique n° 180, n° spécial : Les salaires au piège de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ?

Antoine MATH : Inflation, salaires. Réponses des États, revendications des salariés.

États-Unis, Catherine SAUVIAT : Montée des conflits, de la syndicalisation et des revendications salariales dans un contexte économique incertain

Royaume-Uni, Jacques FREYSSINET : Gestion chaotique de l'imprévu et explosion de la conflictualité.

Allemagne, Marcus KAHMANN : L'inflation plus forte que la négociation salariale

Autriche, Kevin GUILLAS-CAVAN : Pas de raison de se retenir dans la négociation salariale ?

Belgique, Bernard CONTER et Jean FANIEL : Hausse des salaires nominaux, aides publiques ponctuelles et perte de pouvoir d'achat.

Espagne, Catherine VINCENT : Un gouvernement aux prises avec l'inflation mais des mobilisations salariales jusqu'à présent limitées.

Irlande, Noélie DELAHAIE : Face à la baisse du pouvoir d'achat, des mesures publiques temporaires et des augmentations salariales insuffisantes.

Italie, Cristina NIZZOLI : Politique des primes fiscales et absence de revendications salariales sous le gouvernement Draghi

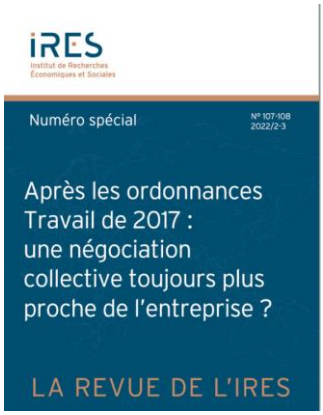
Suède, Annie JOLIVET : Des mesures essentiellement budgétaires pour compenser la hausse du coût de l'énergie et la baisse historique des salaires réels.

Réseau des correspondants extérieurs de la Chronique internationale :

- Australie et Asie du sud-est : Stéphane Lequeux
- Belgique : Jean Faniel
- Suisse : Aris Matinelli

La Revue de l'IRES

J. Baudrillard, P. Concialdi, L. Curich, A. Trenta



Au cours de l'année 2022, un numéro spécial simple (n° 106) est paru et un numéro spécial double (n° 107-108) est en cours de finalisation pour une publication au début de l'année 2023. Le numéro varia 105, programmé en 2021, a également été publié en 2022.

Le numéro spécial 106 porte sur la manière dont le travail de plateforme met à l'épreuve l'action collective des travailleurs, ainsi que les pratiques et stratégies syndicales. Issues de travaux menés dans le cadre de la recherche Transformations sociales et économie numérique (voire groupe Relations professionnelles) et d'une thèse de doctorat, les contributions de ce numéro croisent les approches juridique et sociologique pour questionner le rapport à l'action collective et au syndicalisme des travailleurs de plateforme, particulièrement les livreurs à deux-roues. Les articles invitent à observer ensemble le cadre juridique des droits collectifs de ces travailleurs, au fondement de leur capacité à s'organiser, et le déploiement de stratégies locales et nationales de représentation des livreurs à deux-roues, en France et en Italie. Éloignés des profils sociaux des salariés syndiqués, les travailleurs de plateforme le sont également des organisations syndicales : ils se tournent parfois vers d'autres acteurs, comme des collectifs auto-organisés, pour faire valoir leurs revendications. Mais certaines organisations syndicales parviennent à adapter leurs discours et leurs pratiques pour intégrer ces travailleurs, et prendre en compte leurs besoins, notamment en termes de revenu et de protection sociale.

Le numéro spécial double 107-108 porte sur l'évolution des relations professionnelles en France. Il comporte plusieurs contributions issues de recherches menées dans le cadre des post-enquêtes REPONSE (Relations professionnelles et négociations d'entreprise) lancées par la DARES en 2017 (voir groupe Revenus). Les contributions à ce numéro spécial proposent une synthèse transversale des principaux résultats de leur rapport ou développent un axe particulier de leur recherche. Dans leur ensemble, les auteurs visent à discuter les enjeux des Ordonnances 2017 au regard des enseignements issus de la recherche. Certaines contributions apportent aussi des éléments sur les évolutions constatées durant la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Programmation 2023 & politique éditoriale

Pour l'année 2023, un numéro varia est en préparation à partir d'articles portant sur le renouveau du syndicalisme et la santé au travail des intérimaires. Ce numéro pourrait également accueillir une synthèse des échanges tenus lors de la célébration des 40 ans de l'IRES en décembre 2022.

Un numéro spécial double verra également le jour et portera sur le financement de la protection sociale et la question de la contributivité. Ce numéro sera coordonné par Antoine Math et s'appuiera sur une recherche menée pour la CFE-CGC dans le cadre de l'agence d'objectifs, une recherche pour l'EN3S par Michael Zemmour et Elvire Guillaud, ainsi qu'une contribution de Jacques Freyssinet. La notion de contributivité n'est pas une notion univoque et les implications à en tirer sur le financement ne vont pas forcément de soi. Ce numéro spécial vise à éclairer cette question, en proposant plusieurs points de vue sur les contenus et représentations de la notion de contributivité, afin d'en saisir les enjeux au regard de l'évolution du financement de la protection sociale et de l'évolution des droits sociaux eux-mêmes. Dans une perspective pluridisciplinaire (économie, sociologie, droit), les articles traiteront notamment des prestations familiales, des retraites et de l'assurance chômage.

Comme par le passé, les efforts seront maintenus afin d'élargir le champ des thématiques abordées.

Revue n° 106 : « Travail de plateforme : défis de l'action collective et du syndicalisme »

Coordonné par Josépha DIRRINGER et Cristina NIZZOLI

Introduction : Action collective et syndicalisme à l'épreuve du travail de plateforme en France et en Italie, Josépha DIRRINGER et Cristina NIZZOLI

Des droits collectifs en trompe-l'œil pour les travailleurs de plateforme, Josépha DIRRINGER

Rapport au travail et stratégies syndicales dans l'économie des plateformes : enquête auprès de livreurs à deux-roues en Italie, Cristina NIZZOLI

Des salariés comme les autres ? La CGT au défi de la syndicalisation des autoentrepreneurs des plateformes de livraison de repas, Arthur JAN

Militer dans l'économie des plateformes. Rapports à l'action collective et au syndicalisme de livreurs engagés, Arnaud TRENTA

Revue n° 107-108 : « L'évolution des relations professionnelles en France : entre réformes et dynamiques socio-économiques »

Coordonné par Noélie DELAHAIE et Anne FRETEL, à paraitre

Introduction, Noélie DELAHAIE et Anne FRETEL

Face à l'éclatement des entreprises, une représentation collective mise en défaut : une analyse à partir de l'enquête REPONSE 2017, Nadine THÈVENOT, François-Xavier DEVETTER, Maé GEYMOND, Coralie PEREZ, Corinne PERRAUDIN, Julie VALENTIN

Des compromis sous hégémonie patronale ? La reconfiguration des usages des dispositifs de la négociation collective dans les établissements français, Baptiste GIRAUD, Camille SIGNORETTO et François ALFANDARI

Extension du domaine de la négociation d'entreprise. La négociation d'entreprise sous l'emprise du groupe ? Claude DIDRY et Denis GIORDANO

Quelle mise à l'épreuve des comités sociaux et économiques en période de crise ? Amandine MICHELON

Le rôle des branches après les Ordonnances Macron : entre permanence et renouvellement, Noélie DELAHAIE, Anne FRETEL, Nicolas FARVAQUE, Kevin GUILLAS-CAVAN, Djamel MESSAOUDI, Héloïse PETIT, Michèle TALLARD et Catherine VINCENT

Site et communication numérique

C. Aujoulet, J. Baudrillard, L. Curich, G. Heintz

Nouveau Site internet et nouvelle charte graphique

Les travaux entamés avec le prestataire Ebzone en 2021 ont abouti en 2022 à la validation d'une nouvelle charte graphique qui a été dévoilée à l'occasion de la journée du 13 décembre 2022 au CESE célébrant les 40 ans de l'IRES. Un premier numéro de la Chronique internationale utilisant la nouvelle maquette a été réalisé en fin d'année avec publication effective début 2023.

La nouvelle charte graphique sera déclinée sur l'ensemble des supports de publication et de communication lors des premières semaines de 2023.

Concernant le site internet, la maquette réalisée par Ebzone a été travaillée et validée par le comité de pilotage du site (Julie Baudrillard, Guillaume Heintz, Frédéric Lerais) lors du dernier trimestre 2022 et le développement en cours du site devrait aboutir, après une période de test, à une version finalisée et en ligne dans le courant du premier trimestre 2023.

Sur le site internet actuel, on observe une progression significative du trafic en 2022 (69 000 utilisateurs en 2022, soit + 61,4 % par rapport à 2021), notamment sur le dernier trimestre.

Newsletter et communiqués

La Lettre de l'Ires est électronique et transmise plusieurs fois par an aux abonnés et contacts de l'Ires (soit environ 2 000 adresses mails), par un logiciel spécialisé.
Elle recense l'activité de l'équipe de recherche, annonce les dernières publications de l'Ires et les événements de l'institut à venir.
Trois newsletters ont été envoyées en 2022 :

- La Lettre de l'IRES #13 -Avril 2022
- La Lettre de l'IRES #14 - Juillet 2022
- La Lettre de l'IRES #15 - Novembre 2022

Des communiqués de presse ont également été envoyés aux contacts de l'Ires pour les informer de la parution de la Chronique internationale de l'IRES, de La Revue de l'IRES ou de la tenue des événements organisés par l'Institut : Entretiens de l'Ires, journée des 40 ans de l'IRES au CESE…

Conférences de presse

- Présentation du rapport sur l'évaluation du positionnement de l'Ires de JP Guillot, 10 mai 2022
- « Les 40 ans de l'Ires », Mercredi 7 décembre 2022

Éclairages

- Eclairages # 22, Antoine Math - Réduire les inégalités entre Mayotte et les autres régions françaises : quel niveau de dépenses publiques ? (janvier 2022)
- Eclairages # 23, Antoine Math - Covid 19, nombre de lits de soins critiques à l'hôpital et répartition entre les régions : quelles logiques suivent les pouvoirs publics ? (février 2022)
- Eclairages #24, Pierre Concialdi - Vivre au minimum : des dépenses qui augmentent plus vite que l'inflation (novembre 2022)

Réseaux sociaux

Les dernières actualités de l'Institut sont relayées sur les réseaux sociaux : publications les plus récentes (de l'Ires, publications extérieures des chercheurs, études des organisations syndicales), événements organisés par l'Ires et ses partenaires, interventions des chercheurs dans les médias, vidéos réalisées par l'Ires…

L'Ires est actif sur plusieurs réseaux sociaux : Twitter : 3 646 abonnés (+10,5 % en 2022) ; Facebook : 664 abonnés (+5 % en 2022) ; LinkedIn : 1 186 relations (+25 % en 2022) ; Youtube et Datagora.

Vidéos Ires

Les captations audios des séminaires ont été diffusées sur la chaîne Youtube de l'IRES, afin d'élargir l'audience de ces évènements :

- « Le travail, une valeur ? » Séminaire de l'Ires du 13 janvier 2022
- « Face à la pandémie, des mesures économiques et sociales inédites », Séminaire du 19 avril 2022
- « Peser sur la digitalisation du travail industriel : l'approche syndicale en Allemagne », Séminaire international de l'Ires du 16 juin 2022.
- « Les syndicats et l'immigration au Royaume-Uni », Séminaire international de l'Ires du 31 mars 2022.
- « Lobbying syndical européen sur l'échange des quotas d'émission », Séminaire international de l'Ires du 1er décembre 2022.

À l'occasion de la journée des 40 ans de l'IRES au CESE, le 13 décembre 2022, ont été diffusées :

- Une captation audio de l'ensemble des interventions
- Une captation vidéo de la table ronde des organisations syndicales
- Des interviews des Secrétaires Généraux et Présidents des organisations syndicales menées par Lucie Miclot, regroupées dans un montage diffusé en ouverture de la journée des 40 ans. L'intégralité des interviews a été mise en ligne sur la chaîne Youtube en janvier 2023.

De nouvelles interviews de chercheurs ont été réalisées :

- « France, Suède, Allemagne : Articulation des modes d'accueil des jeunes enfants et congés parentaux », 3 questions à Catherine Collombet
- « Les mesures inédites face à la crise du Covid-19 » 3 questions à Antoine Math

Journées et Séminaires de l'IRES

Le séminaire international de l'Ires

M. Kahmann et C. Nizzoli

Le Séminaire international de l'IRES est un séminaire bimestriel qui s'intéresse aux enjeux trans- et internationaux du syndicalisme. Il a pour originalité de s'adresser aux chercheur.es et syndicalistes. Depuis 2021, le Séminaire se déroule en format hybride (présentiel / visioconférence).

Trois séances se sont tenues en 2022 :

- 31 mars 2022 « Les syndicats et l'immigration au Royaume-Uni". Intervention de Heather Connolly (Université de Grenoble) : Discutantes : C. Nizzoli (IRES) et M. Poulain (Collectif confédéral sur l'immigration de la CGT)

- 16 juin 2022 "Peser sur la digitalisation du travail industriel : l'approche syndicale en Allemagne" : Intervenant : G. Bosch, Université de Duisbourg-Essen, Allemagne. Discutant : M. Kahmann (IRES) et J.-M. Escourrou, FO Airbus

- 1er décembre 2022 : « Lobbying syndical européen sur l'échange des quotas d'émission". Intervention d'Adrien Thomas (Luxemburg Institute of Social and Economic Research) : Discutants : J.-M.Pernot (IRES) et J. Decaillon (ex-CES)

L'année 2022 a été l'occasion de confirmer que le passage du Séminaire international au format hybride ne s'est pas fait au détriment du niveau de la participation qui reste à un niveau très satisfaisant. Reconnaissant les limites du format distanciel, nous nous efforçons pourtant de faire venir à nouveau les participants et participantes sur place à Noisy-le-Grand. Le travail de son renouveau, entamé depuis 2018, a été consolidé à travers la mise à disposition des principales interventions des séances sur le canal IRES de la chaîne YouTube, la communication systématique à travers les réseaux sociaux et la précision des procès internes. Nous avons réussi à maintenir cet élément original du dispositif.

Le dernier séminaire de décembre marque un cycle de (au moins) trois séances qui porteront sur les concepts et pratiques syndicales en lien avec la transition écologique.

Dans ce cadre, ont été programmées les séances suivantes pour l'année 2023 :

- 9 février 2023 : Une intervention de Nora Räthzel (Université d'Umea, Suède) sur les perceptions syndicales de la relation nature-travail.
- 11 mai 2023 : Une intervention de Steffen Lehndorff (Université de Duisburg-Essen, Allemagne) sur les leçons à tirer du New Deal des années 1930 pour conduire la transition écologique

Le séminaire interne de l'IRES

A. Trenta et C. Meilland

Le Séminaire Interne de l'IRES a été créé en automne 2022. Il vise à nourrir la réflexion collective des membres de l'IRES à partir de leurs propres travaux de recherche. Le format se veut souple afin d'accueillir des présentations variées telles que des résultats de recherche, des projets en cours ou à venir, des propositions théoriques et méthodologiques, etc. Il a l'ambition d'être bimestriel.

Deux séances se sont tenues depuis septembre 2022 :

- 17 novembre 2022 : L'Agenda Social Paritaire : un projet de régulation autonome. Support : Document de travail de l'IRES. Intervenant : J. Freyssinet ; discutant : J. Lepeytre (AEF)
- 8 décembre 2022 : La régulation du salariat précaire dans l'agriculture française, une analyse périodisée des politiques publiques. Support : Article en cours de publication. Intervenant : A. Magnan ; Discutant : N. Roux (CEET)

Trois autres séances sont programmées pour l'année 2023 :

- 30 janvier 2023 : « Le syndicalisme d'après. Ce qui ne peut plus durer ». Intervenant : Jean-Marie Pernot ; Discutant : Jacques Freyssinet
- 23 mars 2023 : « Redonner du sens au travail » Intervenants : Thomas Coutrot et Coralie Perez.
- 25 mai 2023 : Rapport à la proximité des représentants du personnel des grandes entreprises. Intervenant : Marcus Kahmann et Kevin Guillas-Cavan ; Discutante : Elodie Béthoux

Autres journées

- 14 janvier 2022 : « le travail une valeur ? » Jacques Freyssinet. Discutant J. Gautié (Paris I)
- 3 février 2022 : L'assurance santé complémentaire. Entretiens de l'Ires
- 19 avril 2022 : présentation de la Chronique internationale sur les aides, Antoine Math. Discutant Eric Heyer (OFCE)
- 21 juin 2022 : Séminaire franco-allemand IRES/FES sur l'Intelligence artificielle
- 23 septembre 2022 ! Rencontres Ires-ISST sur les effets des ordonnances de 2017
- 13 décembre 2022 : Colloque sur les 40 ans de l'IRES : Production et usage de la recherche

Centre de Documentation

G. Heintz, B. Robin

L'activité de l'équipe du Centre de documentation de l'Ires a vu son périmètre élargi durant l'année 2022 afin d'accompagner des projets du Centre commun de recherche avec :

- Le 40ème anniversaire de l'Institut qui a fait l'objet d'un colloque le 13 décembre 2023 au Conseil économique, social et environnemental,
- Le nouveau site web de l'Ires qui doit être mis en ligne en 2023,
- La constitution des archives de l'Ires en perspective de leur dépôt aux Archives nationales du monde du travail, ANMT de Roubaix en 2023.

Afin de mieux répondre aux usagers, le Centre de documentation a accru le nombre d'accès distants aux publications périodiques. Il faut noter que cette année des abonnements à des Bibliothèques restreignent les accès distants à certains supports. Aussi, le Centre de documentation de l'Ires a-t-il dû s'employer à rechercher des solutions alternatives pour pallier la disparition d'accès distants à des supports (à l'instar de Cairn, Jstor). Le travail va se poursuivre avec de nouvelles démarches.

Le Centre de documentation de l'Ires s'emploie à offrir une palette d'outils et de produits en adéquation avec les besoins des différents usages : externes (syndicalistes, universitaires, étudiant.es de troisième cycle et plus, journalistes, …) ou internes du Centre commun de recherche (Ires).

Le fonds du Centre comprend un grand nombre de documents spécifiques : les principales publications syndicales et les rapports de Congrès confédéraux, et les études (Agence d'objectifs) réalisées et déposées pour ou par les organisations syndicales dans le cadre des activités Ires. Au total, quelques 17.500 ouvrages ou brochures sont ainsi disponibles en consultation ou en emprunts.

Le Centre de documentation de l'Ires acquiert des supports d'intérêt pour les chercheur.es sur les différents axes de travail transversaux Ires dans les champs d'études des questions de relations professionnelles, d'emploi, du travail et des conditions de travail, de revenus et de protection sociale.

La consultation de la base de données (du logiciel documentaire *BCDI*) du Centre de documentation offre la possibilité d'avoir un aperçu du fonds documentaire. Les différentes possibilités de lancer des recherches bibliographiques notamment participent à mieux faire connaître et à donner plus de visibilité à l'activité menée par le Centre de documentation de l'Institut ainsi que de recenser l'ensemble des recherches réalisées dans le cadre l'Agence d'objectifs pour et par les organisations syndicales.

Le Bulletin bibliographique des nouveautés enregistrées dans le fonds, diffusé chaque semaine, rend compte du dépouillement, du référencement de publications. Il complète les outils d'alertes, de veilles et d'informations notamment dans le cadre de La Chronique Internationale de l'IRES avec par exemple Mind-RH (antérieurement Planetlabor) ainsi que d'orientations, d'aides aux usagers dans les recherches de supports ou d'articles.

Le Centre de documentation de l'Ires est membre de réseaux professionnels en matière documentaire. Ceci conduit l'Institut à avoir des coopérations et des échanges avec d'autres Bibliothèques ou Centres de documentation ainsi que d'autres laboratoires de recherche. De même, l'Institut participe au réseau de documentalistes, d'archivistes réunis dans le cadre du Collectif des Centres de Documentation en Histoire Ouvrière et Sociale (CODHOS : www.codhos.asso.fr) afin de constituer et de préserver la mémoire collective du mouvement ouvrier.

L'Ires ayant à cœur la question des archives a décidé de saisir l'occasion des 40 ans de l'Ires pour se pencher sur à ses propres archives dans le but de les déposer. Après examen et étude des différentes pistes et modalités pratiques pour mener à bien ce travail archivistique, le Bureau de l'Ires a décidé que les archives de l'Ires seront déposées aux Archives nationales du monde du travail, ANMT sous forme de don.

Pour ce projet, Yasmin Atta (archiviste) et Adélaide Diatta (stage de Master en archive) ont rejoint l'Ires du premier trimestre 2022 à l'été 2022 afin d'apporter leur concours et leur professionnalisme pour constituer les boîtes à archives en visant à consolider, recoller et « désherber » les archives de l'Ires.

Cet important travail archivistique a bénéficié de l'appui de Louise Roger-Estrade et d'Anne-Claire Bourgeon des ANMT avec qui il a été défini le contenu et le périmètre quant aux écrits qui seront remis aux Archives nationales de Roubaix. Les principales archives de l'Ires se composent de supports :

- Institutionnels : statuts, règlements intérieurs, règlements de gestion de l'Ires, procès-verbaux : Assemblée générale de l'Ires, Conseil d'administration de l'Ires, compte-rendu ou relevé de conclusions du Bureau de l'Ires, lettres de désignation des membres de l'Assemblée générale ou des conseillers techniques, etc.
- Publications Ires : La Revue de l'Ires, la chronique internationale de l'Ires et les autres supports Ires tels La Lettre de l'Ires, les Documents de travail, les Rapports Ires, etc.
- Documentation : comme en 2022 en 2023, le Centre de documentation de l'Ires bénéficie du concours des organisations syndicales afin de disposer d'exemplaires papiers de ces travaux dites de la « littérature grise » ou d'une version électronique des études de l'Agence d'objectifs déposées par les Organisations syndicales membres de l'Ires sur ces quatre décennies.

L'exercice auquel s'est attelé l'Ires, a offert la possibilité de réfléchir aux archives Ires existantes dans leur version numérique pour assurer leur conservation afin de consolider et conserver la mémoire de l'outil collectif : Ires. Ceci devrait participer à encourager une réflexion conduisant à affiner et élaborer des préconisations qui seraient proposées pour définir des orientations ou lignes directrices sur le temps présent et à venir

Ces 216 boîtes d'archives qui devraient être déposées sur le premier semestre 2023 aux Archives nationales de Roubaix, permettent de disposer d'un panorama sur les activités, en particulier de recherches, de l'Ires et sur son fonctionnement dans ses différentes instances (notamment de gouvernance avec le Bureau et l'Assemblée générale de l'Ires).

Il est prévu de réaliser un document de travail Ires portant sur ces archives et un article devrait être rédigé pour parution dans la revue « Entreprises et histoire » qui fin 2023.

Conventions de recherches en cours

N° de contrat & Intitulé de recherche	Objet de la convention	Responsables	Tiers contractant	Début - Fin
279 - TRANSsen Transformations sociales et économie numérique	Analyse juridique et sociologique des transformations sociales liées au développement du numérique	C. NIZZOLI C. VINCENT	DREES	2019 - 2022
284 - AO CFE CGC	Le financement de la protection sociale Contributions sur la notion de contributivité	A. MATH	CFE CGC	2019 - 2022
285 - AO CGT Ordonnances MACRON	La mise en place des CSE dans le secteur du transport urbain de voyageur a lieu dans un contexte de préparation d'ouverture à la concurrence qui entraîne des dynamiques spécifiques sur la structuration et le fonctionnement des instances. Ce rapport financé par l'AO-CGT vise à éclairer ces effets sectoriels.	F. LERAIS K. GUILLAS-CAVAN	CGT	2019 - 2023
287 - CODEBAR	Décentralisation de la négociation collective dans 8 pays européens : résultats et stratégies d'acteurs	M. KAHMANN C. VINCENT	UE	2020 - 2022
288-INJEP	Renforcement du pouvoir d'agir des salariés en parcours d'insertion	A. TRENTA	INJEP	2020 - 2023
289 - CNSA/IRESP	Trajectoires et expériences vécues dans les systèmes d'aide à domicile pour personnes dépendantes	A. TRENTA	CNSA	2021-2025
290- SeCoIA Deal	Projet cofinancé par la Commission Européenne, rassemblant la CFE CGC, la CIDA, l'U2P, Astrees et l'IRES. visant à explorer les volets économiques et organisationnels de mise en œuvre de ces nouveaux systèmes.	O. CHAGNY	UE	2021 - 2022
291- AO CFDT Politiques d'exonération sur les bas salaires	Etudes monographiques sur les effets des allègements de cotisations sociales sur les salaires et les qualifications	F. LERAIS	CFDT	2021 - 2023
292 - UNSA EDUCATION Autoentreprenariat	Les effets de la fragmentation du monde du travail sur le rapport au collectif et au sens du travail	A. TRENTA	UNSA Ed	2021 - 2023
293 - Don't Gig UP Never	Projet cofinancé par la COmmission européenne, coordonné par la FOndation Brodolini, visant à éclairer les acteurs syndicaux sur le développement des plateformes de service (aux particuliers, B2B)	O. CHAGNY	UE	

294 - IOD TRANSFER	Enquête auprès des charges de missions du réseau IOD – Intervention sur les offres et demandes	S. GRIMAULT	IOD	2021 - 2022
295 - Politiques industrielles AO CFE CGC	Analyse des politiques industrielles de deux secteurs : la pharmacie et les télécommunications	C. SAUVIAT C. SERFATI	CFE CGC	2021 - 2023
296 - Budget de référence	Etude sur les budgets des références de la Ville de Nantes	P. CONCIALDI	Ville de Nantes	2022 -
297- SOHA	Organisations patronales et syndicales face à la transationalisation du travail en Europe	M. KAHMANN	Université de Breme	2022 -
298- TEAM HUB	Projet cofinancé par la COmmission Européenne, coordonné par la Fondation Brodolini et le syndicat CGIL, visant à explorer les impacts du développement du e-commerce et à apporter des réponses syndicales	O. CHAGNY	UE	2022 - 2024
299- AMI Fabrique CTO	Projet cofinancé par l'ANACT, coordonné par l'IRES, rassemblant la CFE-CGC, FO Cadres,l'UGICT et la CFDT, pour réfléchir à un référentiel de déclinaison de l'accord cadre européen sur la digitalisation, volet IA	O. CHAGNY	ANACT	2022 - 2024
300 - AO FO : Index égalité	Index d'égalité professionnelle hommes-femmes. Convention FO-IRES qui vise à analyser l'index d'égalité professionnelle hommes-femmes et son usage par les syndicats dans la négociation.	C. MEILLAND	FO	2023 - 2024
301 - AURELIA (Autonomie)	Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée : instrumentation et territoires	A. TRENTA	ANR	2023 - 2028
302 - Comités d'entreprise européens (ORA 7) EWCaB	Impact du Brexit sur les Comités d'entreprise européens. Projet européen financé par l'ARN, le DFG (Allemagne) et le B visant à étudier la stabilité des comités européens d'entreprise quand l'obligation légale de représentation disparaît comme pour les filiales britanniques des groupes multinationaux après le Brexit.	M. KAHMANN K. GUILLAS-CAVAN	ANR	2023/2025

L'équipe de l'Ires en janvier 2023

Équipe de recherche :	Odile Chagny Noélie Delahaie Solveig Grimault Kevin Guillas-Cavan Marcus Kahmann Axel Magnan Antoine Math Virginia Mellado Christèle Meilland Cristina Nizzoli Arnaud Trenta Catherine Vincent
Personnel non chercheur :	Caroline Aujoulet, assistante de direction Julie Baudrillard, secrétaire de rédaction Lyubica Curich, infographiste Guillaume Heintz, documentaliste webmaster Nadège Mousset, comptable
Direction :	Frédéric Lerais, directeur général Benoît Robin, directeur adjoint documentation-communication Bruno Rouquet, directeur administratif & financier
Chercheurs associés :	Lucy apRoberts Pierre Concialdi Jeanne Fagnani Anne Fretel Jacques Freyssinet Renaud Gay Odile Join-Lambert Annie Jolivet Yves Lochard Jean-Marie Pernot Udo Rehfeldt Catherine Sauviat Claude Serfati Michèle Tallard

TABLE DES MATIÈRES DETAILLÉE

INTRODUCTION ET SYNTHESE 4

RELATIONS PROFESSIONNELLES 5
TRAVAIL ET SECURISATION DES PARCOURS 6
REVENUS 8
EMPLOI ET SYSTEME PRODUCTIF 9
ACTIVITES TRANSVERSALES 10

PARTIE 1 : GROUPES DE TRAVAIL

RELATIONS PROFESSIONNELLES 11

1. DYNAMIQUES DES RELATIONS PROFESSIONNELLES EN FRANCE APRES LES REFORMES DE 2017 12
1.1 Quel dialogue social dans l'entreprise après les ordonnances de 2017 ? 12
1.2 Mise en place des CSE dans le secteur du transport 14
1.3 Du CE au CSE : des trajectoires convergentes public-privé ? 15
1.4 Le rôle des experts dans les relations professionnelles 15
1.5 Le dialogue social dans la fonction publique après la réforme de 2019 16
1.6 Retour sur l'articulation salaire minimum et négociations salariales 17
1.7 La généralisation négociée des complémentaires santé 17
2. LES ACTEURS COLLECTIFS : CRISE OU RENOUVEAU ? 18
2.1 Stratégies syndicales dans le travail du Care 18
2.2 Les organisations patronales et syndicales face à la migration du travail : une comparaison franco-allemande 18
2.3 Trajectoires et expériences croisées dans les systèmes d'aide à l'autonomie (Trajex) 18
2.4 Transformations sociales et économie numérique (TransSEN) 19
2.5 Les stratégies des groupes industriels, l'emploi et le système productif national 19
3. LES SYSTEMES DE RELATIONS PROFESSIONNELLES EUROPEENS ET TRANSNATIONAUX 20
3.1 La décentralisation de la négociation collective en Europe : effets et stratégies d'acteurs d'entreprise (CODEBAR) 20
3.2 La participation des salariés en Europe 21
3.3 Les comités d'entreprise européens face au Brexit 21
3.4 Lieux et motivations d'action solidaire dans les relations de travail transnationales (SOHA) 22
4. DIVERS 22
5. JOURNEES D'ETUDES ET SEMINAIRES 2022-2023 22
PUBLICATIONS ET INTERVENTIONS 23
Contribution à des ouvrages collectifs 23
Rapports de recherche et documents de travail 23
Articles 23
Chronique internationale 24
Interventions 24

TRAVAIL ET SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS 27

1. LE TRAVAIL, SES RESSOURCES, SES TENSIONS 28
1.1 Les enquêtes syndicales sur le travail réel 28
1.2 La fragmentation du travail et ses effets sur l'action collective 29
1.3 Étude statistique sur les liens entre autonomie au travail et comportement électoral 30
2. TRAVAIL ET TRAJECTOIRES D'EMPLOI 30
2.1 Étude statistique sur le sens du travail en Europe 30
2.2 La place des apprentissages situationnels dans les trajectoires professionnelles 30
3. PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MEDIATION A L'EMPLOI 31
3.1 La dimension apprenante de l'accompagnement à la création d'entreprise : une réflexion prospective 31
3.2 Tensions et potentiel des pratiques d'accompagnement : la place de l'expérience 33
3.3 Quelle capacité d'innovation en matière d'accompagnement de territoire zéro chômeur ? 33
3.4 Les apports de la médiation active et ses conditions d'essaimage 34
3.5 La question de la réciprocité dans les formes d'accompagnement 35
4. LA CONTRIBUTION DE L'ESS A LA SECURISATION DES PARCOURS 35
4.1 Le pouvoir d'agir des salariés en insertion dans les associations de l'IAE 35
4.2 Travail et engagement dans l'Économie sociale et solidaire en Argentine 36
4.3 Coopératives de production : quelle spécificité du rapport social d'activités coopératif ? 37
5. 5. LES PERSPECTIVES OUVERTES PAR LA REVITALISATION DES BASSINS D'EMPLOI 37
6. 6. ÉCLAIRAGES HISTORIQUES 38
6.1. Histoire des activités sociales de l'Insee et du métier d'enquêteur.e 38
6.2. Histoire des activités sociales de la Poste en France 38
6.3. Histoire des activités sociales et culturelles de la Poste au Royaume Uni 39
6.4. Histoire de la protection sociale dans les fonctions publiques 39
6.5. Obligation et protection sociale 40
7. DIVERS 41
7.1 Protocoles et méthodes de la recherche qualitative 41
7.2. Participation à des comités scientifiques 42

PUBLICATIONS ET INTERVENTIONS 42
Articles 42
Direction de numéros de revues 42
Autres 42
Interventions 43

REVENUS ET PROTECTION SOCIALE 44

1. SALAIRES, NEGOCIATION ET STRATEGIES D'ACTEURS 45
1.1 Les salaires dans le nouveau contexte inflationniste : réactions des États, revendications des salariés 45
1.2 Politiques d'exonération sur les bas salaires : quelles incidences sur la structure de l'appareil productif et les qualifications ? 45
1.3 Le dialogue social après les Ordonnances Macron 46
1.4 Articulation entre négociation de branche et d'entreprise 47
1.5. Épargne salariale, salaires et dynamiques de négociation salariale 47
2. PROTECTION SOCIALE 48
2.1 Systèmes d'aide à l'autonomie, prise en charge de la dépendance et proches aidants 48
2.2 Le rapport à la protection sociale des travailleurs de l'économie numérique 51
2.3. Le financement de la protection sociale et la notion de contributivité (retraites, assurance chômage, prestations familiales) 51
2.4 Politiques sociales en direction des familles, articulation entre vies professionnelle et familiale, inégalités femmes-hommes 53
3. FORMATION, DISTRIBUTION ET EVOLUTION DES REVENUS, ET AUTRES SUJETS 55
3.1 Richesse, pauvreté, inégalités 55
3.2 Budgets de référence pour participer à la vie sociale et revenu minimum décent 55
PUBLICATIONS ET INTERVENTIONS 56

EMPLOI ET SYSTEME PRODUCTIF 60

1. LES STRATEGIES DES GROUPES INDUSTRIELS, L'EMPLOI ET LE SYSTEME PRODUCTIF NATIONAL 61
2. LES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL LIEES AU NUMERIQUE 62
2.1 BOBCAT : Les Nouveaux Intermédiaires du Travail B2B : comparer les modèles d'affaires dans l'économie numérique « collaborative 62
2.2 « Travail et Commun, travail en communs » 63
2.3 Projet SecoIA Deal : servir la confiance dans l'IA par le dialogue 64
2.4 Projet Don't GIG UP ! never 65
2.5 Projet Team Hub 66
2.6 Développer le dialogue social technologique au travail 66
2.7 Le réseau « Sharers & Workers » 67
2.8 DigitalPlatformObservatory 68
2.9 Intelligence artificielle, emploi et travail 68
3. SEGMENTATION DU MARCHE DU TRAVAIL : SENIORS, FEMMES, TRAVAILLEURS NON-PERMANENTS 69
3.1 L'emploi des seniors 69
3.2 Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle 70
3.3 L'emploi des femmes, politiques publiques et inégalités professionnelles 72
4. CARE ET SYSTEME D'AIDE A L'AUTONOMIE 73
4.1 Trajectoires et expériences croisées dans les systèmes d'aide à l'autonomie 73
4.2 Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée 73
5. TRANSITION ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE 73

Publications et interventions 74

PARTIE 2 : ACTIVITES TRANSVERSALES ET EDITORIALES

ANALYSE DE L'ACTUALITE ECONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE 78

LA CHRONIQUE INTERNATIONALE DE L'IRES 81

Chronique n° 177 81
Chronique n° 178 82
Chronique n°179 82
Chronique n° 180, n° special : Les salaires au piege de l'inflation : quelles mesures publiques, quel renouveau des revendications ? 82

LA REVUE DE L'IRES 84

Programmation 2023 & politique editoriale 85
Revue n° 106 : « Travail de plateforme : defis de l'action collective et du syndicalisme » 85
Revue n° 107-108 : « L'evolution des relations professionnelles en France : entre reformes et dynamiques socio-economiques » 86

SITE ET COMMUNICATION NUMERIQUE 87

Nouveau Site internet et nouvelle charte graphique 87
Newsletter et communiques 87
Conferences de presse 88
Éclairages 88
Reseaux sociaux 88
Videos Ires 88

JOURNEES ET SEMINAIRES DE L'IRES 90

Le seminaire international de l'Ires 90
Le seminaire interne de l'IRES 91
Autres journees 91

CENTRE DE DOCUMENTATION 92

CONVENTIONS DE RECHERCHES EN COURS 94

L'EQUIPE DE L'IRES EN JANVIER 2023 96